

Concours de conception architecturale en deux étapes

Réaménagement de la Cité parlementaire – Îlot 2

à Ottawa

Zeidler Architecture Inc.,
Toronto, Canada

David Chipperfield Architects,
London, United Kingdom

Read Jones Christoffersen Ltd.,
Toronto, Canada

Smith and Andersen Consulting Engineering,
Toronto, Canada



Neuf Architectes Canada Inc.,
Ottawa Canada

Renzo Piano Building Workshop S.A.S.,
Paris, France

Arup Canada Inc - Structural, mécanique,
électrique



Watson MacEwen Teramura Architects,
Ottawa, Canada

Behnisch Architekten,
Boston, USA

Entuitive, Toronto - structural,
Canada

Bouthillette Parizeau – Mécanique,
électrique, Ottawa, Canada



Documentation

Novembre 2022

Impression

Editeur

Gouvernement du Canada

représenté par

Ministère des Travaux publics et des Services gouvernementaux Canada
(TPSGC)

communément appelé

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

222, rue Queen

KA 0S5 Ottawa, Ontario, Canada

Responsable et coordinateur du concours

[phase **eins**].

Hossbach Lehmhaus

Ing. dipl. Architectes BDA VBI

Cuxhavener Strasse 12-13

10555 Berlin

Allemagne

office@phase1.de

www.phase1.de

copyright

sauf indication contraire:

droits d'auteur pour tous les textes, illustrations, dessins et photos:

entre les pages 5-87 par PSPC,

entre les pages 88-108 par les participants au concours.

droits d'auteur pour les photos de modèles:

pages 24-71 par Hans-Joachim Wuthenow.

sur la couverture avant et arrière et entre les pages 72-87 pas PSPC.

©



**Public Services and
Procurement Canada**

**Services publics et
Approvisionnement Canada**

Concours de conception architecturale en deux étapes

Réaménagement de la Cité parlementaire – Îlot 2

à Ottawa

Documentation

Novembre 2022

Table des matières

Aperçu		7
<hr/>		
Introduction		9
<hr/>		
Objectif	9	
Résultats	9	
<hr/>		
Cadre du concours		16
<hr/>		
Participants sélectionnés	16	
Étape 1	17	
Étape 2	17	
<hr/>		
Évaluation des propositions		19
<hr/>		
Jury du concours		23
<hr/>		
Membres du jury	24	
<hr/>		
Procédures du jury		27
<hr/>		
Étape 1	27	
Étape 2	29	
<hr/>		
Recommandations du jury		33
<hr/>		
Étape 1	33	
Étape 2	72	
<hr/>		
Annexe I : Présentations de conception		87
<hr/>		
Annexe II : Parties à la procédure		89
<hr/>		

Reconnaissance du territoire

La reconnaissance suivante est respectueusement envoyée aux Premières Nations *Algonquins de Pikwakanagan et de Kitigan Zibi*, représentées par leurs chefs du conseil :

Services publics et Approvisionnement Canada, par l'entremise de sa Direction générale de la science et de l'infrastructure parlementaire, reconnaît respectueusement que l'îlot 2, y compris la zone visée par le concours de conception architecturale, se trouve sur les terres ancestrales de la Nation *algonquine Anishinabe* et d'intendance du *Kitchissippi* et de ses affluents. Nous honorons sa longue histoire d'accueil de nombreuses nations sur ce territoire et reconnaissons nos responsabilités communes d'assurer la santé et le mieux-être de toutes les créations, pour les générations à venir.



Triade vue de la rivière et montrant l'îlot 2 au loin

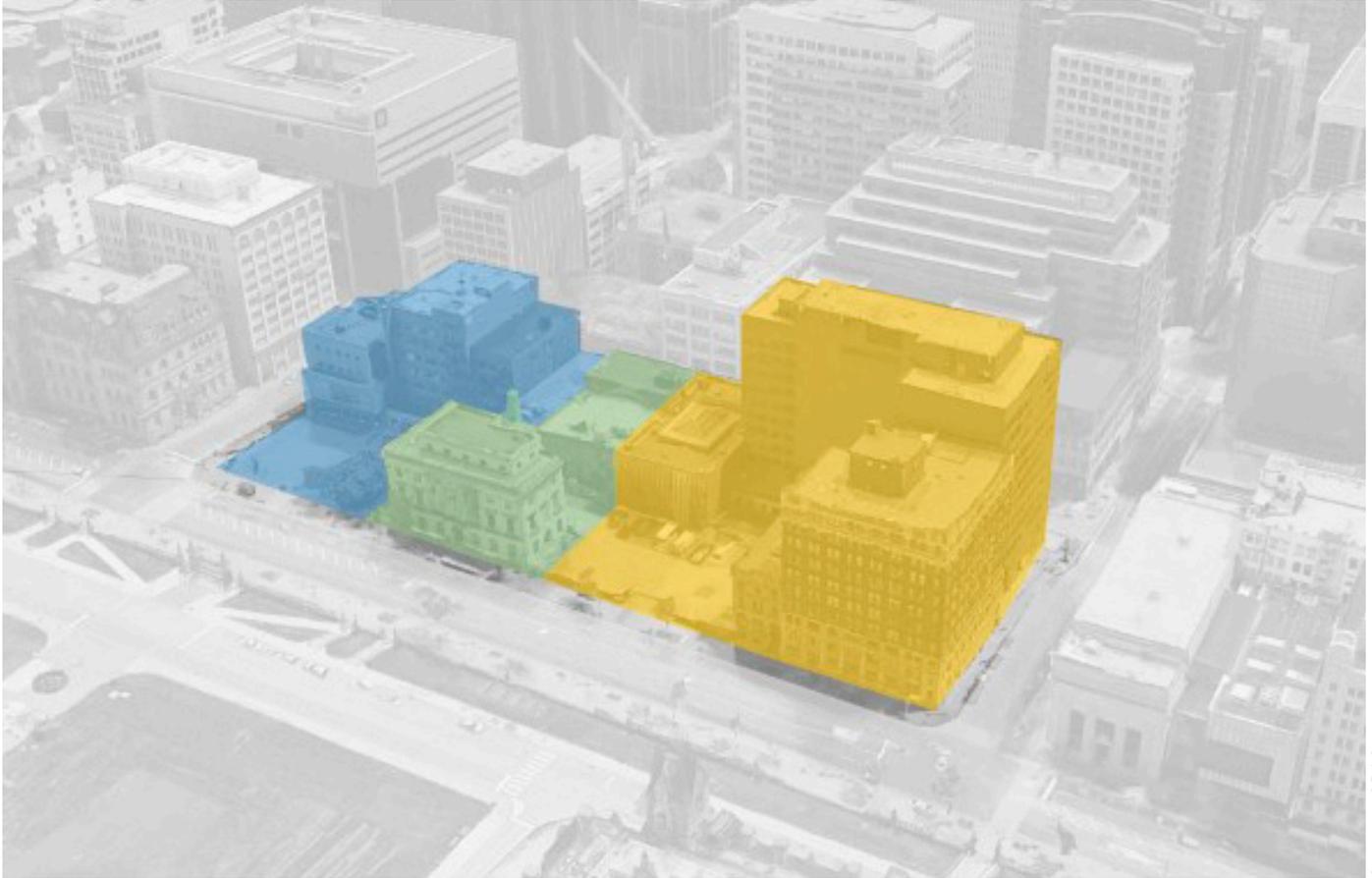
Aperçu

En mai 2021, Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a lancé un concours de conception architecturale pour réaménager l'îlot 2, l'îlot urbain situé immédiatement au sud de la Colline du Parlement, au centre-ville d'Ottawa. Le réaménagement de l'îlot 2 est un élément essentiel de la vision et du plan à long terme (VPLT) de SPAC pour la Cité parlementaire.

Le concours de conception en deux étapes a été supervisé par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). L'IRAC a désigné un jury de 25 membres composé de parlementaires, d'universitaires, de représentants de la société civile canadienne et de professionnels de la conception. Le jury indépendant, soutenu par des experts techniques, a examiné et évalué les propositions de conception présentées au cours du concours de conception. Au terme du concours, le jury a recommandé les équipes occupant les première, deuxième et troisième places.

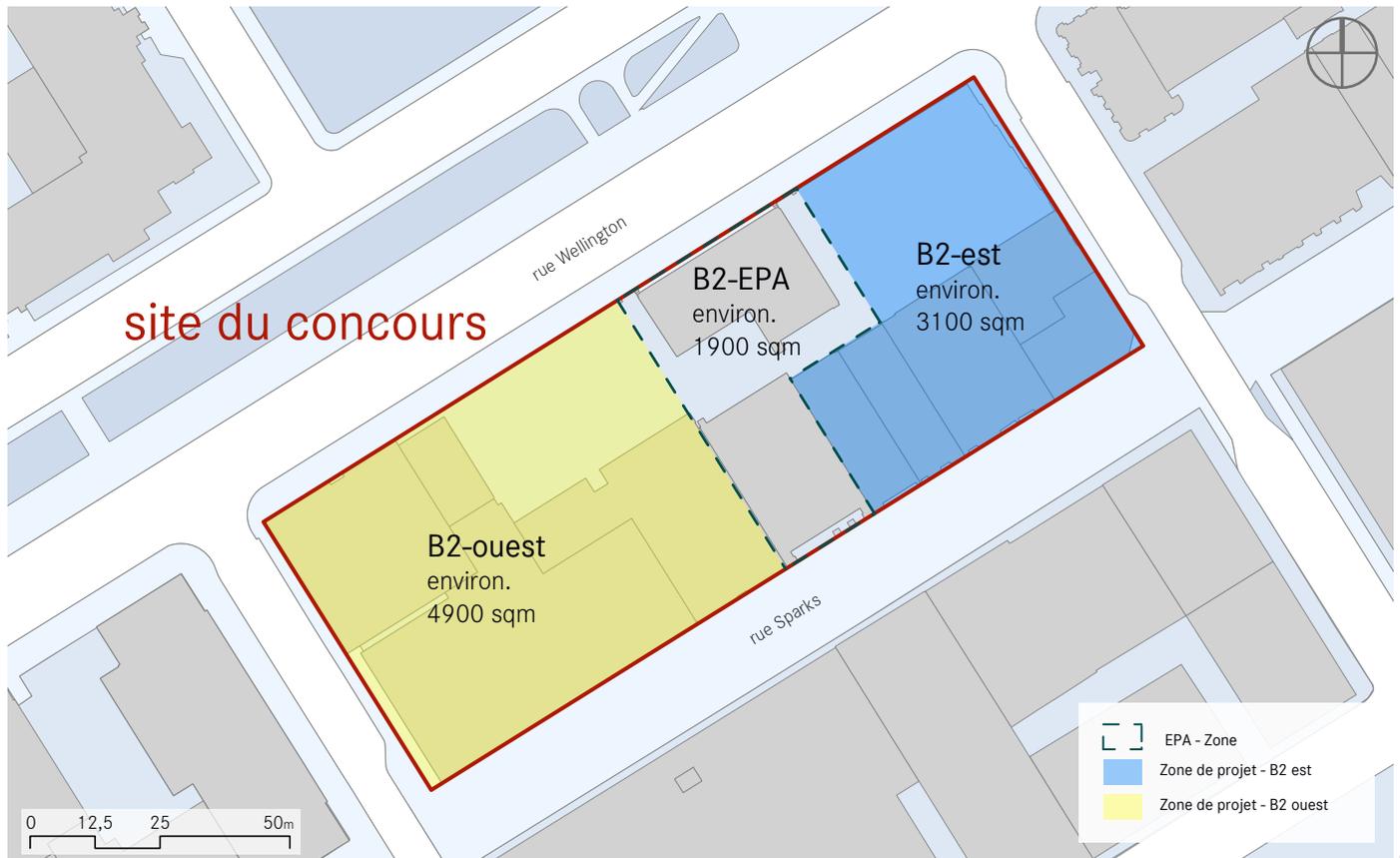
Le concours de conception a pris fin en mai 2022. La ministre Filomena Tassi a annoncé que l'entreprise Zeidler Architecture Inc. de Toronto (Canada), en association avec David Chipperfield Architects de Londres, au Royaume-Uni, a été choisie comme équipe gagnante du concours de conception architecturale pour le réaménagement de l'îlot 2.

Ce rapport du jury comprendra un compte rendu des délibérations, ainsi que des commentaires du jury sur chaque proposition présentée dans le cadre du concours de conception architecturale visant l'îlot 2.



Source : SPAC

Diagramme de B2-est, B2-ouest et B2-EPA



Source : [phase eins].

Carte de l'emplacement visé par le concours

Introduction

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC) a lancé un concours de conception architecturale en deux étapes pour le réaménagement de l'îlot 2 de la Cité parlementaire en mai 2021. Ce réaménagement constitue une des clés de voûte du renouvellement plus vaste de la Cité parlementaire, qui prévoit des aménagements essentiels qui permettront au Parlement de servir le pays pendant 150 autres années. Comme l'îlot 2 constitue le quatrième côté de la grande pelouse, son réaménagement est une initiative architecturale d'une importance énorme, tant sur le plan visuel que symbolique. Ce réaménagement représente une occasion historique et imaginative de faire du sens du pays et de la démocratie du Canada un enjeu plus général et plus inclusif.

Objectif

L'objet du concours est la conception interdisciplinaire de la nouvelle construction et de la reconstruction d'un ensemble de plusieurs immeubles pour les parlementaires et les employés du Parlement du Canada, exécutée par étapes et en fonction de l'aménagement de la zone centrale de l'espace pour les peuples autochtones (EPA) et de la structure actuelle de l'immeuble digne d'être préservée dans la zone visée par le concours.

Le concours de conception de l'îlot 2 comprend les deux zones du projet, soit B2-est et B2-ouest. L'élément médian de l'îlot – appelé la zone de l'EPA – a été réservé pour l'aménagement d'un espace pour les peuples autochtones et n'est pas visé par ce concours de conception.

L'objectif de ce concours de conception est de considérer les éléments B2-est et B2-ouest comme un projet unique afin de créer une vision architecturale pour le réaménagement en général. Bien que ces deux éléments soient physiquement séparés, l'intention primordiale est de mettre en place un concept complet pour cet îlot urbain en tant qu'ensemble réinventé, en offrant un complexe de bureaux efficace, interconnecté et fonctionnel qui optimise le potentiel du site, et révèle l'esprit de lieu, et dont le récit symbolique rehausse la présence future d'un espace pour les peuples autochtones en son milieu.

Résultats

Le 16 mai 2022, la ministre Filomena Tassi a annoncé que l'entreprise Zeidler Architecture Inc. de Toronto (Canada), en association avec David Chipperfield Architects de Londres, au Royaume-Uni, a été choisie comme équipe gagnante du concours de conception architecturale pour le réaménagement de l'îlot 2. Le concept gagnant a été choisi par un jury indépendant parce qu'il prenait mieux en compte les aspects complexes et historiques du secteur qui se trouve au cœur de la Cité parlementaire du Canada. Il réunit le passé, le présent et le futur en faisant se côtoyer des bâtiments désignés patrimoniaux ainsi que des cours modernes aménagées et une place publique devant la Tour de la Paix. L'approche du concept applicable à l'îlot 2 démontre également un degré élevé de respect et de compréhension de l'importance d'un futur espace pour les peuples autochtones, qui sera situé au centre de l'îlot.



Rendu du premier prix : Vue depuis la Colline du Parlement

Premier prix (8003)**Répondant et équipe participants (entreprises)**

Zeidler Architecture Inc., Toronto, Canada

David Chipperfield Architects, London, United Kingdom

Read Jones Christoffersen Ltd., Toronto, Canada

Smith and Andersen Consulting Engineering, Toronto, Canada

Autres membres de l'équipe (entreprises) nommés à l'étape 2

S + A Footprint, Ottawa, Canada

Two Row Architect, Ohsweken (Ontario), Canada

Bureau Bas Smets, Bruxelles, Belgique

Senez Co., Toronto, Canada

Atelier ten, Londres, R.-U.

EVOQ Architecture, Toronto, Canada

Paternité

Vaidila Banelis, Zeidler Architecture Inc.

Billy Prendergast, David Chipperfield Architects

John Kooymans, Read Jones Christoffersen Ltd.

Douglas Smith, Smith and Andersen Consulting Engineering

Collaborateurs (particuliers)Autres (nommés à l'étape 2):

Brian Boylan, Londres

S + A Footprint

Christianne Aussant

Two Row Architect

Matthew Hickey

Bureau Bas Smets

Bas Smets

Senez Co.

Gordana Tijanac

Atelier ten

Gustavo Brunelli

EVOQ Architecture

Julia Gersovitz



Rendu du 2e prix : Vue aérienne

Deuxième prix (8001)**Répondant et équipe participants (entreprises)**

NEUF ARCHITECTES CANADA INC, Ottawa Canada

Renzo Piano Building Workshop S.A.S., Paris, France

Arup Canada Inc. - Structural, mécanique, électrique

Autres équipes (entreprises) nommées à l'étape 2

DMA Architectes

Paternité

Renzo Piano, Renzo Piano Building Workshop S.A.S.

Azad Chichmanian, Neuf Architectes

Joost Moolhuijzen, Renzo Piano Building Workshop S.A.S.

Collaborateurs (particuliers)

Renzo Piano Building Workshop S.A.S.

Amaury Greig, Collin Anderson, Amanda Landeiro, Juan Granero, Darius Maikoff, Alvaro Paya Piqueras, Dionysios Tsagkaropoulos

Neuf Architectes Canada Inc

Junia Jorgii, Gabriel Garofalo, Olivia Nunn, Savah Ives

Arup Canada Inc. William Algaard, Darren Barlow, Amelia Ng

Autres (nommés à l'étape 2):

DMA Architectes

Jozef Zorko



Rendu du 3e prix : Vue aérienne

Troisième prix (8005)**Répondant et équipe participants (entreprises)****Watson MacEwen Teramura Architects**, Ottawa, Canada**Behnisch Architekten**, Boston, É.-U.**Entuitive**, Toronto – structural, Canada**Bouthillette Parizeau** – mécanique, électrique, Ottawa, Canada**Autres membres de l'équipe (entreprises) nommés à l'étape 2**

Transsolar Energietechnik GmbH, Stuttgart, Allemagne

Bartenbach GmbH, Aldrans, Tyrol Austria

Paternité

Stefan Behnisch, Behnisch Architekten

Allan Teramura, Watson MacEwen Teramura Architects

Eric Gordon, Entuitive

Patrick St-Onge, Bouthillette Parizeau

Collaborateurs (particuliers)

Behnisch Architekten

Robert Matthew Noblett, Cornelia Wust, Magdalena Czolnowska, Christine Napolitano, Michael Innerarity, Ryan Maruyama, Gökhan Catikkas, Avril Teo, Apurva Ravi, Franziska Glöckler, Alice Vetrugno, Valeria Vlasenko, Matthew Moran

Autres (nommés à l'étape 2):

Université de la Saskatchewan

Marilyn Poitras

Transsolar Energietechnik GmbH

Thomas Auer, Matthias Rudolph,
Tommaso Bitossi

Bartenbach GmbH

Robert Müller

CHM Fire Consultants Ltd

Richard Michels

Moka-studio GbR

Jean-Pierre Monclin, Raul Hidalgo

Bela Berec Architektur-Modellbau-
Gestaltung

Bela Berec

Cadre du concours

Le concours mis en œuvre pour l'îlot 2 a été organisé en tant que concours d'architecture limité en deux étapes approuvé par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC) comprenant une procédure préalable de qualifications ouvertes. Le concours d'architecture était régi par les lignes directrices établies par l'IRAC et a été mené avec le consentement de l'Ordre des architectes de l'Ontario (OAO). Cela comprend la nomination de conseillers professionnels qui ont supervisé l'équité du processus pour tous les participants.

La gestion des activités liées au concours était assurée par [phase eins]. La liste complète des parties à la procédure se trouve à l'annexe II.

Une demande de qualification (DDQ) normalisée a préqualifié les promoteurs avant le lancement du concours. Elle était ouverte à toutes les parties intéressées et a pris fin en mars 2021. À cette étape, les entreprises devaient démontrer qu'elles étaient qualifiées pour effectuer le travail. Elles ont été évaluées en fonction de certains critères d'évaluation et classées au moyen d'une note technique. Les 12 concurrents ayant obtenu la note la plus élevée pour la DDQ ont été invités à participer au concours de conception.

Participants sélectionnés

Les équipes suivantes ont été sélectionnées pour participer au concours de conception architecturale :

- **Architecture49 Inc.** (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Foster+Partners** (Londres, Royaume-Uni) en association avec **DFS Inc. Architecture & Design** (Montréal, Canada);
- ***BDP Quadrangle** (Toronto, Canada) en coentreprise avec **Herzog & de Meuron** (Bâle, Suisse) : s'est depuis retirée du concours;
- **Diamond Schmitt Architects** (Toronto, Canada) en coentreprise avec **Bjarke Ingels Group** (New York, États-Unis), **KWC Architects** (Ottawa, Canada) et **ERA Architects** (Toronto, Canada);
- **Grimshaw Architects** (New York, États-Unis) en association avec **Daoust Lestage Lizotte Stecker** (Montréal, Canada);
- **Hassell Ltd.** (Melbourne, Australie) en association avec **Partisans** (Toronto, Canada);
- **Hopkins Architects** (Londres, Royaume-Uni) en association avec **CORE Architects Inc.** (Toronto, Canada);
- **KPMB Architects** (Toronto, Canada);
- **Neuf Architectes Canada Inc.** (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Renzo Piano Building Workshop** (Paris, France);
- **Provencher Roy + Associés Architectes Inc.** (Montréal, Canada);
- **Watson MacEwen Teramura Architects** (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Behnisch Architekten** (Boston, États-Unis);
- **Wilkinson Eyre** (Londres, Royaume-Uni) en association avec **IDEA Inc.** (Ottawa, Canada);
- **Zeidler Architecture Inc.** (Toronto, Canada) en association avec **David Chipperfield Architects** (Londres, Royaume-Uni).

Étape 1

L'étape 1 du concours de conception s'est déroulée entre mai 2021 et août 2021. Chaque participant a présenté un aperçu de son concept, qui a été évalué par le jury. À la fin de cette étape, et selon les recommandations du jury, six concurrents ont été présélectionnés et sont passés à l'étape 2 :

- **Diamond Schmitt Architects** (Toronto, Canada) en coentreprise avec **Bjarke Ingels Group** (New York, États-Unis), **KWC Architects** (Ottawa, Canada) et **ERA Architects** (Toronto, Canada);
- **Neuf Architectes Canada Inc.** (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Renzo Piano Building Workshop** (Paris, France);
- **Provencher Roy + Associés Architectes Inc.** (Montréal, Canada);
- **Watson MacEwen Teramura Architects** (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Behnisch Architekten** (Boston, États-Unis);
- **Wilkinson Eyre** (Londres, Royaume-Uni) en association avec **IDEA Inc.** (Ottawa, Canada);
- **Zeidler Architecture Inc.** (Toronto, Canada) en association avec **David Chipperfield Architects** (Londres, Royaume-Uni).

Étape 2

L'étape 2 du concours de conception s'est échelonnée d'octobre 2021 à mars 2022. Les concurrents présélectionnés ont été invités à faire progresser leurs travaux de l'étape 1 afin de soumettre un concept avancé. Au terme de cette étape, le jury a recommandé les équipes occupant les première, deuxième et troisième places.

Le concours de conception architecturale a suivi des règles encadrées par les principes de base suivants :

- Chances égales pour les candidats à toutes les étapes, y compris pendant la période de préqualification;
- Évaluation des demandes exclusivement en fonction de critères de sélection précis, prédéfinis et non discriminatoires;
- Évaluation des concepts soumis aux deux étapes par un jury indépendant;
- Équilibre entre l'anonymat des candidats et le jury, et souhait d'interagir avec le public de façon ouverte à l'étape 2 seulement.

Par conséquent, la procédure a conservé l'anonymat des concurrents pendant le concours jusqu'à un moment précédant immédiatement la réunion du jury de l'étape 2, lorsque les participants ont présenté leurs conceptions proposées au public. Jusque-là, seuls les noms des concurrents avaient été rendus publics au début de chaque étape du concours. La paternité n'a pas été communiquée au jury ni à SPAC et une numérotation aléatoire a plutôt été attribuée à chaque proposition.



Réunion inaugurale des experts techniques tenue à Ottawa en août 2021

Évaluation des propositions

Afin d'appuyer les délibérations du jury, les présentations aux deux étapes ont été examinées en détail par des experts techniques et des examinateurs.

Les experts techniques sont des experts agréés dans leur discipline. Sans vote, ils ont donné des conseils sur la préparation des documents du concours, sur l'examen préliminaire des présentations, pour en assurer la conformité générale, sur les examens techniques et sur la consultation pendant la procédure, le cas échéant.

Groupe A | Patrimoine, paysage culturel, art urbain et urbanisme

David Atkinson,
Urbaniste, Ville d'Ottawa

Shelley Bruce,
Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine, Vancouver

Linda Dicaire,
Experte en paysage culturel, Ottawa

Sophie Acheson,
Gestionnaire de projet, SPAC, Ottawa

Marion Gale,
Commission de la capitale nationale, Ottawa

Groupe B | Mécanique, électricité et durabilité

Charles Marshall,
Spécialiste en durabilité, NORR DIALOG, Toronto

Naresh Arora,
Ingénieur électricien, NORR DIALOG, Toronto

Justin Tsang,
Ingénieur en mécanique, SPAC, Ottawa

Raul Dominguez,
Ingénieur en mécanique, NORR DIALOG, Toronto

Luc Picknell,
Ingénieur électricien, SPAC, Ottawa

Sophia Wong,
Spécialiste en durabilité, SPAC, Ottawa

Groupe C | Besoin fonctionnel

Susan Kulba,
Directrice générale, Direction des services numérique et biens immobiliers, Chambre des communes, Ottawa

Danielle Luesby,
Conseillère principale en matière de projet, Sénat du Canada, Ottawa

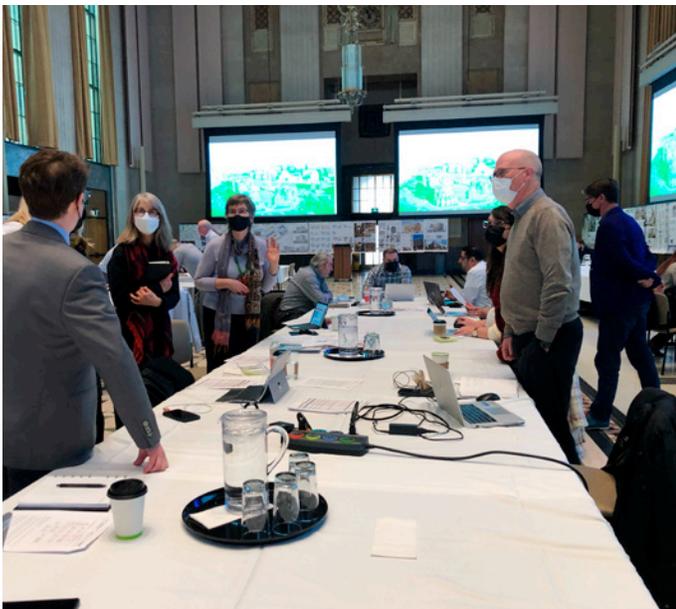
Laura EJ Ouellette,
Gestionnaire de projet sécurité, Chambre des communes, Ottawa

Donna Clare,
Architecte, NORR DIALOG, Toronto

Liam Meagher,
Coordonnateur principal de projet de la VPLT, Bibliothèque du Parlement, Ottawa

Jim Carr,
Gestionnaire de projet sécurité, Chambre des communes, Ottawa

Marta McDermott,
Conseillère en architecture, Direction des services numérique et biens immobiliers, Chambre des communes, Ottawa



Source : [phase eins].

Réunion des experts – étape 2 tenue à Ottawa, avril 2022

Josée Labelle,

Directrice générale, Sénat du Canada,
Direction des biens et services, Ottawa

Sonia Bebbington,

Directrice générale, Bibliothèque du
Parlement, Ottawa

Kathryn Elliott,

Gestionnaire principale des programmes,
Direction des services numérique et biens
immobiliers, Chambre des communes,
Ottawa

Steve Barbosa,

Gestionnaire, gestion de projets de
sécurité et opérations techniques sécurité
corporative, Sénat du Canada, Ottawa

Kevin Sullivan,

Architecte, SPAC, Ottawa

Vijay Mehta,

Coordonnateur de projet de sécurité,
Services de protection parlementaire,
Ottawa

**Groupe D | Accessibilité et
codes du bâtiment****Bob Topping,**

DesignAble Environments, Toronto

Nadia Maksymiw,

Ingénieure en protection contre les
incendies, SPAC, Ottawa

Jonathan Rubes,

Professionnel du code du bâtiment, Toronto

Sandrine Thibault,

Spécialiste de l'accessibilité, SPAC, Ottawa

**Groupe E | Structure,
constructibilité et
établissement des coûts****Daria Khachi,**

Ingénieure de structures, NORR DIALOG,
Toronto

Jonathan Gilford,

Directeur associé, Turner and Townsend,
Ottawa

Doug Brown,

Conseiller en construction auprès de SPAC,
Ottawa

Michael Petrescu Comene,

Ingénieur de structures, Ottawa

Greg Stallard

Gestionnaire de projet principal, Turner and
Townsend, Ottawa

Robert Boyd

Conseiller en construction auprès de SPAC,
Ottawa

Joanna Pagani

Conseiller en construction auprès de SPAC,
Ottawa

Tony Quigley

Conseiller en construction auprès de SPAC,
Ottawa

Des examens préliminaires des concepts présentés ont également eu lieu avant les délibérations du jury. Ils comprenaient un examen officiel permettant de s'assurer que les présentations respectaient le délai et les exigences relatives aux produits livrables, et qu'elles étaient anonymes. Ils comprenaient également un examen technique visant à présenter les dessins de façon neutre et analytique. L'examen préliminaire a été effectué par [phase eins].

Annette Bresinsky,

Architecte, Berlin, Allemagne

Georg Dux,

Architecte, Berlin, Allemagne



Tableau des jurés, réunion du jury à l'étape 1, Ottawa, septembre 2021

Source : [phase eins].

Jury du concours

Le jury était composé de personnes nommées par l'Institut royal d'architecture du Canada (IRAC). Il agissait à titre d'organisme indépendant pour SPAC et était appuyé par des experts techniques. Le jury comprenait des gens ayant une expérience diversifiée qui représentent les domaines d'intérêt applicables à ce concours, notamment des parlementaires, des membres de la société civile canadienne et des professionnels de la conception. À la fin du concours de conception, le jury a formulé ses recommandations collectives à SPAC concernant l'évaluation de la sélection pour le concours.

Les réunions du jury se sont tenues deux fois; une fois à la fin de l'étape 1 et une autre fois à la fin de l'étape 2. Au cours des réunions, le jury a évalué les concepts présentés sur la vision et la réponse aux principes directeurs du concours de conception :

- Respecter la dignité du Parlement;
- Poursuivre l'histoire;
- Démontrer un renouvellement de la relation avec les peuples autochtones;
- Démontrer l'excellence de la conception;
- Renforcer les motifs urbains;
- Démontrer la viabilité.

Après l'évaluation de ces principes, le jury a choisi les propositions qui seront présélectionnées à l'étape 1 et les gagnants à l'étape 2 du concours. À la fin de chaque réunion, le jury a formulé des commentaires écrits sur chaque proposition, résumant les points clés et les recommandations à approfondir. Ces commentaires constituent le présent rapport du jury.

Membres du jury

Le quorum du vote établi à 17 était constitué de jurés techniques (neuf), de jurés généraux (cinq) et de jurés parlementaires (trois), tous des membres ayant une voix égale. Les jurés adjoints (huit en tout), qui ont le droit de participer et de débattre pendant les délibérations, n'ont pas le droit de vote. Les jurés adjoints peuvent être présents en tout temps pour remplacer un juré votant.

Jurés techniques

Christina Cameron,

Historienne de l'architecture, professeure émérite, membre honoraire de l'IRAC, Montréal, Canada

Matthew Kreilich,

Architecte, Minneapolis, États-Unis

Brian Cody,

Ingénieur universitaire, Vienne, Autriche

Dorte Mandrup,

Architecte, Copenhague, Danemark

Robert Eastwood,

Architecte (retraité de la profession), Winnipeg

Anne McIlroy,

Architecte, conceptrice d'urbanisme, Toronto, Canada

David Fortin,

Architecte universitaire, Sudbury, Canada

Kevin O'Brien,

Architecte, Brisbane, Australie

Bruce Haden, président du jury

Architecte, concepteur d'urbanisme, Vancouver, Canada

Jurés techniques adjoints

Izabel Amaral,

Architecte universitaire, Sudbury, Canada

Richard Young,

Architecte, Toronto, Canada

Anne Bordeleau,

Architecte universitaire, Waterloo, Canada

Jurés généraux

Geneviève Cadieux,

Artiste visuelle, Montréal, Canada

Sabrina Richard,

Conseillère en arts et culture, St. John's

Peter Herrndorf,

Leader des médias, Ottawa, Canada

Kirby Whiteduck,

Ancien chef des Algonquins de Pikwakanagan, auteur, Ottawa, Canada

Elsa Lam,

Historien et journaliste en architecture, membre honoraire de l'IRAC, Toronto, Canada

Jurés généraux adjoints

Carmela Cucuzzella,

Professeure, département de design et de calcul de l'Université Concordia, Montréal, Canada

Lisa Prosper,

Conseillère en patrimoine culturel, Inuvik, Canada

Piita Irniq,

Ancien commissaire au Nunavut, artiste, Ottawa, Canada

Jutta Treviranus,

Conceptrice, directrice de l'Inclusive Design Research Centre, Toronto, Canada

Brian McDougall,

Directeur des travaux publics, Première Nation Anishinabeg de Kitigan Zibi, Kitigan Zibi, Canada

Jurés parlementaires

L'hon. Robert Black,

Sénateur (Ontario), Groupe des sénateurs canadiens

L'hon. Bruce Stanton,

Ancien député, Simcoe North, Canada

L'hon. Anthony Housefather,

Député, secrétaire parlementaire de la ministre des Services publics et de l'Approvisionnement du Canada, Mont-Royal, Canada



Délibération, réunion du jury à l'étape 1, Ottawa, septembre 2021

Source : [phase eins].

Procédures du jury

Étape 1

La réunion du jury à l'étape 1 a eu lieu les 23 et 24 septembre 2021. Les objectifs de la réunion comprenaient la sélection des six participants qui passeront à l'étape 2 et la rédaction de recommandations de révision de la conception pour les finalistes à l'étape 2.

Constitution du jury

Les droits de vote des jurés qui devaient être absents à la réunion ou qui avaient démissionné ont été exercés par leurs adjoints et les jurés suivants :

Jurés techniques

Izabel Amaral prenant le vote de Kevin O'Brien
(n'a pas pu participer)

Jurés parlementaires

Nicolas Boulet-Groulx prenant le vote de Steven Mckinnon
Caroline Morency prenant le vote de Donald Neil Plett

Le jury était donc composé des personnes suivantes :

Jurés techniques (neuf votes)

Izabel Amaral, Christina Cameron, Brian Cody, Robert Eastwood, David Fortin, Bruce Haden, Matthew Kreilich, Dorte Mandrup et Anne McIlroy

Jurés généraux (cinq votes)

Geneviève Cadieux, Peter Herrndorf, Elsa Lam, Sabrina Richard et Kirby Whiteduck

Jurés parlementaires (trois votes)

Nicolas Boulet-Groulx, Caroline Morency et l'hon. Bruce Stanton

Parties additionnelles

Le jury a été complété par l'arrivée des experts techniques additionnels suivants : Shelley Bruce, Charles Marshall, Donna Clare, Jonathan Rubes, Bob Topping, Michael Petrescu Comene, Jon Gilford et Doug Brown. Les jurés parlementaires ont été appuyés par les expertes techniques suivantes : Susan Kulba, Kathryn Elliott, Marta McDermott et Josée Labelle.

Délibérations

Toutes les entrées ont fait l'objet d'une discussion et d'une comparaison intensives. La discussion a été complétée par des évaluations exhaustives des experts techniques.

Les résultats du vote sont les suivants.

N° de code	Oui	Non
9001	16	1
9002	2	15
9003	5	12
9004	0	17
9005	0	17
9006	7	10
9007	0	17
9008	17	0
9009	11	6
9010	14	3
9011	13	4
9001	16	1

Une fois que la ronde de vote a été terminée et qu'une autre analyse comparative des plans de conception n'ayant pas obtenu la majorité des votes a été effectuée, les membres du jury ont proposé qu'à la lumière des discussions sur les qualités des conceptions présentées et que, compte tenu des résultats du vote, le projet portant les numéros de code 9003 et 9006 soit ramené dans le processus.

Le vote sur la motion a donné les résultats suivants :

N° de code	Oui	Non
9003	9	8
9006	7	10

Ainsi, les cinq (5) entrées suivantes ont été éliminées lors de la deuxième ronde :

9002, 9004, 9005, 9006 et 9007,

alors que les six (6) autres sont demeurés dans le concours :

9001, 9003, 9008, 9009, 9010 et 9011.

Résultats finaux

Il a été décidé à l'unanimité d'inviter les auteurs des six dossiers de participation restants de la procédure ayant les numéros de code suivants à participer à l'étape 2 du concours dans le but d'adapter, de modifier et d'élaborer davantage leurs plans de conception : 9001, 9003, 9008, 9009, 9010 et 9011.

Étape 2

La réunion du jury à l'étape 2 s'est déroulée du 20 au 22 avril 2022. Les objectifs de la réunion comprenaient la sélection des trois gagnants parmi les six finalistes et la rédaction de recommandations liées à l'élaboration plus poussée du plan de conception gagnant.

Constitution du jury

Les droits de vote des jurés qui devaient être absents à la réunion ou qui avaient démissionné ont été exercés par leurs adjoints et les jurés suivants :

Jurés techniques

Izabel Amaral prenant le vote de Robert Eastwood
(n'a pas pu participer)

Jurés parlementaires

Sen. Robert Black prenant le vote de Donald Neil Plett
(Caroline Morency)

L'hon. Anthony Housefather prenant le vote de Steven Mckinnon
(Nicolas Boulet-Groulx)

Le jury était donc composé des personnes suivantes :

Jurés techniques (neuf votes)

Izabel Amaral, Christina Cameron, Brian Cody, David Fortin, Bruce Haden, Matthew Kreilich, Dorte Mandrup, Anne McIlroy et Kevin O'Brien

Jurés généraux (cinq votes)

Geneviève Cadieux, Peter Herrndorf, Elsa Lam, Sabrina Richard et Kirby Whiteduck

Jurés parlementaires (trois votes)

Sén. Robert Black, l'hon. Anthony Housefather et l'hon. Bruce Stanton



Délibération, réunion du jury à l'étape 2, Ottawa, avril 2022

Source : [phase eins].

Parties additionnelles

Le jury a été complété par l'arrivée des experts techniques additionnels suivants : Shelley Bruce, Donna Clare, Doug Brown et Marion Gale. Les jurés parlementaires ont été appuyés par les expertes techniques suivantes : Susan Kulba, Kathryn Elliott, Marta McDermott et Josée Labelle.

Délibérations

À la suite de discussions entre les membres du jury, le jury a voté sur le potentiel des projets à présélectionner. Voici les résultats obtenus :

Motion n° 1

Exclusion des projets 8004 et 8006 des finalistes :

N° de code	Oui	Non
8004	0	1
8006	0	6

Motion n° 2

Exclusion du projet 8002 des finalistes :

N° de code	Oui	Non
8002	16	1

Motion n° 3

Attribution de la troisième place au dossier portant le numéro de code 8005 :

N° de code	Oui	Non
8005	16	1

D'autres discussions intensives ont suivi, au cours desquelles les trois projets qualifiés ont été comparés sur le plan de leurs qualités et de leurs lacunes. Le vote portant sur le classement final des trois plans gagnants a donné lieu au résultat suivant :

N° de code	Classement final	Oui	Non
8005	Troisième	16	1
8003	Premier	11	6
8001	Deuxième	16	1

Résultats finaux

Le jury a recommandé à l'unanimité que le Canada confie à l'équipe d'auteurs du projet gagnant les services indiqués dans le dossier du concours. En outre, le jury a recommandé que le Canada et les auteurs tiennent compte, pendant l'élaboration plus poussée de la conception, des questions particulières suivantes, qui sont expliquées plus en détail dans les observations écrites du jury :

- Fonctionnalité;
- Accessibilité universelle assurée;
- Rentabilité.

De plus, il a été recommandé de tenir compte de tous les autres commentaires de l'évaluation écrite des travaux du jury et des experts techniques.

Recommandations du jury

Étape 1

Recommandations générales

Dans leur dossier de participation, tous les concurrents admis à l'étape 2 ont présenté des approches de conception remarquables. Ce faisant, chacun d'eux s'est concentré sur une tâche complexe et divers défis, et a produit des concepts exprimant l'approche unique de chaque promoteur. Il est conseillé à tous les concurrents restants, dans le but de parfaire leur plan de conception, d'étudier plus attentivement une fois de plus et d'intégrer le plus possible tous les éléments énumérés dans le dossier du concours, les annexes et les documents de référence, ainsi que les questions réglées dans le cadre du colloque et du forum en ligne des participants à la phase 1.

Le profil urbain et architectural du nouveau bâtiment doit être élaboré conformément aux principes directeurs et aux considérations générales relatives au projet du Canada. L'objectif consiste à réaliser une conception qui convient parfaitement à l'institution du Parlement, à communiquer des valeurs qui sont propres au Canada, à créer un dialogue entre le passé et le présent grâce à une approche de conservation tout en tenant compte des qualités spatiales et organisationnelles de l'intérieur, à offrir des conditions optimales dans le milieu de travail et à favoriser la clarté et l'efficacité des voies de circulation et un environnement de travail progressif.

Tous les plans de conception bénéficieraient d'une description plus explicite de leur approche de conservation, conformément aux Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Cette description doit comprendre un énoncé clair du traitement principal choisi pour le projet, assorti de réflexions sur son application à chaque bâtiment patrimonial et à l'approche de conception générale. De plus, tous les participants à l'étape 2 seront invités à revoir leur conception en ce qui concerne l'intégration au contexte urbain au niveau de la rue, où des paysages de rue de qualité pour les piétons, en toutes saisons, seront mis en place de tous les côtés, mais particulièrement face aux rues Wellington et Sparks.

Nous rappelons à tous les concurrents, en prévision de la révision de leur plan de conception, de se concentrer sur les questions suivantes et de les étoffer :

- Contiguïté à l'EPA sur les plans pratique, conceptuel et philosophique;
- Accessibilité et efficacité des modèles de circulation;
- Formulation d'une approche de conservation cohérente (lacune importante de la plupart des plans);
- Approche de durabilité de l'environnement.

Les documents supplémentaires préparés à la lumière des discussions tenues sur les 11 projets visent à expliquer plus en détail ces objectifs généraux du projet.

En plus d'examiner les aspects clés des principes directeurs du projet, l'évaluation du projet à l'étape 2 portera plus étroitement sur la conformité aux exigences comme la fonctionnalité, la conformité aux codes du bâtiment, le pragmatisme structurel et la viabilité économique.

Recommandations précises pour les participants qualifiés à l'étape 1

Présentation 9001

Diamond Schmitt Architects (Toronto, Canada) en coentreprise avec **B.I.G ARCHITECTURE D.P.C** (New York, United States), **KWC Architects** (Ottawa, Canada), **ERA Architects** (Toronto, Canada)



Le plan de conception repose sur une approche uniforme de volumétrie et de façade pour l'îlot en utilisant une enveloppe en quadrillage abstrait qui est légèrement en retrait par rapport aux façades existantes ou qui est légèrement poussé vers l'avant. Le quadrillage abstrait sert presque de « passe-partout » pour la façade, encadrant les reliefs uniques de façade et les riches détails des édifices patrimoniaux. L'enveloppe recouvre l'îlot 2 vers la rue Wellington pour créer des volumes équilibrés autour de l'édifice de l'EPA. Les volumes sont traités de façon symétrique et forment un vide sculptural qui laisse de l'espace autour de l'EPA et attire l'attention sur le bâtiment. Les membres du jury ont discuté de la question de savoir si cette approche serait interprétée comme étant accueillante ou dominante. Des commentaires ont également été formulés, selon lesquels le fait de placer l'immeuble de l'EPA dans un espace très fermé et déterminé pourrait limiter la réponse de conception pour l'EPA.

Le long des rues Sparks et Metcalfe, la façade est retirée pour créer un toit escarpé. Ce retrait ajoute ainsi une expression moderne abstraite au paysage urbain. Parallèlement, il réduit la portée des prolongements des bâtiments existants pour préserver la vue vers la Colline du Parlement et souligner les façades existantes.

Bien que la structure en quadrillage neutre de l'enveloppe permette, d'une part, une certaine abstraction et s'intègre bien à l'édifice de la Bravoure, elle crée, d'autre part, une répétition

écrasante, ce qui ne correspond pas à la composition actuelle des îlots 1, 2 et 3 le long de la rue Wellington et de la Colline du Parlement. Le jury recommande une approche plus nuancée de la structure de la façade et un rapport avec la hiérarchie, le motif et le rythme des bâtiments environnants actuels. De plus, en maintenant la continuité absolue du quadrillage au niveau du sol, le plan ne reflète pas adéquatement l'importance de l'expérience piétonnière.

Le jury a cherché une approche plus neutre qui permettrait une liberté plus volumétrique et expressive pour l'aménagement futur et les ajouts au bâtiment actuel de l'EPA.

Bien que le quadrillage n'ait pas rendu les entrées intuitives, le jury a estimé que cette proposition célébrait le hall public de l'immeuble Est en créant un lien visuel et axial avec la Colline du Parlement, et en invitant le public à vivre une expérience spatiale en définissant un mouvement du niveau de la rue jusqu'à la terrasse-jardin publique, au moyen d'un atrium spacieux qui fait référence au paysage canadien. Bien que ce geste d'ouverture soit salué par le jury, on se demande aussi si l'emplacement des salles de comité adjacentes à la terrasse-jardin publique respecte les normes de sécurité.

L'organisation de l'Intérieur est assez traditionnelle et compte des couloirs centraux étroits qui ne favorisent pas l'interaction sociale ni ne créent de lieux de rencontre naturels.

Les salles de comité se trouvent aux étages supérieurs du complexe de l'immeuble Est, ce qui semble naturel en raison de la plus grande portée, mais qui ne permet aucune interaction visuelle avec le public.

Le recours à une construction en bois, qui est un matériau de construction durable, est une aspiration accueillie positivement par le jury. Toutefois, les promoteurs devraient étudier et examiner strictement les codes du bâtiment canadiens et les limites actuelles inhérentes (code/structure/renforcement).

Voici d'autres commentaires/recommandations du jury :

- En raison de la programmation dense du plan, les espaces communs des tours est et ouest doivent être étudiés plus à fond, tout comme les fonctions de circulation et les espaces interstitiels insuffisants;
- L'absence d'interconnexion entre l'édifice de la Bravoure et l'îlot a également été jugée comme un élément médiocre;
- La mise en place de certaines fonctions a été critiquée;
- L'organisation du quai de chargement et des espaces de stationnement et l'accès à ceux-ci doivent être réexaminés en fonction des exigences du dossier du concours.

En plus de ce qui précède, il est recommandé de tenir compte des détails suivants en prévision de l'élaboration du plan de conception :

Prise en compte des règlements liés à l'urbanisme et à l'architecture

Les commentaires techniques suivants sont présentés par les experts techniques. Bien que le mandat d'évaluation des concepts et de recommandation du lauréat du concours incombe au jury, les commentaires de l'expert technique font état de questions qui peuvent être soulevées dans les processus d'approbation futurs. Ils sont présentés aux concurrents pour que ces derniers les examinent et soient orientés dans l'élaboration de leur plan. Les aspects mentionnés ici seront probablement pris en compte dans les futurs examens et les approbations par les autorités compétentes, y compris la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Par conséquent,

ils sont fournis pour créer une sensibilisation aux aspects particulièrement délicats qui seront soulevés et qui devront être abordés dans le cadre de ces futures approbations officielles.

- Conformément à la politique, les interventions liées aux bâtiments patrimoniaux désignés doivent respecter les principes et processus codifiés énoncés dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et examinés par le BEEFP. Une approche de conservation doit être élaborée dès le départ et servir d'orientation décisionnelle pour faire des choix de conception tout au long de la réalisation du projet. À mesure que le projet progresse au-delà de ce concours, l'examen officiel des interventions (EI) par le BEEFP (une exigence réglementaire nécessaire pour les bâtiments patrimoniaux désignés) utilisera l'approche de conservation des experts-conseils pour orienter les interventions clés sur les bâtiments patrimoniaux et les éléments définissant leur caractère. La première étape de l'élaboration de cette approche de conservation détaillée est nécessaire dans le cadre de ce concours. À cette étape du début du processus, les concurrents doivent énoncer clairement dans leur approche une vision et une intention de conservation, de façon non ambiguë. Cette vision et cette intention sont essentielles à la rationalisation des décisions de conception, en particulier en ce qui a trait à l'entretien, à la modification ou à l'aliénation possible des structures ou des bâtiments patrimoniaux présents sur le site assemblé, et à la façon dont ces décisions influencent ou modifient les valeurs et le caractère attribués dans l'énoncé de valeur patrimoniale.
- L'approche de conservation doit examiner plus attentivement les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada en procédant comme suit :
 - Une approche de conservation du patrimoine entièrement articulée fondée sur des valeurs doit tenir compte de la façon dont elle éclairera le concept général.
 - Les travaux de conservation proposés pour chaque façade patrimoniale/élément intérieur conservé doivent être indiqués et renvoyer aux normes et lignes directrices.
 - La présentation indique que plusieurs bâtiments nécessiteront des « rajustements subtils, mais lisibles » aux façades pour accueillir la nouvelle construction. Ces rajustements doivent être clairement indiqués, tout comme la justification de leur incidence sur les valeurs patrimoniales indiquées dans l'énoncé de valeur.
 - Les bâtiments intercalaires doivent être pris en compte en fonction de la norme 11 (subordonné, compatible et facile à distinguer). Pendant l'élaboration plus poussée du plan, le promoteur devra être prêt à expliquer comment la nouvelle forme construite « submerge » ou non la structure ou les bâtiments patrimoniaux conservés.
- Le plan devra démontrer que la végétation sur toit n'aura aucune incidence sur les principes énoncés dans le document La protection des vues dans la capitale du Canada (2007), ni sur la primauté et la lisibilité à l'avant-plan de la silhouette de la triade des édifices du Parlement.
- La proposition assure une bonne gestion de la contribution originale de l'édifice intercalaire à la vue de la Tour de la Paix à partir du point d'observation n° 21. La volumétrie de l'immeuble, y compris le « retrait » du toit en mansarde, laisse de la place pour respirer et maintient une structure solide de l'objet regardé, et le contraste entre le vide et la forme le long de Metcalfe ne devient pas une partie dominante ou obtrusive de la vue en premier plan. Toutefois, l'édifice intercalaire de l'îlot 2-est peut encombrer les façades patrimoniales et, sous certains angles, se dresser comme un élément dominant dans le paysage urbain, ce qui peut gêner la vue. Étant donné que le point d'observation n° 21 est une vue progressive qui commence à la hauteur de la rue Queen, l'analyse de vue future requise comprendra également une évaluation à partir d'un point situé plus au sud sur la rue Metcalfe, plus près du carrefour de Sparks, pour appuyer l'évaluation.

- La volumétrie et l'ampleur de l'édification sur terrain intercalaire et des ajouts, particulièrement en ce qui a trait au concept de « toit en mansarde », doivent être considérés en fonction de la possibilité qu'ils soient perçus comme un traitement trop uniforme et trop lourd dans l'îlot urbain. La conception intercalaire doit reconnaître que le caractère de la rue Wellington est différent et distinct de celui de la rue Sparks, où les façades reflètent la forme plus minime d'aménagement de la rue (en raison des lots plus étroits).
- Il faut assurer la clarté du concept et du message qu'il communique, particulièrement en ce qui concerne le « penchant » vers l'espace pour les peuples autochtones et au-dessus de ce dernier. Le promoteur devrait savoir que ce geste architectural et cette réponse de conception donnent lieu à une lecture et à une interprétation contradictoires.
- Il faut accorder plus d'attention aux directives contenues dans le plan du district de conservation du patrimoine de la rue Sparks. Voici quelques problèmes à résoudre :
 - L'ajout à la Banque de Nouvelle-Écosse double la hauteur du bâtiment, qui peut être perçu comme étant déséquilibré et démesuré;
 - Les bâtiments intercalaires ne distinguent pas le rez-de-chaussée des étages supérieurs pour la volumétrie ou le traitement. Le grain et l'ampleur de la volumétrie doivent tenir compte des conditions historiques hétérogènes et de la géométrie variée de la silhouette;
 - Le long de la rue Sparks, l'articulation des façades pourrait tenir compte des lignes de lot historiques.
- Le choix du calcaire comme matériau de gainage de la façade est jugé convenable, mais son utilisation uniforme et son motif à l'échelle de l'îlot urbain pourraient être critiqués comme constituant un traitement et une lecture monotones :
 - L'absence de variété en ce qui concerne l'importance relative et le détaillage peut être un désavantage;
 - La sélection d'une palette élargie de matériaux et de motifs peut être adéquate et envisagée;
 - Des variations de texture et de détaillage peuvent être appliquées pour atténuer et contraster;
 - Les marques tirées de la façade de l'édifice de la Bravoure manquent de contexte et l'importance relative appliquée à l'échelle de l'îlot urbain ne crée pas une échelle humaine au niveau du sol.
- La façon dont les bâtiments interagissent avec le domaine public doit être améliorée afin de susciter l'intérêt des piétons et de les intéresser :
 - Il faut envisager des façons d'offrir des entrées claires et intuitives qui se distinguent de loin;
 - Il faut s'assurer que les espaces publics sont utilisables toute l'année (exposition au soleil, protection contre le vent).

L'aménagement paysager au niveau du sol de grande qualité autour de l'espace pour les peuples autochtones, y compris le concept de continuité et de connexion entre l'intérieur et l'extérieur et avec l'espace pour les peuples autochtones, constitue un concept fort. Toutefois, la conception doit tenir compte de la probabilité que l'emplacement de l'espace pour les peuples autochtones soit entièrement construit jusqu'à la ligne de lot et que la zone tampon puisse servir d'accès/de droit de passage à l'emplacement, ce qui réduirait l'espace disponible dans la cour est. La présentation doit démontrer que la zone tampon est effectivement respectée, y compris à l'arrière du lot.

Exigences fonctionnelles et autres exigences techniques

Les commentaires suivants sont formulés par d'autres comités techniques et portent sur d'autres exigences fonctionnelles ou techniques. Ils sont donnés pour orienter les concurrents, afin qu'ils puissent cerner les problèmes particuliers signalés dans leur proposition.

- La conception indique la présence d'un immeuble au-dessus de la Banque de Nouvelle-Écosse. L'objectif de cette conception doit démontrer clairement comment le nouveau système structurel peut être mis en œuvre tout en maintenant l'exploitation complète de la Bibliothèque du Parlement.
- Le plan doit comprendre plus explicitement et plus clairement les exigences et démontrer l'approche visant à aligner les plaques de plancher et apporter les rajustements connexes aux façades et aux baies de fenêtre pour permettre une analyse plus approfondie. L'information manque en ce qui concerne cet aspect.
- Une grille de colonnes serrée pourrait nuire au programme fonctionnel.
- SHOB importante comparativement à la SHOB présumée dans le dossier de concours – assurer que la conception est rationalisée et optimisée.
- Un escalier tournant est suggéré, qui n'est pas un moyen de circulation universel et qui doit être évité, même si les codes l'autorisent. Il faut éviter les escaliers tournants comme moyen d'accès principal.
- Les entrées doivent être faciles à repérer et intuitives pour tous les utilisateurs et visiteurs de l'immeuble.
- Les systèmes de circulation et les plans d'étage doivent également être simples et intuitifs.
- Bien qu'il soit peu question de la reconfiguration de l'édifice Victoria et de la façon dont le noyau de l'immeuble est reconfiguré pour satisfaire aux exigences techniques, le plan général du site est conforme aux documents et maintient l'édifice Victoria comme espace contigu.
- Les excavations sous le niveau du sol sont décalées vers l'intérieur, ce qui réduit l'empreinte intérieure sur les niveaux inférieurs et réduit au minimum le nombre des réparations structurales sur les façades patrimoniales.
- À l'étape suivante, la façon dont la conception respectera le Code national du bâtiment (CNB) du Canada doit être précise :
 - Comment la construction en bois massif offrira-t-elle la résistance au feu et la protection requises par le CNB?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Comment les plafonds en bois satisferont-ils aux exigences du code?
 - Il faut prévoir des zones de refuge pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les escaliers de sortie en cas d'urgence.
 - Comment les exigences en matière d'espace de plancher interconnecté seront-elles respectées, en particulier en ce qui concerne les sorties cumulatives, les zones de refuge et le contrôle de la fumée?
 - Mettre à disposition des toilettes universellement accessibles conformément au programme ou au CNB.

Par conséquent, le jury a confirmé que le plan de conception devait passer à l'étape 2 du concours en raison de ses qualités, de ses forces et de son potentiel de rajustement par rapport à ses points faibles.

Présentation 9003

Neuf Architectes Canada Inc. (Ottawa, Canada) en coentreprise avec Renzo Piano Building Workshop (Paris, France)



Le jury félicite l'approche conceptuelle claire qu'offre le plan de conception. En ce qui concerne la conception générale, la synthèse du vieux et du nouveau a été jugée cohérente sur le plan visuel et le projet formant le « quatrième côté » de l'ensemble de la Cité parlementaire a été jugé convaincant. Toutefois, ce projet a été réalisé en éliminant les contraintes liées à la gestion des bâtiments et des structures patrimoniaux en place, sans présenter de vision relative à une approche de conservation. Le plan propose des ajouts – dématérialisés et plus légers en apparence – qui semblent survoler les édifices patrimoniaux existants de la rue Sparks, en utilisant un creux visuel pour exprimer la différence entre les bâtiments existants et les nouveaux. Dans la même façon, une distance respectueuse par rapport à l'édifice du 100, rue Wellington est prévue pour permettre la création du nouvel espace pour les peuples autochtones. Si on garde à l'esprit le fait que la conception finale de l'EPA peut être très différente de l'apparence actuelle du 100, rue Wellington, l'absence d'un lien direct avec l'immeuble en place est une approche rationnelle et sensée.

Pour atteindre ces objectifs du dossier (monumentalité uniforme et qualités frontales d'un quatrième côté), il a été jugé nécessaire, dans le plan de conception, de retirer les édifices Union Bank et Victoria du côté de la rue Wellington. Bien que cela soit pratique sur le plan architectural, on ne trouve aucun énoncé, aucune approche ni aucune vision de conservation clairement articulée. La hauteur de l'actuel édifice de la Bravoure est également réduite et la façade de l'édifice est complètement remplacée. Il en résulte un îlot monolithique homogène, organisé en deux niveaux de hauteur différents de sept et neuf étages, respectivement. Comme on l'a déjà mentionné, certains membres du jury ont soulevé des préoccupations au sujet des aspects de conservation, tandis que d'autres préoccupations importantes ont été soulevées au sujet du retrait des étages supérieurs de l'édifice de la Bravoure et des conséquences sur la mise à disposition de la surface utilisable requise.

Le plan de conception bénéficierait d'une description plus explicite de son approche de conservation fondée sur les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Cette description doit comprendre un énoncé clair du traitement principal choisi pour le projet, assorti de réflexions sur son application à chaque bâtiment patrimonial et l'approche de conception générale.

Un des principaux moteurs conceptuels de la conception est la terrasse-jardin, qui constitue une véritable forêt d'arbres. L'objectif de la conception est de représenter un nouveau plan paysager, de ramener la terre et la nature à l'emplacement à cette nouvelle façade et de représenter un symbole de réconciliation de la nation canadienne à cet endroit important. Cet élément conceptuel sera visible de la rue et de la Tour de la Paix, et peut être perçu comme une réinterprétation de la « forte ligne de toiture » typique de l'environnement historique. La forêt de toit peut également servir de dispositif climatique et contribuer à réduire l'effet d'îlot de chaleur urbain de la ville, en plus de représenter symboliquement l'engagement du Canada envers la durabilité. Tout en soulignant l'assise conceptuelle de l'aménagement d'un toit naturalisé, les jurés ont remis en question la nécessité d'un vaste aménagement/agrément de toit, étant donné qu'on trouve un grand espace ouvert de l'autre côté de la rue.

L'infrastructure technique est intégrée à la zone bâtie sur le plan de toit servant à permettre la mise en place du sol nécessaire aux arbres. Des ponts relient les îlots est et ouest. Il s'agit d'une violation de l'EPA, et si l'équipe de conception décide de continuer à présenter un pont étroit comme option, elle doit s'assurer que le pont peut être supprimé au besoin sans réduire considérablement la valeur fondamentale de la conception. Certaines préoccupations ont été soulevées concernant la faisabilité technique et les défis importants associés à la terrasse-jardin, qui comprend de grands arbres dans la réalité climatique particulière d'Ottawa. Bien que certains exemples internationaux comparables aient déjà été présentés, cette question devra être examinée en détail au cours de la deuxième phase, afin de démontrer la faisabilité dans ce contexte particulier.

Le jury voit le potentiel de cette approche de conception comme une occasion de repenser l'îlot non seulement dans son aspect extérieur, mais aussi en fonction des possibilités de créer un espace de bureaux optimal pour les utilisateurs. Malheureusement, la conception déçoit à cet égard, car elle montre des aménagements de bureau très traditionnels, de longs corridors étroits et des bureaux cellulaires profonds. Les proportions de l'atrium posent également un défi sur le plan de l'éclairage du jour. L'accès aux salles des comités ne permet pas une bonne circulation. Le faible rapport entre l'espace de circulation et l'espace utilisable renforce ces préoccupations, et le jury estime qu'il faudrait accorder plus d'attention à la création d'espaces de communication constituant des liens dans la conception.

L'absence d'un lien entre les espaces de soutien de la Bibliothèque du Parlement et la bibliothèque principale provisoire de la Banque de Nouvelle-Écosse, ainsi que d'autres liens possibles entre la Bibliothèque du Parlement et l'étage supérieur du nouvel aménagement, ont été jugés comme des points à améliorer.

En ce qui concerne les entrées, la deuxième entrée depuis la rue Sparks a une incidence immédiate sur l'édifice de la Bravoure : tout en ajoutant de la complexité à la mise en œuvre (on s'attend à ce que l'édifice de la Bravoure demeure opérationnel tout au long du réaménagement de l'îlot 2), le promoteur doit indiquer s'il s'agit d'un avantage clé qui ajoute de la valeur aux principes généraux de l'organisation spatiale du plan.

Pour la deuxième étape, il est recommandé que l'équipe se concentre sur la façon de restructurer l'îlot pour concevoir des espaces optimaux avec vues, lumière du jour et ventilation naturelle pour tous les utilisateurs, et des espaces qui créent des conditions optimales pour favoriser la communication. En définitive, en plus de la conception urbaine et de l'aspect extérieur, la qualité de l'espace de travail orienté vers l'avenir conçu doit être

comparée au coût du sacrifice de l'énergie incarnée et du patrimoine des actuels édifices Union Bank et Victoria.

Le traitement de la façade contraste énormément avec les structures en place, les rythmes, le traitement solide/vide et l'ordre classique dans les îlots 1 et 3 adjacents. Une double façade d'enveloppe est décrite, mais non illustrée sur les dessins. La façade nord est plus transparente, liée à la nature et à la fonction des espaces situés derrière et à l'orientation vers le nord, alors que la façade sud est plus opaque, pour réagir à la nécessité d'éviter la surchauffe et pour assurer l'intégration dans la rue Sparks. Pour être réussie, la transparence exprimée dans les façades du bâtiment se répercuterait dans l'organisation spatiale et les aménagements internes des plaques de plancher. La conception des façades et des services du bâtiment devrait être élaborée de façon à atteindre les objectifs souhaités du projet en matière de durabilité. L'intégration de l'utilisation active de l'énergie solaire (photovoltaïque) dans les conceptions de toit et de façade sud doit aussi être sérieusement envisagée. Certains membres ont souligné que les trois flèches de bois le long de la façade de la rue Wellington n'ajoutent pas de force au plan.

En plus de ce qui précède, il est recommandé de tenir compte des détails suivants en prévision de l'élaboration du plan de conception :

Prise en compte des règlements liés à l'urbanisme et à l'architecture

Les commentaires techniques suivants sont présentés par les experts techniques. Bien que le mandat d'évaluation des concepts et de recommandation du lauréat du concours incombe au jury, les commentaires de l'expert technique font état de questions qui peuvent être soulevées dans les processus d'approbation futurs. Ils sont présentés aux concurrents pour que ces derniers les examinent et soient orientés dans l'élaboration de leur plan. Les aspects mentionnés ici seront probablement pris en compte dans les futurs examens et les approbations par les autorités compétentes, y compris la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Par conséquent, ils sont fournis pour créer une sensibilisation aux aspects particulièrement délicats qui seront soulevés et qui devront être abordés dans le cadre de ces futures approbations officielles.

- Conformément à la politique, les interventions liées aux bâtiments patrimoniaux désignés doivent respecter les principes et processus codifiés énoncés dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et examinés par le BEEFP. Une approche de conservation doit être élaborée dès le départ et servir d'orientation décisionnelle pour faire des choix de conception tout au long de la réalisation du projet. À mesure que le projet progresse au-delà de ce concours, l'examen officiel des interventions (EI) par le BEEFP (une exigence réglementaire nécessaire pour les bâtiments patrimoniaux désignés) utilisera l'approche de conservation des experts-conseils pour orienter les interventions clés sur les bâtiments patrimoniaux et les éléments définissant leur caractère. La première étape de l'élaboration de cette approche de conservation détaillée est nécessaire dans le cadre de ce concours. À cette étape du début du processus, les concurrents doivent énoncer clairement dans leur approche une vision et une intention de conservation, de façon non ambiguë. Cette vision et cette intention sont essentielles à la rationalisation des décisions de conception, en particulier en ce qui a trait à l'entretien, à la modification ou à l'aliénation possible des structures ou des bâtiments patrimoniaux présents sur le site assemblé, et à la façon dont ces décisions influencent ou modifient les valeurs et le caractère attribués dans l'énoncé de valeur patrimoniale.
- Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada doivent être bien comprises et appliquées.
 - Bien que l'approche consistant à revaloriser et à réinterpréter l'emplacement soit acceptable, la proposition n'a pas clairement démontré l'équilibre qui appuierait et justifierait la nécessité de sacrifier les bâtiments patrimoniaux pour tenir compte des autres priorités du projet et des valeurs modernes. Une approche de

conservation du patrimoine entièrement articulée fondée sur des valeurs tiendrait compte de la façon dont elle éclairera l'orientation conceptuelle générale et le cadre conceptuel.

- Les travaux de conservation du patrimoine pour les façades/éléments conservés de la structure des bâtiments doivent être indiqués et renvoyer aux normes et lignes directrices.
- La nouvelle édification sur terrain intercalaire ne démontre pas clairement comment elle est éclairée et tient compte de la structure et de la forme du district de conservation du patrimoine de la rue Sparks ou de la Cité parlementaire.
- Un retrait plus apparent des façades patrimoniales conservées est recommandé, car l'écart proposé ne serait probablement pas perçu au niveau de la rue. Les bâtiments intercalaires doivent être considérés davantage par rapport à la norme 11 (subordonné, compatible et facile à distinguer), parce qu'ils peuvent être perçus comme empiétant sur les bâtiments patrimoniaux conservés.
- Le plan devra démontrer que la végétation sur toit n'aura aucune incidence sur les principes énoncés dans le document La protection des vues dans la capitale du Canada (2007), ni sur la primauté et la lisibilité à l'avant-plan de la silhouette de la triade des édifices du Parlement.
- De plus, la conception doit tenir compte de la hauteur totale du complexe (y compris les plateformes et les autres éléments du toit) en ce qui concerne sa relation avec les îlots adjacents situés le long de la rue Wellington.
- La volumétrie et l'importance relative du complexe proposé ne tiennent pas compte de la façon dont ce dernier est éclairé ou reflète le caractère patrimonial de la Cité parlementaire ou y participe. Cet aspect et les éléments suivants devront être examinés :
 - L'articulation limitée de la masse peut être critiquée, parce qu'elle est insuffisante pour briser le volume et tenir adéquatement compte de l'historique important des immeubles individuels sur l'îlot et de la structure dominante de la Cité parlementaire, qui présente des formes plus petites et plus variées. Par ailleurs, un des arguments opposés peut soutenir qu'un traitement monolithique a suffisamment de mérite holistique pour justifier la masse imposante et l'articulation limitée.
 - Puisque la partie conceptuelle rappelle l'aménagement adjacent notable de la rue Wellington, à savoir les ailes Arthur Erickson du nouvel édifice de la Banque du Canada sur l'îlot 4, une telle association doit être examinée avec soin afin d'assurer le sens du lieu unique qui est envisagé pour cet emplacement et sa façade donnant sur la place parlementaire.
 - Il est recommandé de réévaluer et de rationaliser la conception et le traitement de volumétrie de la rue Sparks dans une perspective très semblable. La reconnaissance et l'intégration sensible des structures ou des bâtiments patrimoniaux conservés devraient éclairer directement la compatibilité et la forme de la nouvelle construction proposée.
- Le sentiment institutionnel et le domaine public officiel le long de Wellington sont une contribution positive.
- La présence de liens au-dessus ou au-dessous de l'EPA ne sera pas permise.
- Le traitement des façades des nouvelles constructions est résolument moderne (misant sur l'utilisation intensive du verre et du quadrillage superposé) et est en contrepoint direct à la structure générale et à l'importance existante dans la cité environnante; les volumes montrent une articulation limitée de la masse et une rupture limitée des volumes.
- En ce qui concerne la conception générale, bien que la synthèse du vieux et du nouveau ait été jugée cohérente sur le plan visuel et que le projet forme clairement un « quatrième côté » délibéré et convaincant de l'ensemble de la Cité parlementaire, la nouvelle édification sur terrain intercalaire proposée ne traite pas de façon convaincante de sa réaction à la structure et à la forme du district patrimonial.

Exigences fonctionnelles et autres exigences techniques:

Les commentaires suivants sont formulés par d'autres comités techniques et portent sur d'autres exigences fonctionnelles ou techniques. Ils sont donnés pour orienter les concurrents, afin qu'ils puissent cerner les problèmes particuliers signalés dans leur proposition.

- L'entrée du stationnement en retrait est positive pour le domaine public, pourvu que de bonnes lignes de visibilité soient maintenues dans le retrait pour permettre aux véhicules de circuler en toute sécurité dans les allées piétonnières et les corridors cyclables.
- Rien n'indique qu'on a tenu compte de la façon dont la proposition de réaménagement permettrait de tenir compte du fait qu'il fallait assurer l'occupation continue des installations actuelles occupées. On propose de supprimer trois niveaux à l'édifice de la Bravoure sans tenir compte de la façon dont les fonctions actuelles seraient remplacées. L'équipe du promoteur doit réaliser que l'édifice de la Bravoure doit demeurer entièrement opérationnel tout au long de la construction.
- Le plan doit démontrer clairement comment le nouveau système structurel au-dessus de la Banque de Nouvelle-Écosse peut être mis en place tout en maintenant toutes les activités permanentes de la Bibliothèque du Parlement.
- Les entrées doivent être soigneusement réexaminées. La mise en place des entrées profondément dans l'emplacement pourrait créer des problèmes d'orientation et de sécurité pour les parlementaires.
- La structure de béton coulée sur place, ce qui constitue une pratique courante à Ottawa, est une méthode de construction acceptable et prévisible qui convient à ce projet.
- Étant donné qu'il est proposé de retirer l'édifice Victoria au complet et de le reconstruire, l'information sur la façon de mettre en œuvre la construction de B2-est avant celle de B2-ouest et sur les aspects pratiques des phases de construction connexes est manquante.
- À l'étape suivante, la façon dont la conception respectera le Code national du bâtiment du Canada doit être précise :
 - Comment les exigences en matière d'espace de plancher interconnecté seront-elles respectées, en particulier en ce qui concerne les sorties cumulatives, les zones de refuge et le contrôle de la fumée?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Comment les plafonds en bois satisferont-ils aux exigences du code?
 - Il faut prévoir des zones de refuge pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les escaliers de sortie en cas d'urgence.
 - Mettre à disposition des toilettes universellement accessibles conformément au programme ou au CNB.

Par conséquent, le jury a confirmé que le plan de conception devait passer à l'étape 2 du concours en raison de ses qualités, de ses forces et de la possibilité de rajuster ses points faibles.

Présentation 9008

Zeidler Architecture Inc. (Toronto, Canada) en association avec David Chipperfield Architects (London, Royaume-Uni)



Ce plan était considéré comme un projet sereinement compétent et élégant de nouveaux bâtiments distincts intégrés à l'îlot, qui préservait tous les bâtiments patrimoniaux. En tant que proposition contemporaine vraiment ancrée dans le XXI^e siècle, la réponse architecturale est un complément à la Cité parlementaire avec ses attributs, y compris une réponse respectueuse à l'espace pour les peuples autochtones au 100, rue Wellington, une construction en bois massif à énergie zéro et une enveloppe de bâtiment transparente.

Le projet a été apprécié pour les changements conceptuels suivants:

Cours inspirées par la culture autochtone : Les cours aménagées qui entourent l'EPA et les espaces ouverts qui traversent l'îlot créent un puissant axe nord-sud avec le Parlement et un alignement est-ouest à l'échelle de l'emplacement. La cour est s'harmonise avec la Tour de la Paix et est reliée par la promenade « Les peuples », qui culmine par un « cercle de parole » inspiré de la culture autochtone. Cet espace externe au niveau du sol, combiné à la cour du côté ouest de l'EPA, offre une importante tribune publique au niveau du sol qui montre un respect à l'EPA et permet un certain degré d'intégration urbaine à l'EPA. En plus de servir d'abri et de source d'ombre au niveau du sol, les 13 bouleaux représentent les dix provinces et les trois territoires.

Bâtiment servant de forum : Les nouveaux bâtiments offrent un forum de dialogue et correspondent à l'ambition fondamentale du projet : créer un espace de travail en collaboration rempli de lumière. Un lien subtil, mais puissant avec le Parlement est intégré à l'intérieur de l'immeuble Est, sous forme d'espace « loggia » ou social situé au deuxième étage, dans un alignement direct avec la Tour de la Paix. La grande salle du comité est baignée de lumière naturelle, ce qui nécessitera un certain examen dans l'avenir.

Une enveloppe de bâtiment qui permet de respirer : Ce modèle met un très fort accent sur l'enveloppe du bâtiment – une élégante façade en bois de verre à double enveloppe avec des plaques chevauchantes. L'enveloppe glacée extérieure offre un ombrage solaire important et une ventilation sur tous les côtés de la façade. La transparence du bâtiment passe par les espaces intérieurs, limite les longs corridors intérieurs et montre stratégiquement les espaces sociaux et de travail en collaboration, avec un degré élevé de lumière et de vue. Deux nouveaux noyaux relient et unifient les six bâtiments de l'est.

Bien que le modèle physique et tous les plans et dessins de façade soient complets, les rendus détaillés se concentraient sur la rue Wellington à l'est de l'îlot. Le jury aurait souhaité voir la façade complète de la rue Wellington captée dans un rendu clé et avoir une compréhension plus approfondie du projet de tous les côtés, y compris la rue Sparks. On s'attend à avoir une meilleure compréhension de l'îlot dans son ensemble et une représentation plus cohérente de toutes les façades de bâtiment à l'étape 2 du concours.

Le jury a vanté l'approche respectueuse envers l'emplacement de l'EPA.

Il est également mentionné que ce plan a été critiqué par beaucoup comme n'étant pas entièrement ancré dans le réalisme et qu'il a présenté une vision qui n'aurait probablement pas pu être réalisée une fois que la structure et la mécanique-électricité ont été appliquées au projet. C'est particulièrement le cas pour les façades très transparentes qui sont représentées.

En raison de la conservation d'une grande partie du matériel patrimonial existant dans l'îlot, il sera difficile de satisfaire aux exigences en matière d'intervention structurelle et de mettre en œuvre les mises à niveau sismiques, la modernisation de l'enveloppe de bâtiment et d'autres mesures liées à la durabilité.

Voici d'autres commentaires des experts techniques :

- Difficultés d'accessibilité en raison de la conservation d'un grand nombre d'étages différents;
- Le grand nombre d'étages crée une circulation inefficace pour les occupants et les représentants chargés de l'entretien;
- Le positionnement des fonctions a soulevé certaines préoccupations.

En plus de ce qui précède, il est recommandé de tenir compte des détails suivants en prévision de l'élaboration du plan de conception :

Prise en compte des règlements liés à l'urbanisme et à l'architecture

Les commentaires techniques suivants sont présentés par les experts techniques. Bien que le mandat d'évaluation des concepts et de recommandation du lauréat du concours incombe au jury, les commentaires de l'expert technique font état de questions qui peuvent être soulevées dans les processus d'approbation futurs. Ils sont présentés aux concurrents pour que ces derniers les examinent et soient orientés dans l'élaboration de leur plan. Les aspects mentionnés ici seront probablement pris en compte dans les futurs examens et les approbations par les autorités compétentes, y compris la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Par conséquent, ils sont fournis pour créer une sensibilisation aux aspects particulièrement délicats qui seront soulevés et qui devront être abordés dans le cadre de ces futures approbations officielles.

- Conformément à la politique, les interventions liées aux bâtiments patrimoniaux désignés doivent respecter les principes et processus codifiés énoncés dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et examinés par le BEEFP. Une approche de conservation doit être élaborée dès le départ et servir d'orientation décisionnelle pour faire des choix de conception tout au long de la réalisation du projet. À mesure que le projet progresse au-delà de ce concours, l'examen officiel des interventions (EI) par le BEEFP (une exigence réglementaire nécessaire pour les bâtiments patrimoniaux désignés) utilisera l'approche de conservation des experts-conseils pour orienter les interventions clés sur les bâtiments patrimoniaux et les éléments définissant leur caractère. La première étape de l'élaboration de cette approche de conservation détaillée est nécessaire dans le cadre de ce concours. À cette étape du début du processus, les concurrents doivent énoncer clairement dans leur approche une vision et une intention de conservation, de façon non ambiguë. Cette vision et cette intention sont essentielles à la rationalisation des décisions de conception, en particulier en ce qui a trait à l'entretien, à la modification ou à l'aliénation possible des structures ou des bâtiments patrimoniaux présents sur le site assemblé, et à la façon dont ces décisions influencent ou modifient les valeurs et le caractère attribués dans l'énoncé de valeur patrimoniale.
- La conservation complète de tous les édifices patrimoniaux constitue un aspect très positif de la présentation et est conforme à la politique du Conseil du Trésor. Les problèmes de conservation du patrimoine à résoudre comprennent les suivants :
 - La présentation doit démontrer comment l'approche de conception générale s'appuie sur une approche de conservation du patrimoine fondée sur des valeurs;
 - Les travaux de conservation requis doivent être indiqués pour chaque bâtiment conservé et renvoyer aux normes et lignes directrices;
 - Il faudrait approfondir la compréhension des bâtiments et de l'emplacement en tant que lieux ayant une valeur patrimoniale (au-delà de leur importance relative);
 - L'expression architecturale des bâtiments intercalaires doit réellement tenir compte de la norme 11 (subordonné, compatible et facile à distinguer).
- Le maintien du point d'observation n° 21 n'a pas été démontré dans la conception et doit être soigneusement étudié et démontré. Étant donné que le point d'observation n° 21 est une vue progressive qui commence à la hauteur de la rue Queen, l'analyse de vue future requise comprendra également une évaluation à partir d'un point situé plus au sud sur la rue Metcalfe, plus près du carrefour de Sparks, pour appuyer l'évaluation.
- L'échelle et la volumétrie du bâtiment sont adéquats et bien intégrés aux îlots adjacents, et maintiennent la prédominance de la Colline du Parlement. Les lignes de toit fortes et variées créent une silhouette variée, ce qui établit une orientation de conception positive.
- Il existe une bonne distinction de caractère entre les différentes approches conceptuelles proposées pour les rues Sparks et Wellington. La transparence jusqu'aux façades arrière des édifices patrimoniaux est un aspect positif, puisqu'elle révèle la forme urbaine actuelle de l'îlot urbain.
- La contribution des bâtiments intercalaires à l'îlot urbain pourrait être améliorée :
 - Une meilleure définition des composantes des bâtiments pourrait être un avantage, y compris une expression différenciée au rez-de-chaussée sur la rue Wellington et un élément de corniche. Plus particulièrement, l'édification sur terrain intercalaire le long de la façade sur Wellington pourrait mieux correspondre aux lignes et au rythme des îlots et des bâtiments adjacents dans les îlots urbains, au-delà de la hauteur totale du bâtiment.
 - Bien qu'un mur de rue soit créé le long de la rue Wellington, il est possible de faire référence plus adéquatement à la Cité parlementaire et de créer une expérience plus riche sur le plan du détaillage, des matériaux et de l'expression architecturale, ce qui contribue davantage à créer un sens du lieu fort.

- On constate une intervention minimale sur les façades de l'édifice de la Bravoure et une mauvaise intégration de l'édifice Union Bank. Il faut mieux tenir compte de l'intégration des bâtiments patrimoniaux conservés pour éviter l'apparence de « coïncidence » et améliorer la relation entre le nouveau et l'ancien.
- On recommande de donner des détails sur l'importance relative des bâtiments intercalaires. En outre :
 - Il faut davantage examiner la façon dont la structure en verre et en bois du bâtiment intercalaire principal serait intégrée aux bâtiments conservés dans l'îlot urbain et dans les îlots urbains adjacents. Il faut aussi déterminer si la structure serait compatible avec le paysage culturel et avec une expression architecturale autochtone potentielle à l'espace pour les peuples autochtones;
 - L'édification sur terrain intercalaire remplaçant l'édifice Fisher se présente de façon maladroitement sur les étages inférieurs, mais on examine plus à fond le détaillage de la façade et le traitement de la ligne de toit, elle pourrait être plus compatible et plus réussie.
- La conception des accès au bâtiment est bien faite – les accès sont bien indiqués et intuitifs.
- Un retrait généreux est prévu pour l'espace pour les peuples autochtones et appuiera l'aménagement futur de l'espace pour les peuples autochtones.
- La place publique est située le long de la rue Wellington crée un sens du lieu fort. De plus amples détails doivent être donnés en ce qui concerne la zone aménagée au niveau du sol, à l'ouest de l'espace pour les peuples autochtones (couvert par un bâtiment intercalaire), y compris son utilisation proposée et les traitements de conception permettant de compenser le passage limité de la lumière naturelle.
- Il faut donner de plus amples détails sur l'importance relative et le système de revêtement des bâtiments intercalaires pour permettre une compréhension approfondie de leur construction et de leurs coûts.

Exigences fonctionnelles et autres exigences techniques

Les commentaires suivants sont formulés par d'autres comités techniques et portent sur d'autres exigences fonctionnelles ou techniques. Ils sont donnés pour orienter les concurrents, afin qu'ils puissent cerner les problèmes particuliers signalés dans leur proposition.

- Il est recommandé que le promoteur examine attentivement les exigences fonctionnelles et techniques relatives aux salles de comité.
- Il faut envisager une plus grande normalisation des aménagements des bureaux de parlementaires (BP), car l'objectif est de les uniformiser et de leur attribuer une qualité spatiale égale.
- L'utilisation intensive du bâtiment actuel donne lieu à de nombreux changements de niveau et pourrait être problématique du point de vue de la convivialité et de l'accessibilité (trop indirectes).
- Un escalier tournant est suggéré, qui n'est pas un moyen de circulation universel et qui doit être évité, même si les codes l'autorisent. Il faut éviter les escaliers tournants comme moyen d'accès principal.
- Toutes les entrées doivent être faciles à repérer et intuitives, pour tous les utilisateurs et visiteurs de l'immeuble. Il faut envisager d'avancer les entrées jusqu'au bord de la rue. Les entrées en retrait ne sont pas instinctives en ce qui concerne l'orientation et pourraient créer des problèmes de sécurité.

- L'utilisation des escaliers/ascenseurs pour créer des liens entre les plaques de plancher actuelles crée des difficultés pour l'accessibilité universelle et peut rendre la circulation dans les immeubles très problématique pour certains utilisateurs. Les plateformes élévatoires pour fauteuils roulants ne sont pas des solutions adéquates.
- Il n'y avait pas de détails sur la mise en place des étapes, mais les deux moitiés, B2-est et B2-ouest, sont indépendantes dans ce scénario. On doit continuer d'élaborer le plan en veillant à ce que la mise en place par étapes soit un objectif réalisable.
- À l'étape suivante, la façon dont la conception respectera le Code national du bâtiment du Canada doit être précise :
 - Comment la construction en bois massif offrira-t-elle la résistance au feu et la protection requises en vertu du CNB?
 - Comment les exigences en matière d'espace de plancher interconnecté seront-elles respectées, en particulier en ce qui concerne les sorties cumulatives, les zones de refuge et le contrôle de la fumée?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Comment les plafonds en bois satisferont-ils aux exigences du code?
 - Il faut prévoir des zones de refuge pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les escaliers de sortie en cas d'urgence.
 - Il faut assurer l'installation de toilettes universellement accessibles conformément au programme ou au CNB.
 - Par conséquent, le jury a confirmé que le plan de conception devait passer à l'étape 2 du concours en raison de ses qualités, de ses forces et de la possibilité de rajuster ses points faibles.

Présentation 9009

Provencher Roy + Associés Architectes Inc. (Montréal, Canada)



Le jury apprécie la vision claire qui met l'accent sur l'importance de la réconciliation avec les peuples autochtones du Canada, comme moteur du plan de conception. Le plan met notamment en évidence le récit symbolique du rétablissement des relations avec les peuples autochtones en introduisant un espace naturel entre l'EPA et une tour de vérité et réconciliation au coin des rues Metcalfe et Wellington. Situés sur l'axe principal entre la Tour de la Paix et l'îlot 2, la tour combinée et le terrain libre soulignent l'importance symbolique de ce « voyage réparateur » et soulignent la présence directe, importante et permanente des peuples autochtones dans la Cité parlementaire. La forme circulaire de la tour adaptée aux Autochtones contraste avec le vocabulaire rectilinéaire du paysage de rue environnant et souligne l'importance de cet emplacement comme lieu de dialogue entre le Canada et les peuples autochtones. La forme circulaire et l'aménagement unique des salles de comité appuient ce récit, car il exprime des notions d'égalité et de complémentarité.

En ce qui concerne le contexte urbain, le jury a aimé que la proposition de mettre en retrait le nouvel édifice de l'îlot 2-ouest le long de la rue Wellington offre un espace supplémentaire autour de l'EPA, mais s'est demandé si cette approche avait pour effet d'affaiblir l'objectif de créer un quatrième mur dans la cité. Cet objectif d'un quatrième mur a aussi été grandement par les expressions architecturales très disparates et la volumétrie du plan le long du côté de la rue Wellington.

En ce qui concerne la conservation du patrimoine, le jury apprécie les efforts déployés pour conserver et restaurer tous les bâtiments patrimoniaux existants afin de respecter les couches d'histoire représentées dans l'îlot 2.

Le plan de conception bénéficierait d'une description plus explicite de son approche de conservation fondée sur les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Cette description doit comprendre un énoncé clair du traitement principal choisi pour le projet, assorti de réflexions sur son application à chaque bâtiment patrimonial et l'approche de conception générale.

De plus, le jury s'inquiétait de la mise en place de nouveaux niveaux de plancher derrière des façades patrimoniales. Le problème concerne le potentiel de hauteur aléatoire des fenêtres et l'incidence que cela aurait sur la qualité de l'espace.

Sur la rue Sparks, le jury a apprécié le projet de restauration savante des édifices patrimoniaux qui s'inscrit dans le développement commercial de la ville. Tout en soulignant les efforts visant à mettre en retrait les nouvelles façades des bâtiments historiques, le jury encourage le développement plus poussé de la protection des vues en se référant à la documentation sur le district historique de la rue Sparks (désigné en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*) et à la mise en œuvre de plans de retrait des façades de la rue Sparks. Une plus grande différenciation entre les façades patrimoniales et la nouvelle construction pourrait améliorer la lisibilité.

Les espaces non attribués sont généreux et offrent un caractère flexible. Le niveau B1 du sous-sol est efficacement intégré au plan de conception. Le plan de conception offre une bonne lumière naturelle en général, et particulièrement dans la partie est.

À mesure que le plan de conception continue d'évoluer, le jury attire l'attention du promoteur sur d'autres questions. La Bibliothèque du Parlement doit poursuivre ses activités pendant le réaménagement de l'îlot 2. Par conséquent, aucune construction au-dessus de la Banque de Nouvelle-Écosse n'est acceptable. Dans l'îlot 2-est, le jury estime que la relation entre la tour ronde et le bâtiment situé derrière elle pourrait être améliorée, et indique que dans l'îlot 2-ouest, la tour d'atrium dépasse la limite de hauteur. La souplesse des bureaux de parlementaires (BP) doit être améliorée. Le plan de conception ne satisfait pas à l'exigence d'installer une entrée principale pour les parlementaires sur la rue Wellington et semble proposer un empiètement du paysage sur la rue Wellington.

En plus de ce qui précède, il est recommandé de tenir compte des détails suivants en prévision de l'élaboration du plan de conception :

Prise en compte des règlements liés à l'urbanisme et à l'architecture

Les commentaires techniques suivants sont présentés par les experts techniques. Bien que le mandat d'évaluation des concepts et de recommandation du lauréat du concours incombe au jury, les commentaires de l'expert technique font état de questions qui peuvent être soulevées dans les processus d'approbation futurs. Ils sont présentés aux concurrents pour que ces derniers les examinent et soient orientés dans l'élaboration de leur plan. Les aspects mentionnés ici seront probablement pris en compte dans les futurs examens et les approbations par les autorités compétentes, y compris la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Par conséquent, ils sont fournis pour créer une sensibilisation aux aspects particulièrement délicats qui seront soulevés et qui devront être abordés dans le cadre de ces futures approbations officielles.

- Conformément à la politique, les interventions liées aux bâtiments patrimoniaux désignés doivent respecter les principes et processus codifiés énoncés dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et examinés par le BEEFP. Une approche de conservation doit être élaborée dès le départ et servir d'orientation décisionnelle pour faire des choix de conception tout au long de la réalisation du projet. À mesure que le projet progresse au-delà de ce concours, l'examen officiel des interventions (EI) par le BEEFP (une exigence réglementaire nécessaire pour les bâtiments patrimoniaux désignés) utilisera l'approche de conservation des experts-conseils pour orienter les interventions clés sur les bâtiments patrimoniaux et les éléments définissant leur caractère. La première étape de l'élaboration de cette approche de conservation détaillée est nécessaire dans le cadre de ce concours. À cette étape du début du processus, les concurrents doivent énoncer clairement dans leur approche une vision et une intention de conservation, de façon non ambiguë. Cette vision et cette intention sont essentielles à la rationalisation des décisions de conception, en particulier en ce qui a trait à l'entretien, à la modification ou à l'aliénation possible des structures ou des bâtiments patrimoniaux présents sur le site assemblé, et à la façon dont ces décisions influencent ou modifient les valeurs et le caractère attribués dans l'énoncé de valeur patrimoniale.
- On ne démontre pas clairement que l'esprit des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada est compris. Les questions patrimoniales suivantes doivent être prises en compte :
 - Le concept général (restaurer et rapprocher) est expliqué. Toutefois, l'approche de conservation du patrimoine elle-même n'est pas bien expliquée et la façon dont elle a éclairé le concept général n'est pas claire;
 - Il faut donner de plus amples détails sur la conservation de chacun des édifices patrimoniaux et se reporter aux normes et lignes directrices pour démontrer une approche de conservation du patrimoine fondée sur des valeurs pour les édifices;
 - Les valeurs intangibles liées au patrimoine autochtone sont indiquées et on encourage leur examen plus poussé;
 - Les conseils de la norme 11 (subordonné, compatible et facile à distinguer) ne sont pas entièrement respectés.
- Le point d'observation n° 21 a été respecté, et il faut également tenir compte de la gestion de l'impact sur la vue de nuit, en raison de l'éclairage intérieur de l'immeuble. Étant donné que le point d'observation n° 21 est une vue progressive qui commence à la hauteur de la rue Queen, l'analyse de vue future requise comprendra également une évaluation à partir d'un point situé plus au sud sur la rue Metcalfe, plus près du carrefour de Sparks, pour appuyer l'évaluation.
- Bien que la présentation démontre une compréhension des identités distinctes des rues Sparks/Wellington ou Town/Crown. Toutefois, la relation entre le concept et le caractère distinct de la rue Wellington pourrait être mieux définie.
- Le miroir vertical des différentes hauteurs créées par les ajouts le long de la rue Sparks suscite de l'intérêt, mais demeure lourd et peut être perçu comme empiétant sur le contexte patrimonial, particulièrement celui de l'édifice Four Corners. La conservation des façades étroites et d'un retrait subordonné des étages supérieurs est positive, mais pourrait tout de même être améliorée ou rehaussée.
- Les matériaux qui se trouvent actuellement dans l'îlot urbain sont mentionnés et utilisés adéquatement. La richesse de la palette des matériaux est une approche de conception convenable et éclairée par le contexte.
- Une explication détaillée de la conception de l'édifice de la Bravoure est manquante ou non donnée. Cela doit faire partie de la vision de conservation et de conception.

Exigences fonctionnelles et autres exigences techniques

Les commentaires suivants sont formulés par d'autres comités techniques et portent sur d'autres exigences fonctionnelles ou techniques. Ils sont donnés pour orienter les concurrents, afin qu'ils puissent cerner les problèmes particuliers signalés dans leur proposition.

- L'architecture paysagère et les contributions au domaine public constituent une caractéristique très positive. L'alignement du domaine urbain avec la Tour de la Paix est positif, tout comme le paysage de toit articulé.
- Un escalier tournant est suggéré, qui n'est pas un moyen de circulation universel et qui doit être évité, même si les codes l'autorisent. Il faut éviter les escaliers tournants comme moyen d'accès principal.
- La configuration des systèmes de circulation et des plans d'étage doit être rationnelle et intuitive.
- Toutes les entrées doivent être faciles à repérer et intuitives, pour tous les utilisateurs et visiteurs de l'immeuble.
- Les éléments patrimoniaux sont expliqués et détaillés.
- L'espace pour les peuples autochtones a été maintenu et il existe une délimitation claire des parties est et ouest.
- Le plan doit démontrer clairement comment la nouvelle forme bâtie intégrée de la Banque de Nouvelle-Écosse peut être mise en œuvre tout en maintenant toutes les activités courantes de la Bibliothèque du Parlement.
- Le plan propose une SHOB considérablement plus élevée que celle indiquée dans le dossier. Le promoteur doit s'assurer que la conception est rationalisée et optimisée de façon à respecter les critères d'abordabilité et d'efficacité.
- Il est recommandé que le promoteur examine attentivement les exigences fonctionnelles et techniques relatives aux salles de comité.
- Il faut envisager une plus grande normalisation des aménagements des BP, car l'objectif est de les uniformiser et de leur attribuer une qualité spatiale égale.
- À l'étape suivante, la façon dont la conception respectera le Code national du bâtiment du Canada doit être précise :
 - Comment les exigences en matière d'espace de plancher interconnecté seront-elles respectées, en particulier en ce qui concerne les sorties cumulatives, les zones de refuge et le contrôle de la fumée?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Il faut prévoir des zones de refuge pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les escaliers de sortie en cas d'urgence.
 - Il faut assurer l'installation de toilettes universellement accessibles conformément au programme ou au CNB.

Par conséquent, le jury a confirmé que le plan de conception devait passer à l'étape 2 du concours en raison de ses qualités, de ses forces et de la possibilité de rajuster ses points faibles.

Présentation 9010

Wilkinson Eyre (Londres, Royaume-Uni) en association avec IDEA Inc. (Ottawa, Canada)



Étape 1 | Qualifié

Le jury a été impressionné par l'approche équilibrée des défis contextuels uniques du concours et de l'emplacement visé. Le plan de conception a très soigneusement respecté l'échelle et les données des immeubles situés le long de la rue Wellington tout en tentant de les réinterpréter de façon plus contemporaine. Le jury a apprécié l'inspiration créée par les immeubles de la « Bankers Row » et la création d'un état plus invitant et transparent au rez-de-chaussée. Les deux étages supérieurs rendent hommage aux toits gothiques de la région et la référence matérielle symbolique au climat canadien et au nord offre un potentiel. En outre, le jury estime également qu'il y a eu une tentative intéressante de créer des espaces intérieurs accueillants et chaleureux à travers les atriums et les capsules de réunion éclairés par la lumière naturelle. L'organisation programmatique générale des îlots est et ouest est cohérente et, bien qu'il y ait divers éléments à examiner, ceux-ci semblent être en grande partie gérables. Le plan de conception respecte également la présence de l'EPA et utilise les façades et la volumétrie des nouveaux bâtiments pour l'encadrer lorsqu'on regarde en arrière depuis l'édifice du Centre et la pelouse du Parlement. De cette façon, le plan de conception n'essaie pas de concurrencer ou de dominer l'EPA sur le plan de la présence urbaine.

Le plan de conception montre une disposition fonctionnelle très claire comprenant de bons espaces dans les atriums, avec circulation et cafétéria, des espaces pour les bureaux de parlementaires (BP), avec la lumière proposée aux extrémités de la façade et de l'atrium, une utilisation et un placement efficaces des espaces non assignés et, dans l'ensemble, une approche qui optimise les vues.

Le jury était toutefois déçu que l'EPA ne soit pas pris en compte plus explicitement dans le texte du dessin ou dans le plan général. L'importance de la réconciliation et de l'EPA était un aspect central du dossier du concours et n'a pas été exprimée comme étant prioritaire dans ce plan de conception. Les membres du jury estiment qu'en raison du massacre stratégique lié au contexte urbain, une partie de la monumentalité des structures gouvernementales coloniales traditionnelles est également conservée. Par conséquent, la lourdeur et l'ordre formel des bâtiments semblent encombrer l'EPA. Des modifications au plan prévoyant un traitement plus généreux de l'espace entre les nouveaux bâtiments et l'EPA sont encouragées pour atténuer cette tension et permettre de futures possibilités de design extérieur dirigées par l'EPA.

Le jury s'est dit préoccupé par le fait que les espaces intérieurs demeurent très schématiques et sont si radicalement différents de l'extérieur, ce qui donne lieu à une série de langages de conception concurrents; les colonnes d'arbre de base avec mur-rideau : les baies de milieu; la « couronne » (qui, selon les membres du jury, était disproportionnellement haute lorsque le toit en mansarde était à la verticale); les traitements ondulants du plafond en bois; et les capsules revêtues de bois. Bien que les membres du jury comprennent que les expressions intérieures et extérieures peuvent être différentes pour offrir un moyen de faire le pont entre l'art urbain et les aspects architecturaux et de programme, le jury estime que la conception n'a pas encore permis de regrouper l'intérieur et l'extérieur dans une stratégie de conception cohérente et recommande un processus de révision pour renforcer l'expression générale. Les traitements intérieurs et les usages des capsules pourraient être rationalisés, simplifiés ou peut-être revus. À l'extérieur, les métaphores actuelles de la « couronne » et de la « structure défensive » utilisées pour décrire les deux étages supérieurs peuvent être remaniées pour mettre l'accent sur l'aspiration collective du Canada à transcender ses fondations coloniales et sur la façon dont l'horizontalité de la bande pourrait l'exprimer, tant de l'extérieur que de l'intérieur. Il est également recommandé que cet élément n'empiète pas sur l'espace entourant l'EPA.

Dans l'îlot, le côté (sud) de la rue Sparks demeure relativement peu défini dans le plan de conception et nécessite une meilleure représentation qui permettrait de bien comprendre certaines des décisions de conception et leur efficacité, comme la rénovation de la façade de l'édifice de la Bravoure. La volumétrie utilisée dans le diagramme de l'approche de conservation laisse supposer qu'on ajoutera les nouveaux bâtiments directement au-dessus des bâtiments patrimoniaux existants. Le jury recommande de retirer ces ajouts afin de respecter davantage les façades et les volumes patrimoniaux existants.

Le plan de conception bénéficierait d'une description plus explicite de son approche de conservation fondée sur les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Cette description doit comprendre un énoncé clair du traitement principal choisi pour le projet, assorti de réflexions sur son application à chaque bâtiment patrimonial et l'approche de conception générale.

Parmi les préoccupations techniques soulevées par le jury, mentionnons les suivantes :

- L'utilisation proposée du bois dans les intérieurs doit être examinée, pour qu'on s'assure qu'elle est conforme aux exigences des codes;
- Divers aspects de la conception structurale;
- L'utilisation du bronze est considérée comme un problème d'entretien permanent;
- Le fait de placer les BP au-dessus de la Bibliothèque du Parlement créera probablement des difficultés sur le plan du maintien des activités de la bibliothèque. Cela semblait également créer des problèmes liés au code du bâtiment en ce qui concerne les sorties;
- Bien que la qualité des entrées soit perçue positivement, des rajustements donnant lieu à une approche d'entrée plus digne sont recommandés;
- Le plan de conception et le texte de façade proposé mentionnent les dix provinces du Canada, mais ne tiennent pas compte des trois territoires;
- Le texte conceptuel ne met pas l'accent sur la question de la réconciliation.

En plus de ce qui précède, il est recommandé de tenir compte des détails suivants en prévision de l'élaboration du plan de conception :

Prise en compte des règlements liés à l'urbanisme et à l'architecture

Les commentaires techniques suivants sont présentés par les experts techniques. Bien que le mandat d'évaluation des concepts et de recommandation du lauréat du concours incombe au jury, les commentaires de l'expert technique font état de questions qui peuvent être soulevées dans les processus d'approbation futurs. Ils sont présentés aux concurrents pour que ces derniers les examinent et soient orientés dans l'élaboration de leur plan. Les aspects mentionnés ici seront probablement pris en compte dans les futurs examens et les approbations par les autorités compétentes, y compris la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Par conséquent, ils sont fournis pour créer une sensibilisation aux aspects particulièrement délicats qui seront soulevés et qui devront être abordés dans le cadre de ces futures approbations officielles.

- Conformément à la politique, les interventions liées aux bâtiments patrimoniaux désignés doivent respecter les principes et processus codifiés énoncés dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et examinés par le BEEFP. Une approche de conservation doit être élaborée dès le départ et servir d'orientation décisionnelle pour faire des choix de conception tout au long de la réalisation du projet. À mesure que le projet progresse au-delà de ce concours, l'examen officiel des interventions (EI) par le BEEFP (une exigence réglementaire nécessaire pour les bâtiments patrimoniaux désignés) utilisera l'approche de conservation des experts-conseils pour orienter les interventions clés sur les bâtiments patrimoniaux et les éléments définissant leur caractère. La première étape de l'élaboration de cette approche de conservation détaillée est nécessaire dans le cadre de ce concours. À cette étape du début du processus, les concurrents doivent énoncer clairement dans leur approche une vision et une intention de conservation, de façon non ambiguë. Cette vision et cette intention sont essentielles à la rationalisation des décisions de conception, en particulier en ce qui a trait à l'entretien, à la modification ou à l'aliénation possible des structures ou des bâtiments patrimoniaux présents sur le site assemblé, et à la façon dont ces décisions influencent ou modifient les valeurs et le caractère attribués dans l'énoncé de valeur patrimoniale.
- Une approche de conservation de base a été communiquée, mais d'autres travaux sont nécessaires pour démontrer une compréhension des Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada.
 - La façon dont le concept général a été éclairé par une approche de conservation fondée sur des valeurs doit être précisée.
 - L'approche de conservation serait renforcée si elle démontrait une meilleure compréhension des bâtiments patrimoniaux et de leurs valeurs. Pour ce faire, il faut donner des détails supplémentaires sur la conservation des structures et des bâtiments patrimoniaux et se reporter aux normes et lignes directrices.
 - Les façades principales ont été conservées, ainsi que certains intérieurs. La « conservation et la relocalisation » des caractéristiques intérieures dans d'autres zones des nouveaux bâtiments doivent aussi être précisées, pour qu'on détermine la façon dont cela influe sur leurs valeurs.
- L'édification sur terrain intercalaire à pleine hauteur à la ligne de lot gêne le cône visuel de la Tour de la Paix à partir du point d'observation n° 21, et le traitement architectural doit reconnaître le cône visuel latéral ou lui donner du relief. Étant donné que le point d'observation n° 21 est une vue progressive qui commence à la hauteur de la rue Queen, l'analyse de vue future requise comprendra également une évaluation à partir d'un point situé plus au sud sur la rue Metcalfe, plus près du carrefour de Sparks, pour appuyer l'évaluation.
- L'expression architecturale proposée pour la rue Wellington qui est reproduite sur la rue Sparks peut être lue hors contexte et ne reconnaît pas entièrement la nature distincte et

double des deux façades représentant la ville et la Couronne. L'expression architecturale homogène ou répétitive à l'échelle de l'îlot urbain pourrait être réexaminée. Une compréhension des tendances urbaines établies et du caractère diversifié du district de conservation du patrimoine pourrait également éclairer l'approche de conception.

- L'échelle générale du bâtiment est adéquate, mais l'harmonie entre l'échelle et la volumétrie pourrait être davantage améliorée. Voici quelques problèmes pouvant être résolus :
 - La proportion de la portion crénelée supérieure des façades de la rue Wellington est grande/haute dans la composition de ces façades;
 - L'expression des façades secondaires, particulièrement le long de la rue Metcalfe, crée un bâtiment monolithique incompatible qui s'éloigne de l'expression de chacun des bâtiments ci-dessous.
- Sur la rue Wellington, le vitrage au rez-de-chaussée et l'insertion de la rangée d'arbres sur le boulevard de la Confédération sont des éléments positifs. La forme/structure en arc de l'arbre au niveau du sol est intrigante. Toutefois, on note qu'elle ne se prolonge pas à l'extérieur et qu'elle n'est pas directement accessible au public en raison du vitrage.
- Une façade repensée est proposée pour l'édifice de la Bravoure, mais pourrait ne pas être lue comme s'intégrant à ses édifices voisins. Une composition tripartite est utilisée de façon forte et cohérente à l'échelle de l'emplacement. Le promoteur doit déterminer si cela convient à l'édifice de la Bravoure, qui est habituellement considéré comme un immeuble de fond.
- Il convient de préciser des matériaux nobles de haute qualité, une importance relative et des finis sur la rue Wellington.
- Le retrait de l'espace pour les peuples autochtones, le traitement au niveau du sol ouvert le long de la rue Wellington et les liens avec l'atrium sont appréciés et représentent, réunis, une approche positive. La présomption d'utilisation du retrait de l'espace pour les peuples autochtones n'est peut-être pas tout à fait adéquate dans la pratique, car cet espace devra également servir de droit de passage utilitaire. La conception doit également respecter le retrait de 3,6 m précisé dans le dossier.
- Un écart important entre les commerces de détail le long de la rue Sparks pourrait compromettre la viabilité de la vente au détail dans cet îlot urbain, et l'affaiblissement de la vente au détail le long de cette rue commerciale est un des résultats mentionnés.

Exigences fonctionnelles et autres exigences techniques

Les commentaires suivants sont formulés par d'autres comités techniques et portent sur d'autres exigences fonctionnelles ou techniques. Ils sont donnés pour orienter les concurrents, afin qu'ils puissent cerner les problèmes particuliers signalés dans leur proposition.

- De plus amples détails sur les éléments de revêtement/toiture et de durabilité sont requis pour permettre une compréhension approfondie. Il est également recommandé de régler les éléments conceptuels des salles ou des capsules de réunion flottantes.
- Les espaces intérieurs utilisant des éléments de bois massif structuraux poseront un défi de constructibilité et des mesures de protection temporaires seront nécessaires pendant la construction, ce qui augmentera la complexité de l'exécution. La disponibilité des « capsules » pour échange pourrait aussi être difficile. Le promoteur devrait réévaluer l'efficacité de ces espaces selon les utilisations proposées.

- Il n'y a aucune proposition quant à la façon dont les fonctions actuelles retirées de l'édifice de la Bravoure seraient remplacées. L'exploitation complète de l'édifice de la Bravoure doit être maintenue l'exploitation tout au long de la construction.
- Des espaces utilisables sont ajoutés au-dessus de la Banque de Nouvelle-Écosse, ce qui a une incidence sur son occupation à temps plein. La conception doit expliquer le concept et la façon dont elle permet à la Banque de Nouvelle-Écosse et à l'édifice de la Bravoure de maintenir leurs activités tout au long de la construction.
- L'accès à tous les services ne doit pas être séparé (c.-à-d. services alimentaires encastrés au niveau inférieur).
- Il faut s'assurer que les systèmes de circulation et les plans d'étage sont intuitifs.
- Le nombre de BP est insuffisant. La conception doit respecter le programme précisé dans le dossier du concours.
- On signale que le plan ne répond pas à la cible du programme spatial de la Bibliothèque du Parlement.
- À l'étape suivante, la façon dont la conception respectera le Code national du bâtiment du Canada doit être précise :
 - Comment la construction en bois massif offrira-t-elle la résistance au feu et la protection requises par le CNB?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Comment la construction dans l'atrium satisfera-t-elle aux exigences du code?
 - Comment l'édifice de la Bravoure sera-t-il amélioré pour satisfaire aux exigences en matière d'espace de plancher interrelié?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Il faut prévoir des zones de refuge pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les escaliers de sortie en cas d'urgence.
 - Comment les exigences en matière d'espace de plancher interconnecté seront-elles respectées, en particulier en ce qui concerne les sorties cumulatives, les zones de refuge et le contrôle de la fumée?
 - Le nombre des escaliers est probablement insuffisant et beaucoup d'entre eux ne mènent pas à l'extérieur.
 - Mettre à disposition des toilettes universellement accessibles conformément au programme ou au CNB.

Par conséquent, le jury a confirmé que le plan de conception devait passer à l'étape 2 du concours en raison de ses qualités, de ses forces et de la possibilité de rajuster ses points faibles.

Présentation 9011

Watson MacEwen Teramura Architects (Ottawa, Canada) en coentreprise avec Behnisch Architekten (Boston, États-Unis)



L'idée conceptuelle de ce projet est de concevoir un complexe qui incarne l'idée d'une prise de décision transparente qui n'est pas monumentale et qui offre divers espaces égaux. Ce plan de conception sereine et apaisante souligne la vision grâce à une disposition qui présente un niveau relativement élevé de résolution de planification. Il réussit particulièrement bien à concevoir et à planifier les éléments fondamentaux du programme, notamment ce qui suit :

Les plans élaborés démontrent une gestion raisonnable des bureaux de parlementaires (BP), grâce à une lumière naturelle abondante et à une souplesse en matière de planification.

La Bibliothèque du Parlement est bien intégrée au plan, sans interruption majeure.

La circulation générale est dynamique, claire et propre, et offre une variété agréable d'espaces de collaboration permettant l'interaction sur les étages de BP.

La qualité des jardins d'hiver spatiaux et des atriums de connexion verticale et horizontale est élevée.

L'atrium central est convenablement dimensionné et interrelié par des jardins d'hiver et entrelacé de jardins collaboratifs.

En général, de courts corridors offrant des vues dans les espaces de jardin d'hiver créent un sentiment de mieux-être chez les utilisateurs du bâtiment.

La forme urbaine qui en résulte respecte l'EPA et encadre cette institution importante, favorisant un dialogue entre l'usage public et les célébrations qui auront lieu sur l'axe créé par la Tour de la Paix.

De plus, l'intégration de l'édifice Victoria et de l'édifice de la Bravoure à un atrium/jardin d'hiver est très prometteuse. Les jardins d'hiver de l'immeuble est et l'espace ouvert extérieur au centre du projet pourraient aider à intégrer l'EPA en tant qu'élément central.

Les traitements supérieurs ont été jugés très décevants et très préliminaires. Ils n'ont pas été considérés, à ce stade-ci, comme étant à la hauteur de la promesse de la planification du projet.

Bien que le plan de conception contribue au concept de « quatrième façade » de la pelouse du Parlement, la disposition et la combinaison de matériaux sur la coquille extérieure n'apportent pas de sentiment de contribution civique ni ne représentent la dignité du Parlement, ni l'importance d'une réaction novatrice et avant-gardiste à la remise en question d'un nouveau quatrième mur sur la pelouse du Parlement.

Tout en adhérant à la vision du projet de démocratie et de fragmentation de la forme urbaine, un sens du lieu et d'unité est requis, compte tenu de son emplacement dans la capitale.

L'utilisation adéquate de toits verts, de cellules photovoltaïques et de jardins d'atrium dans le verre pour recueillir la lumière du soleil appuie l'approche durable.

Le plan de conception requiert une description explicite de son approche de conservation fondée sur les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada. Cette description doit comprendre un énoncé clair du traitement principal choisi pour le projet, assorti de réflexions sur son application à chaque bâtiment patrimonial et l'approche de conception générale.

En plus de ce qui précède, il est recommandé de tenir compte des détails suivants en prévision de l'élaboration du plan de conception :

Prise en compte des règlements liés à l'urbanisme et à l'architecture

Les commentaires techniques suivants sont présentés par les experts techniques. Bien que le mandat d'évaluation des concepts et de recommandation du lauréat du concours incombe au jury, les commentaires de l'expert technique font état de questions qui peuvent être soulevées dans les processus d'approbation futurs. Ils sont présentés aux concurrents pour que ces derniers les examinent et soient orientés dans l'élaboration de leur plan. Les aspects mentionnés ici seront probablement pris en compte dans les futurs examens et les approbations par les autorités compétentes, y compris la Commission de la capitale nationale (CCN) et le Bureau d'examen des édifices fédéraux du patrimoine (BEEFP). Par conséquent, ils sont fournis pour créer une sensibilisation aux aspects particulièrement délicats qui seront soulevés et qui devront être abordés dans le cadre de ces futures approbations officielles.

- Conformément à la politique, les interventions liées aux bâtiments patrimoniaux désignés doivent respecter les principes et processus codifiés énoncés dans les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada et examinés par le BEEFP. Une approche de conservation doit être élaborée dès le départ et servir d'orientation décisionnelle pour faire des choix de conception tout au long de la réalisation du projet. À mesure que le projet progresse au-delà de ce concours, l'examen officiel des interventions (EI) par le BEEFP (une exigence réglementaire nécessaire pour les bâtiments patrimoniaux désignés) utilisera l'approche de conservation des experts-conseils pour orienter les interventions clés sur les bâtiments patrimoniaux et les éléments définissant leur caractère. La première étape de l'élaboration de cette approche de conservation détaillée est nécessaire dans le cadre de ce concours. À cette étape du début du processus, les concurrents doivent énoncer clairement dans leur approche une vision et une intention de conservation, de façon non ambiguë. Cette vision et cette intention sont essentielles à la rationalisation des décisions de conception, en particulier en ce qui a trait à l'entretien, à la modification ou à l'aliénation possible des structures ou des bâtiments patrimoniaux présents sur le site assemblé, et à la façon dont ces décisions influencent

ou modifient les valeurs et le caractère attribués dans l'énoncé de valeur patrimoniale. La présentation n'est pas appuyée par une approche de conservation et les questions suivantes doivent être résolues :

- Démontrer une compréhension des valeurs et du caractère patrimoniaux. Cette compréhension doit être considérée comme faisant partie d'un ensemble urbain plus vaste situé dans un district de conservation. Le concept général doit être ancré et éclairé par une approche de conservation convaincante;
 - Un nombre important de bâtiments patrimoniaux doivent être démolis pour atteindre l'objectif de conception général qui consiste à mettre en place un « tout cohérent » et à permettre cette phase ou cette ère d'aménagement supplémentaire. Néanmoins, cette approche doit présenter un processus décisionnel réfléchi qui assure la présence d'une justification suffisante pour conserver les valeurs patrimoniales du lieu;
 - Les Normes et lignes directrices pour la conservation des lieux patrimoniaux au Canada sont mentionnées, mais leur compréhension et l'application du document ne sont pas évidentes;
 - Les interventions ne reflètent pas clairement les normes et lignes directrices et on ne sait pas exactement comment elles sont appliquées aux façades conservées et à la structure des bâtiments;
 - Les édifications sur terrain intercalaire/ajouts ne sont pas conformes à la norme 11 (faciles à distinguer, compatibles et subordonnés).
- La hauteur des bâtiments doit être plus précise sur le plan de la conformité aux limites de hauteur des règlements municipaux et la protection des vues de la triade des édifices du Parlement (contrôle d'arrière-plan dans le document La protection des vues dans la capitale du Canada, 2007).
 - Le plan démontre une compréhension des principes de contrôle de la vue d'avant-plan pour le point d'observation n° 21, mais la proposition est construite à la ligne de lot et l'édification sur terrain intercalaire ne prévoit pas un cadre sensible de la vue (contribution d'avant-plan) tout en retirant le cône visuel latéral. Étant donné que le point d'observation n° 21 est une vue progressive qui commence à la hauteur de la rue Queen, l'analyse de vue future requise comprendra également une évaluation à partir d'un point situé plus au sud sur la rue Metcalfe, plus près du carrefour de Sparks, pour appuyer l'évaluation.
 - Le traitement du rez-de-chaussée, l'importance relative et la forme du bâtiment sont homogènes, et ne sont pas nécessairement représentatifs de l'emplacement et du contexte urbain, que ce soit sur la rue Wellington ou Sparks (chaque élément devrait comporter des caractères urbains distincts). Une plus grande diversité, plutôt qu'une uniformité, est probablement plus adéquate. Il faut reconnaître la double identité des domaines civique et de la capitale.
 - L'intégration de l'édification sur terrain intercalaire aux édifices patrimoniaux de la rue Wellington doit être revue pour résoudre les problèmes suivants :
 - Réévaluer l'ampleur et la masse de l'édification sur terrain intercalaire par rapport au contexte patrimonial, car la lecture peut être perçue comme écrasante. L'articulation de la forme et de la masse est suggérée comme élément offrant des possibilités d'amélioration.
 - La ligne de toit s'harmonise avec l'édifice Victoria et l'édifice des bureaux du premier ministre et du Conseil privé (îlot 1), mais les données de maçonnerie ne s'harmonisent pas avec l'édifice Victoria. Les données de maçonnerie s'harmonisent plutôt avec le 100, rue Wellington, qui pourrait être considérablement modifié dans l'avenir. La composition générale n'est pas

considérée comme étant un succès complet et l'uniformité proposée demeure préoccupante.

- Sur la rue Sparks, la conception du bâtiment intercalaire demeure homogène et ne reconnaît pas les modèles existants ou historiques, l'articulation du rez-de-chaussée et la forme du bâtiment (hauteurs, façades étroites). Le promoteur doit tenir compte des lignes directrices des districts de conservation du patrimoine et s'y référer.
- Le choix de la pierre et du verre est adéquat. Toutefois, on note qu'il n'y a pas de proposition de différenciation entre les matériaux choisis pour la rue Sparks et ceux choisis pour la rue Wellington. L'utilisation des matériaux de cette façon est en contradiction avec le contexte historique et est appliquée uniformément à l'échelle de l'îlot urbain, ce qui devrait être réévalué dans une perspective de compatibilité/pertinence. L'utilisation du bois serait un nouvel ajout au district patrimonial et sa gestion pourrait être améliorée.
- Les entrées recouvertes situées en retrait de la rue Wellington et les retraits prévus pour les entrées situées sur les rues Sparks et Metcalfe sont positifs. Toutefois, l'entrée principale n'est ni claire ni intuitive, en raison des grands renforcements sous le bâtiment. L'approche de marquage des entrées est simpliste et pourrait être améliorée.
- À part l'entrée de l'édifice en retrait, le domaine public est minime, et sa qualité et son utilisation doivent être revues. Il pourrait être amélioré ou mieux intégré à cet endroit. L'alignement de l'entrée avec la Tour de la Paix signifie qu'il s'agit d'une zone intermédiaire non utilisable comme espace de contemplation.
- Les activités de vente au détail permanentes sur la rue Sparks sont positives, mais plus de détails sont requis :
 - Il faut confirmer si la proposition conserve des espaces de vente au détail dans l'édifice de la Bravoure;
 - Les nouvelles édifications sur terrain intercalaire doivent avoir des portes donnant accès aux commerces de vente au détail sur la rue Sparks, mais on ne sait vraiment pas si elles sont installées.
- Bien définis et exprimés, les jardins d'hiver créent un dialogue avec la nature visible de l'extérieur. On souligne que leur taille et leur masse par rapport au tissu patrimonial peuvent être accablantes. On pourrait examiner davantage l'aménagement paysager au niveau du sol pour relier les bâtiments et les espaces au domaine public.

Exigences fonctionnelles et autres exigences techniques

Les commentaires suivants sont formulés par d'autres comités techniques et portent sur d'autres exigences fonctionnelles ou techniques. Ils sont donnés pour orienter les concurrents, afin qu'ils puissent cerner les problèmes particuliers signalés dans leur proposition.

- À la lumière de la conception proposée, il ne semble pas y avoir d'incidence apparente sur la Bibliothèque du Parlement pendant la construction. Toutefois, on rappelle que les fonctions de la Bibliothèque du Parlement doivent demeurer opérationnelles pendant le réaménagement.
- Le plan ne respecte pas la cible du programme spatial de la Bibliothèque du Parlement établie dans le dossier.
- L'information sur la mise en œuvre progressive des phases a été présentée avec un certain niveau de détail, ce qui indique qu'on a réfléchi à la façon de procéder à la construction.
- De plus amples détails sur la conception et les systèmes de parement de l'atrium et du jardin d'hiver sont requis pour permettre une évaluation complète.
- Il n'y a pas de différenciation entre les matériaux choisis pour les côtés de la rue Wellington et de la rue Sparks, ce qui indique le même degré d'importance. On propose d'utiliser des matériaux plus nobles sur la façade de la rue Wellington.

- L'installation de panneaux de bois massif laminé est sensible aux conditions météorologiques et doit être réexaminée du point de vue de la résilience.
- On propose un escalier courbé, qui n'est pas un moyen idéal de circulation et qui devrait être évité, même si les codes l'autorisent.
- Les systèmes de circulation et les plans d'étage doivent également être intuitifs. Les éléments de circulation verticale doivent être regroupés.
- Toutes les entrées doivent être faciles à repérer et intuitives, pour tous les utilisateurs et visiteurs de l'immeuble.
- Soulignons que l'édifice Victoria a été entretenu à l'extérieur et à l'intérieur, et qu'un nouveau noyau a été incorporé.
- Le tensionnement des dalles du niveau supérieur pour créer de grandes zones ouvertes avec une structure minimale pourrait s'avérer difficile.
- La conception du bâtiment de l'ouest a eu une incidence sur la salle mécanique du niveau inférieur de l'édifice de la Bravoure.
- Plus grande résolution nécessaire pour le quai de chargement et les liens.
- À l'étape suivante, la façon dont la conception respectera le Code national du bâtiment du Canada doit être précise :
 - Comment la construction en bois massif offrira-t-elle la résistance au feu et la protection requises par le CNB?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Comment la construction dans les atriums et jardins d'hiver proposés satisfera-t-elle aux exigences des codes?
 - Comment l'édifice de la Bravoure sera-t-il amélioré pour satisfaire aux exigences en matière d'espace de plancher interrelié?
 - Comment les exigences structurelles de protection contre les incendies seront-elles respectées lorsque la nouvelle construction se trouvera au-dessus des structures déjà en place?
 - Il faut prévoir des zones de refuge pour les personnes qui ne peuvent pas utiliser les escaliers de sortie en cas d'urgence.
 - Comment les exigences en matière d'espace de plancher interrelié seront-elles respectées, en particulier en ce qui concerne les sorties cumulatives, les zones de refuge et le contrôle de la fumée?
 - Mettre à disposition des toilettes universellement accessibles conformément au programme ou au CNB.

Par conséquent, le jury a confirmé que le plan de conception devait passer à l'étape 2 du concours en raison de ses qualités, de ses forces et de la possibilité de rajuster ses points faibles.

Recommandations précises pour les entrées non qualifiées à l'étape 1

Présentation 9002

Grimshaw Architects (New York, États-Unis) en association avec Daoust Lestage Lizotte Stecker (Montréal, Canada)



La volumétrie du bâtiment sous un grand toit vitré comptant des atriiums et des espaces fonctionnels en dessous a été considérée comme offrant un potentiel intéressant par les jurés, mais la relocalisation proposée de l'EPA a suscité beaucoup de débats et a été jugée inacceptable.

L'alignement des façades sur la rue Wellington est compatible avec la création d'un paysage de rue cohérent et la définition de l'îlot 2 dans un contexte urbain, mais la forme que prendrait l'aménagement éventuel de l'EPA est inconnue.

Le plan de conception complète la volumétrie sur la rue Sparks en comblant les vides actuels et en ajoutant de la cohérence à la hauteur des différents immeubles.

Le traitement du toit de l'îlot dans son ensemble peut contribuer à une vue aérienne cohérente de la Colline du Parlement. On apprécie le fait que le toit a été traité comme une cinquième façade.

Le toit-terrasse recouvert de panneaux photovoltaïques crée des jardins intérieurs utilisables qui étaient jugés adaptés au climat canadien. Le projet crée également des possibilités de fusion des espaces intérieurs et extérieurs grâce à des stratégies comme des jardins semi-extérieurs et une terrasse surélevée sur la rue Sparks.

Les principes de durabilité étaient un des points forts du plan de conception qui insistait sur le maintien des bâtiments existants et de leur niveau de plancher, ce qui constituait un exercice difficile qui a été très apprécié. Ainsi, l'approche de conservation et la durabilité semblent se compléter.

Le système de circulation était une autre caractéristique positive du plan de conception, dans lequel les rampes et les espaces vides pouvaient contribuer à créer un milieu de travail dynamique.

Le déplacement de l'EPA est une transgression du dossier qui mine les engagements pris jusqu'ici par le gouvernement fédéral et les organisations autochtones nationales.

En proposant un édifice réservé pour l'EPA au coin des rues Wellington et Metcalfe, bien qu'il s'agisse clairement d'une approche novatrice pour reconnaître l'importance du rôle de cette nouvelle institution, on évite d'aborder un des principaux enjeux du concours, soit la création de la quatrième façade de la Colline du Parlement.

La quatrième façade de la Colline du Parlement qui en résulte était considérée comme non résolue, manquait de cohérence et n'offrait pas le degré de dignité suffisant à cet espace civique d'importance nationale.

Le traitement de la façade de la rue Sparks n'a pas permis l'intégration attendue d'une approche de conservation significative : facile à distinguer, compatible et subordonnée.

La façade de la rue Sparks nécessiterait d'autres éléments à examiner en ce qui concerne le langage et le volume, ainsi qu'un retrait adéquat pour éclairer la rue.

Bien que le jury ait estimé que le plan semblait présenter un potentiel pour un grand nombre de ses qualités de conception, il a également conclu que, compte tenu du nombre d'éléments jugés non résolus, des problèmes liés au déménagement de l'EPA présentés et des points forts relatifs d'autres propositions, le projet n'a pas été retenu pour passer à l'étape 2 du concours.

Présentation 9004

Hassell Ltd. (Melbourne, Australie) en association avec **Partisans** (Toronto, Canada)



Le jury a apprécié la façon dont cette conception propose une solution reconnaissable, uniforme et unificatrice qui assure une identité cohérente à l'îlot dans son ensemble. Les intentions architecturales étaient clairement énoncées et apparentes dans l'édifice, et le plan de conception comportait de grandes forces et était caractérisé par la décision de mettre en retrait l'édifice de la rue Wellington sur le coin est, par une approche de construction audacieuse et par une vaste terrasse-jardin.

En reprenant leur propre intervention derrière le 100, rue Wellington, les architectes offrent à l'équipe de conception autochtone la possibilité d'intervenir sur ce qui reste maintenant une place ouverte, sur l'axe de la Tour de la Paix, mais cela a présenté certaines incertitudes quant à la façon dont le coin serait en définitive aménagé. En outre, le fait que l'intervention proposée empiète énormément sur l'édifice de la Banque [canadienne impériale] de commerce, qui est également dédié à l'EPA, va directement à l'encontre de l'ambition déclarée du dossier. Cette décision de passer outre aux limites de l'emplacement de l'EPA constituait une violation inacceptable des règles du concours.

Le jury a noté l'approche novatrice de la construction, fondée sur une stratégie combinant l'utilisation d'une grande structure de toit conçue comme une plateforme à partir de laquelle l'immeuble est suspendu. Toutefois, les membres du jury ont souligné que cette approche fait en sorte qu'il est difficile de respecter l'espace consacré à l'EAP, avec une structure flottante couvrant tout l'îlot, d'est en ouest. L'approche de construction comprenait également l'intégration de la construction modulaire préfabriquée, en partie pour satisfaire aux exigences en matière de durabilité. Lorsqu'elle est intégrée à la nécessité de conserver certains édifices patrimoniaux et à la tâche nécessaire pour satisfaire aux exigences du programme, cela mène à des bureaux aux qualités variables et comprend de nombreux bureaux de parlementaires (BP) offrant des vues sur l'atrium seulement et donc, sans accès direct à la lumière naturelle. Par ailleurs, la circulation sur les étages de bureaux est efficace, bénéficiant de corridors bien éclairés ponctués par la présence d'atriums à l'échelle de l'immeuble.

La terrasse-jardin est décrite comme une partie importante du plan et est présentée comme une place publique inclusive. Il été question de la pertinence de créer un toit accessible dans ce contexte, puisque l'édifice est situé directement devant le grand espace civique qu'offre la pelouse du Parlement.

L'approche de conservation est claire, la nouvelle construction étant suspendue au-dessus des édifices patrimoniaux de la rue Sparks. En outre, mentionnons la décision de préserver principalement la façade et les premières baies de la plupart des bâtiments patrimoniaux, en gardant intacts seulement l'ancienne ambassade des États-Unis et les édifices de la Banque de Nouvelle-Écosse et la Banque [canadienne impériale] de commerce. Toutefois, l'édifice semble être quelque peu isolé de son contexte et séparé des édifices patrimoniaux autour de l'îlot et sur le boulevard de la Confédération.

Dans l'ensemble, le jury a trouvé ce plan audacieux et précis quant à ses intentions. Il y avait des problèmes importants à résoudre, surtout la façon dont le plan serait réalisé en ce qui concerne une stratégie de construction, tout en respectant l'intégrité de l'EPA et sans compromettre la qualité des BP.

Par conséquent, bien que le projet ait affiché des qualités qui ont été reconnues et louangées par le jury, en raison des points susmentionnés, du potentiel d'aménagement plus faible perçu et des points forts relatifs d'autres propositions, le projet n'a pas été retenu pour passer à l'étape 2 du concours.

Présentation 9005

Architecture49 Inc. (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Foster+Partners** (Londres, Royaume-Uni) en association avec **DFS Inc. Architecture & Design** (Montréal, Canada)



Le jury a estimé que la structure conceptuelle générale est claire. La stratégie de durabilité a été jugée adéquate et réfléchie dans le cadre du niveau de l'étape 1. Le plan respectait les règles fondamentales applicables à l'EPA.

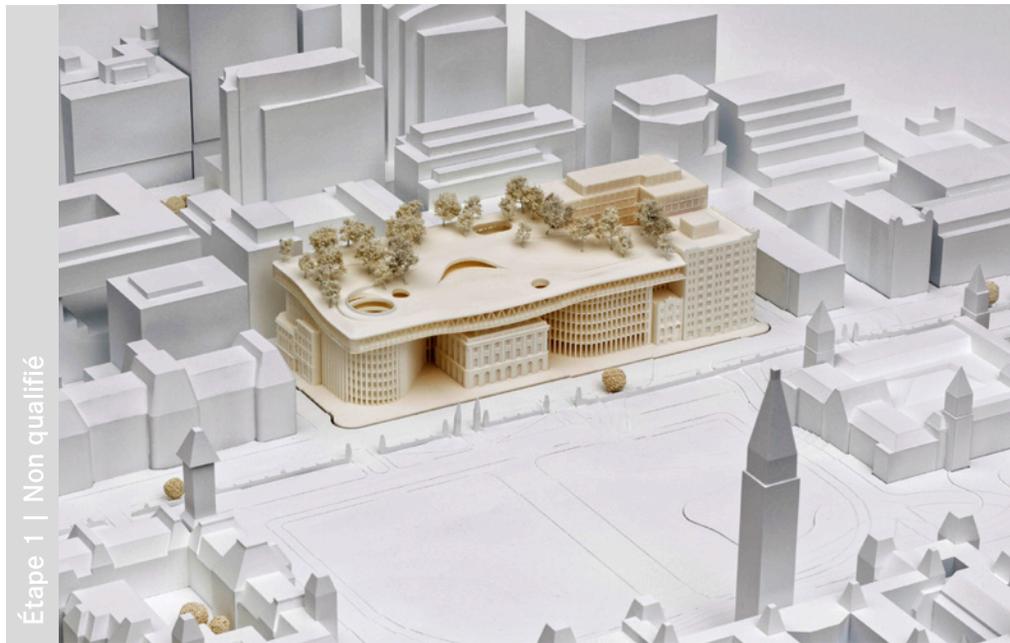
La conservation de toutes les façades patrimoniales et de nombreuses caractéristiques patrimoniales internes a été perçue comme forte et claire par le jury. La clarté et la précision de la réflexion sur chaque édifice patrimonial ont été jugées très solides. La création d'un espace public au coin nord-est de l'îlot 2 a été appréciée. La gestion de la rue Sparks sur le plan de l'approche de paysage de rue a été félicitée par le jury. Les bureaux de parlementaires (BP) du plan de conception présentent de nombreuses typologies différentes. L'accent mis sur le pilier, son axe aligné sur la Tour de la Paix et sa résolution architecturale ont été remis en question par les jurés.

En outre, le défi principal d'une quatrième façade de la pelouse du Parlement, reflétant la dignité du Parlement, n'a pas été jugé suffisamment bien traité. L'utilisation du bois extérieur a été jugée problématique par le jury. L'espace de programme important est inférieur au niveau du sol, ce qui limite la souplesse à mesure que le programme évolue. Le plan serait grandement remis en question si l'espace de programme devait se trouver au-dessus du niveau du sol. La construction au-dessus de la Bibliothèque du Parlement ne relève pas de la tâche et est hors des limites du concours, et soulève des préoccupations quant à la conformité au dossier de conception et à la faisabilité.

Par conséquent, bien que le projet ait affiché des qualités qui ont été reconnues et louangées par le jury, en raison des points susmentionnés, du potentiel d'aménagement plus faible perçu et des points forts relatifs d'autres propositions, le projet n'a pas été retenu pour passer à l'étape 2 du concours.

Présentation 9006

KPMB Architects (Toronto, Canada)



Ce projet a été reconnu pour ses concepts forts, son parti et sa clarté, et son approche audacieuse de l'îlot général.

Le jury a apprécié l'importance relative, le rythme et la forme curvilinéaire du ruban de bois et de verre qui regroupent l'îlot, ainsi que leur capacité de respecter l'ampleur des bâtiments historiques en se propageant à l'intérieur, à l'extérieur, autour et au-dessus de ceux-ci, à l'échelle de l'îlot.

Le jury a commenté la capacité de ce projet d'équilibrer ou de compléter le quatrième mur de la Colline du Parlement par l'unification de l'îlot avec le pont horizontal et le ruban de bois et de verre.

Le jury a commenté l'attention de l'équipe accordée aux façades pour augmenter le rendement énergétique. Le jury a particulièrement apprécié les stratégies des équipes applicables à chaque façade historique afin de créer des enveloppes de bâtiment à rendement élevé, tout en maintenant l'importance historique de leur contribution au district.

Le jury a commenté l'avantage et les défis d'une rampe à ciel ouvert de huit étages. Les membres ont reconnu les avantages de l'expérience et les points de vue sur la Colline du Parlement, mais ont également remis en question son caractère pratique.

Le jury a abordé les avantages et les défis du vaste parc sur le toit. De nombreux jurés ont commenté la réalité du climat d'Ottawa et les défis de la séparation des espaces publics et sécurisés pour avoir accès au toit.

Bien que le jury reconnaisse les vues panoramiques possibles qu'offre le parc sur le toit, il a remis en question la nécessité d'un parc surélevé alors qu'il y a beaucoup de pelouse publique et d'espaces verts accessibles de toutes les parties d'Ottawa.

Des préoccupations importantes ont été soulevées au sujet de l'effet ombragé négatif la terrasse-jardin sur l'EPA, le paysage de rue sur Wellington et les façades.

Le jury a noté que la réflexion suscitée par le paysage de la terrasse-jardin aurait également dû être appliquée au paysage de rue.

Le jury s'inquiète énormément du fait que le projet ne respecte pas les retraits et les règles d'engagement avec l'EPA, l'édifice de la CIBC et la Bibliothèque du Parlement. Bien que les membres du jury apprécient la reconnaissance par l'équipe de l'importance de mobiliser les peuples autochtones, cette approche n'est pas acceptable. On ne peut empiéter sur les retraits et les droits relatifs à la propriété du dessus. Le jury doutait que le projet soit aussi percutant s'il était rajusté pour satisfaire à ces exigences du concours.

La suggestion de systèmes structuraux en bois massif sur un bâtiment de huit étages a soulevé des préoccupations. Le code du bâtiment actuel ne permettra pas cette hauteur et le code futur exigera qu'une partie importante de la structure soit protégée contre le feu.

Par conséquent, même si le projet affichait des qualités qui ont été reconnues et louangées par le jury, en raison des points susmentionnés, de la perception de potentiel d'aménagement plus poussé moins élevé et des forces relatives d'autres propositions, le projet n'a pas été retenu pour passer à l'étape 2 du concours.

Présentation 9007

Hopkins Architects (Londres, Royaume-Uni) en association avec CORE Architects Inc. (Toronto, Canada)



Ce projet tient très bien compte du contexte historique de l'emplacement et des bâtiments existants sur le plan de la volumétrie, de la hauteur et du retrait des étages supérieurs de la rue Wellington et de la conservation des façades historiques. L'équipe de projet a déployé des efforts considérables pour réinterpréter, dans sa conception, les matériaux et les détails des bâtiments adjacents et des autres blocs de construction avoisinants. L'équipe a envisagé l'édification sur terrain intercalaire de la façade de la rue Wellington pour rétablir l'échelle historique de la rue. Le traitement architectural des façades de la rue Sparks démontre un effort pour conserver une variété de traitements, mais n'a pas mis en retrait les nouvelles plaques de plancher pour renforcer une diversification des hauteurs et de la volumétrie.

L'approche satisfait aux exigences en matière d'efficacité du plan et de mise en œuvre par phases du projet. Le plan des bureaux de l'immeuble est cohérent et comporte des indications d'orientation raisonnablement précises sur les étages.

Le concept d'arcade du côté nord est une approche intéressante pour mettre en retrait le rez-de-chaussée, mais le jury s'inquiétait du confort de cet espace en hiver et de la question de savoir si le rez-de-chaussée animait suffisamment cet espace pour le rendre accueillant et sécuritaire. Les lieux d'entrée du bâtiment ne sont pas facilement reconnaissables en raison de ce traitement uniforme de la façade.

Le jury a soulevé plusieurs préoccupations, notamment les suivantes :

Les surfaces de plancher des bureaux n'offrent pas suffisamment de lumière du jour ou de vues pour les bureaux situés du côté sud de l'îlot 2-ouest et semblent être construites jusqu'à la façade de l'édifice de la Bravoure, dans certains cas. L'interconnexion des espaces avec l'édifice de la Bravoure n'est pas claire.

Les niveaux du plancher de l'édifice Victoria ne semblent pas être liés aux ouvertures des fenêtres de la façade en place ou la modification du niveau du plancher dans le plan n'est pas abordée.

Les possibilités offertes dans le cadre du programme pour célébrer les espaces de réunion, comme les halls d'entrée des salles de conférence, n'étaient pas évidentes dans le plan. Les salles de réunion principales, les halls d'entrée et la circulation dans l'immeuble ne sont pas exposés au complexe parlementaire ni à la lumière du jour.

La planification autour de l'EPA est mauvaise. La volumétrie est construite très près des côtés est et ouest des retraits de l'EPA. Cela pourrait causer une perte de vues des bureaux et de lumière du jour lorsque le projet de l'EPA sera exécuté. Fait plus important encore, il ne démontre pas un rapport ouvert et accueillant avec les espaces de l'EPA, tel que l'indique la section D-44 de la demande de propositions.

Les espaces dans l'atrium sont assez comprimés, et un grand nombre d'espaces de bureau requièrent ces éléments pour obtenir la lumière du jour et bénéficier d'une vue.

L'énoncé du projet mentionne la présence d'un lien entre le rez-de-chaussée et l'axe de la Tour de la Paix, mais l'architecture de la façade et l'ampleur du geste dans le plan ne reconnaissent pas ou ne renforcent pas cet énoncé.

Une des questions cruciales pour le jury est que même si un accent fort est mis sur un style historique de façade et le traitement de la volumétrie, cette approche n'équilibre pas l'importance ou le dialogue futur potentiel avec l'espace l'EPA autrement que dans l'énoncé architectural mentionnant l'intégration possible d'éléments de conception indigène dans les façades. Cette approche architecturale est subtile et contextuelle, mais elle n'atteint pas les objectifs du projet de « conception inspirante et avant-gardiste ».

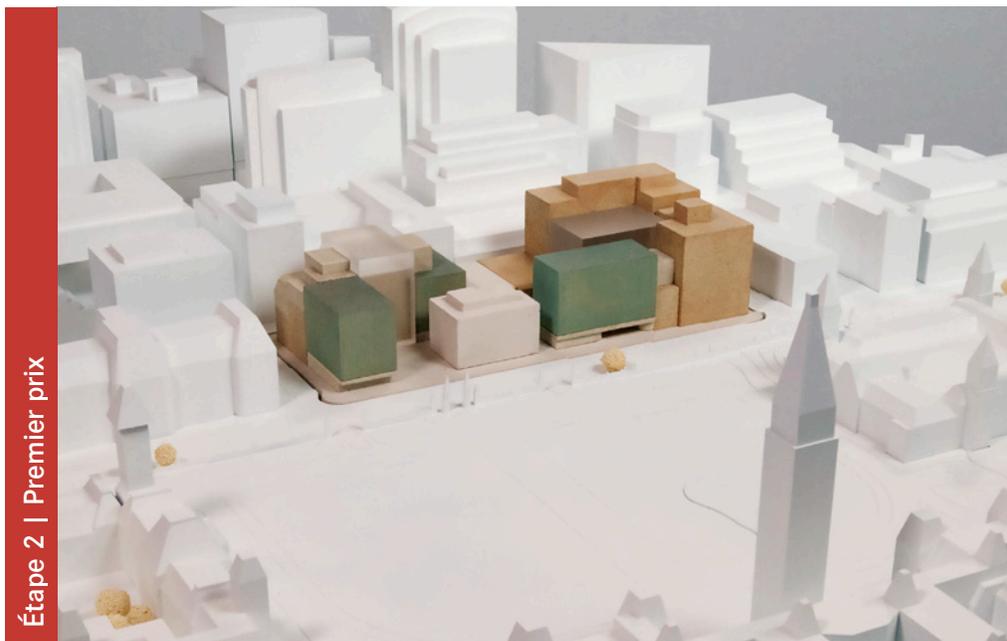
Par conséquent, même si le projet affiche des qualités qui ont été reconnues et louangées par le jury, en raison des points susmentionnés, de la perception de potentiel d'aménagement plus poussé moins élevé et des forces relatives d'autres propositions, le projet n'a pas été retenu pour passer à l'étape 2 du concours.

Étape 2

Recommandations précises à l'intention des gagnants

Premier prix (présentation 8003)

Zeidler Architecture Inc. (Toronto, Canada) en association avec **David Chipperfield Architects** (London, Royaume-Uni)



Étape 2 | Premier prix

Le jury a fait l'éloge du projet pour sa grande intégration urbaine dans le contexte, l'intégration attentionnée, mais progressive de la structure de l'édifice historique et la relation réfléchie avec l'espace pour les peuples autochtones (EPA) sur l'avenue Wellington. Ce projet vous invite à entrer. Il regroupe l'espace – nouveaux et anciens bâtiments et espaces ouverts. Le projet crée le début d'un lien profond – avec les peuples autochtones et les Canadiens – et prolonge le terrain d'entente profondément dans l'îlot. La place du peuple s'harmonise avec la Tour de la Paix et est reliée par la promenade du peuple, culminant en un « cercle de parole » inspiré des Autochtones. Les treize bouleaux représentent les dix provinces et les trois territoires. Le lieu de rassemblement circulaire soutient et respecte la compréhension autochtone du lien entre la terre et le ciel. L'espace ouvert offre également la possibilité de renforcer l'importance du côté est de l'EPA. L'espace du peuple, niché dans l'EPA, la ville et les gouvernements, offre symboliquement un lieu de dialogue et de réconciliation. Bien que le projet ait réussi à créer une stratégie d'espace ouvert grâce à la place du peuple, certains membres du jury ont constaté que les nouvelles façades d'immeubles proposées sur la rue Wellington devraient être réexaminées afin d'ajouter davantage de sens civique au Parlement en tant que quatrième mur de la pelouse du Parlement et d'aborder la dualité de la Couronne et de la ville. Une élaboration plus poussée du projet devrait rehausser le sens symbolique et civique de la façade de la rue Wellington, afin de rehausser son apparence formelle et de la distinguer plus nettement de celle de la rue Sparks.

Le jury a reconnu la solution habile et adéquate pour l'aménagement des nouveaux bâtiments, qui donnent de l'espace et une primauté à l'EPA le long de l'avenue Wellington. Les hauteurs complémentaires des nouveaux bâtiments et les modestes prolongements vers le haut des bâtiments patrimoniaux créent une masse équilibrée, éclectique et variée d'un édifice à l'autre à l'échelle de l'îlot. Également sur la rue Sparks, les modestes hauteurs du bâtiment respectent le profil de l'EPA. Le jury a constaté une qualité particulière de la solution architecturale dans la distinction bien équilibrée entre l'ancien et le nouvel édifice Four Corners. Les trois espaces ouverts au niveau du sol créeront un prolongement efficace du domaine public depuis la rue Wellington. Le « tissage » et le raccordement habiles des espaces intérieurs aux cours, au Parlement et à la rue Sparks permettent de relier l'îlot.

La conservation et la préservation importantes de toutes les structures des bâtiments historiques désignent le projet. L'édifice Fisher, le seul édifice non patrimonial de la rue Sparks, est censé être retiré. La conception comporte un énoncé clair au sujet d'une approche de conservation fondée sur des valeurs. Cette « gérance responsable » repose sur un principe organisationnel d'intervention minimale et de conservation maximale, ainsi que sur une méthodologie de compréhension, de planification et d'intervention. Chaque bâtiment a fait l'objet d'une analyse minutieuse permettant de proposer une remise en état au cas par cas. L'excellente explication de l'application des normes d'authenticité, d'intervention minimale, d'intégrité, d'évolution, d'utilisation, d'archéologie, de risque et de nouveaux travaux est appréciée par le jury.

En particulier, l'accent mis sur la norme 11 et les prolongements compatibles, faciles à distinguer et subordonnés au-dessus des bâtiments historiques sont respectueux, mais créent un nouveau langage distinct. (Remarque : Facile à distinguer = Équilibre adéquat entre une simple imitation et un contraste pointé.) Par exemple, le projet comprenait un cinquième étage sur Marshall, et un quatrième étage (en brique, et non en pierre) et un nouveau toit en mansarde pour l'édifice Four Corners. Le choix compatible et contrastant des matériaux pour les rallonges de bâtiment nécessite un aménagement plus poussé, pour lequel des approches plausibles sont présentées. L'édification sur terrain intercalaire de l'édifice Union est compatible et subordonnée, et les fenêtres s'harmonisent avec le triple arrangement en-dessous. Le hall d'entrée, la mezzanine et les détails extérieurs des édifices de Birks sont restaurés. L'abandon de l'aménagement de l'immeuble situé au-dessus de la Banque de Nouvelle-Écosse est bien accueilli, tout comme la solution applicable à l'édifice Fisher, dont les six étages contemporains sont conçus dans une structure en quadrillage, pour s'harmoniser avec les autres édifices. La proposition d'un nouveau revêtement pour l'édifice de la Bravoure s'intègre très bien à l'îlot et au contexte historique. Le projet est bien accueilli du point de vue de la protection des monuments et protège les planchers joints à l'édification sur terrain intercalaire. Toutefois, le concept de préservation pose certains défis sur le plan de l'accès sans obstacle. À mesure que le projet progresse, il faut davantage tenir compte de l'accessibilité et de la circulation universelles pour inclure les personnes ayant un large éventail de besoins, et non seulement les personnes en fauteuil roulant. L'objectif doit être de créer une expérience équivalente pour tous les députés, sénateurs, visiteurs et membres du personnel, et de ne pas créer de « ségrégation » en fonction des différences humaines.

Les structures à valeur nette zéro proposées recyclent le cuivre, le bois et la pierre. On constate une forte expression architecturale contemporaine qui s'intègre bien aux bâtiments actuels. Selon l'évaluation du jury, le langage architectural offre une mesure équilibrée d'élégance et de modestie, et s'intègre bien au contexte urbain. Il est toutefois important de lire ces notes dans le contexte des préoccupations entourant la façade de la rue Wellington, déjà mentionnées.

Le langage est également présent dans les intérieurs des bâtiments, dans les bureaux chauds bordés de bois et les espaces de collaboration. La base en calcaire et la structure en bois revêtue de cuivre ancrent le projet, exprimant les matériaux traditionnels du Parlement.

L’atrium ouest et la Bibliothèque du Parlement sont un appariement civique et, de concert avec l’atrium, créent un espace de répit dans l’îlot, qui reflète la possibilité plus que le projet soit intemporel et dominant à l’échelle nationale.

L’occasion unique de repenser l’îlot, non seulement dans son aspect extérieur, mais aussi dans les possibilités de créer des espaces offrant des conditions environnementales internes optimales en utilisant la quantité minimale d’énergie et de ressources doit continuer d’être envisagée comme exemple visionnaire de durabilité. Dans le cadre de l’élaboration de la conception, il convient d’adopter une approche de réflexion systémique totale du cycle de vie. Les défis liés à cette tâche doivent être évalués en fonction du potentiel accru de la nouvelle construction en ce qui concerne le rendement énergétique de l’exploitation et l’objectif de concevoir un cadre bâti durable axé sur l’avenir.

Cette proposition offre le potentiel le plus élevé de réduction au minimum de l’énergie incarnée en utilisant le plus possible les structures existantes et en réutilisant des matériaux, ainsi qu’une structure en bois et des solutions techniques prometteuses :

La façade comprend un triple vitrage à faible émissivité et un parapet horizontal au niveau du plancher qui aide à optimiser le rendement énergétique grâce à la relation entre l’éclairage du jour et les charges thermiques.

Le concept de chauffage, ventilation et climatisation (CVC) proposé prévoit des ventilateurs convecteurs périmétriques de tranchée à circulation d’eau, des poutres réfrigérées dans la zone intérieure et un système de ventilation d’air extérieur exclusif; un système de photovoltaïques sur le toit, un système de photovoltaïques intégré à la façade (édifice de la Bravoure) et des zones de toit vert sont prévus. Il est proposé d’examiner l’intégration d’un système géothermique dans les systèmes d’approvisionnement en énergie, si le projet est mis en œuvre.

La proposition comportait des aspects critiques mineurs, comme l’a constaté le jury, qui devraient être approfondis pendant l’élaboration de l’avant-projet.

La façade opaque au niveau du sol du côté nord-est de l’îlot 2 a été remise en question en raison du symbolisme qu’elle présente. L’opacité du niveau du sol peut porter un message qui n’est pas compatible avec l’idée de transparence et d’ouverture d’esprit de la démocratie canadienne, et devrait être examinée pendant l’exécution des travaux supplémentaires liés aux autres façades de la place du peuple proposée.

Voici d’autres aspects à examiner pour élaborer le projet :

- Base vide faisant face à la rue Wellington, du côté est de l’îlot;
- Approvisionnement en cuivre recyclé;
- Exigences des codes applicables au bois massif.

De façon générale, le projet apporte une contribution exceptionnelle au concours, qui est particulièrement félicitée pour sa sensibilité à l’égard de la Cité parlementaire, la préservation et l’intégration du patrimoine du bâtiment, l’envergure générale proposée de l’édifice et son intégration au contexte, et l’intégration habile de gestes de conception significatifs dans un concept cohérent et inspiré.

Deuxième prix (présentation 800 1)

Neuf Architectes Canada Inc. (Ottawa, Canada) en coentreprise avec Renzo Piano Building Workshop (Paris, France)



Le jury a apprécié l'approche unificatrice de la rue Wellington, privilégiant l'ensemble et offrant une forte présence. Cette approche se traduit par un îlot digne, un degré très élevé d'efficacité dans les bureaux, un degré élevé d'accessibilité universelle et un fort parti de planification. Toutefois, cette décision de viser l'achèvement unifié de l'îlot a nécessité le retrait de l'édifice Union Bank et Victoria, une question fondamentale qui a été longuement abordée par le jury, car on ne pouvait déterminer s'il s'agissait ou non de la voie à suivre. La relation entre le nouvel ensemble et l'espace pour les peuples autochtones (EPA) a été jugée non concluante par le jury. On a apprécié la façon dont l'immeuble se replie pour ouvrir la zone autour de l'EPA de façon révérencielle; l'objectif d'établir une relation équilibrée et forte avec l'EPA est compris. Mais le jury a estimé que l'objectif serait plus fort s'il était possible de prévoir davantage d'espace de répit du côté est de l'EPA. En principe, le jury a accueilli favorablement la position selon laquelle on a l'impression que ce projet ne rivalise pas avec le Parlement, mais qu'il le complète. Le projet réussit à créer une forte « toile de fond » sur la place du Parlement. Toutefois, on a souligné que la pierre calcaire choisie pourrait être un matériau trop léger lorsqu'il est aperçu avec d'autres édifices du Parlement, ce qui pourrait attirer trop d'attention sur la pierre elle-même. De plus, pour adopter ce langage parlementaire à l'échelle de l'îlot, les entrées devraient être plus dignes, puisque celles de la rue Wellington sont décevantes et devraient être réexaminées. Le jury a aussi soulevé des questions sur la nécessité d'une telle hauteur pour les trois grands poteaux de bois sur la rue Wellington.

La solution conceptuelle générale de l'apparence le long de la rue Sparks a été saluée, car elle est très réussie. Le lien avec la rue Sparks au moyen de l'atrium vitré est fort. On a aussi discuté de la possibilité que cet espace soit même à ciel ouvert. Dans l'ensemble, un réexamen de l'accès public à cet espace permettrait davantage à l'EPA d'imposer une présence sur la rue Sparks. Cela pourrait aussi permettre de mettre en place un passage de la rue Sparks à la rue Wellington, avec des rampes accessibles à tous.

Le jury a apprécié le souci du détail démontré sur les façades historiques et nouvelles. Il existe un fort équilibre entre les aspects techniques et esthétiques, ce qui donne une grande confiance dans la capacité de ces équipes de réaliser un projet de grande qualité. Outre le retrait de deux bâtiments sur la rue Wellington, la principale approche patrimoniale consiste à conserver certaines façades, à effectuer certains travaux de remise en état et à mettre en retrait les ajouts sur les rues Sparks et Metcalfe. Des préoccupations ont été soulevées quant à la pertinence de la volumétrie, de la hauteur, des détails et des liens avec les bâtiments existants sur ce coin en particulier.

On discute abondamment du toit vert. Dans l'ensemble, le jury estime qu'il s'agit d'un élément fort et audacieux du projet. Si ce projet est exécuté, il faudra bien examiner et analyser de façon réfléchie les exigences en matière de plantation, de détaillage, de structure, d'entretien et d'exploitation.

La planification générale et le parti ont été reconnus pour leur efficacité et leur intuitivité. La clarté de la planification générale est très forte, le projet étant exécuté sur toute la longueur de la rue Wellington. Si, vraiment, le plan ne peut fonctionner si l'édifice Union Bank ou Victoria devait rester, la démolition des deux bâtiments pour permettre la réalisation de l'intention de conception est une question qui doit être abordée, car ces bâtiments sont désignés. Le jury a apprécié, le long de la rue Sparks, l'attention portée aux détails des façades historiques du niveau de la rue au ciel et a noté l'attention portée aux façades le long de la rue Sparks à l'échelle de la rue. Notamment, le réexamen des deux premiers étages de l'édifice de la Bravoure offre une meilleure expérience piétonne. Dans l'ensemble, l'échelle, la proportion et la volumétrie se fondent bien avec les bâtiments voisins.

Le jury a reconnu les solutions applicables à l'organisation fonctionnelle des plans d'étage et à la circulation comme étant une force particulière du projet. L'accès aux vues et à la lumière du jour dans les corridors est un aspect fort de ce projet. L'espace de l'atrium est un excellent instrument central et d'orientation dans l'îlot ouest, bien que le rendu présenté ne montre pas encore dans quelle mesure il sera utilisé ou accueillant. On pourrait tenir davantage compte de l'échelle humaine. Des problèmes d'accessibilité ont été soulevés et doivent être résolus tout au long du projet. La planification des bureaux parlementaires et de la circulation sur ces étages est généralement très forte, mais on ne sait pas avec précision pourquoi la fente du milieu vers l'ouest du 100, rue Wellington n'est pas alignée avec le corridor. Il serait bénéfique de la revoir pour s'aligner sur l'ouverture vers le parlement dans un seul axe.

En ce qui concerne la durabilité, l'utilisation du toit vert et des photovoltaïques est une excellente mesure, mais cette équipe pourrait bénéficier d'une approche plus rigoureuse de la durabilité. La conception comprend un ombrage solaire mobile externe sur les façades orientées vers le sud, qui est protégé du vent par une enveloppe extérieure vitrée à un panneau unique avec cavité ventilée. Le triple vitrage à faible émissivité est utilisé et la façade comprend un parapet horizontal au niveau du plancher qui aide à optimiser le rendement énergétique, en ce qui concerne la relation entre l'éclairage du jour et les charges thermiques. Certains espaces de bureau sont adjacents à un espace d'atrium et les problèmes connexes liés à l'acoustique, à la ventilation naturelle et à la dispersion de la lumière du jour doivent être soigneusement examinés et résolus en détail.

Un système de VAV tout air est proposé pour les bureaux, ce qui sous-tend l'utilisation d'air recyclé et de gros puits verticaux. L'emplacement proposé des puits verticaux dans les aires de bureaux (dans un bureau sur deux) présente des avantages en ce qui concerne les conduits plus courts, mais nuira à l'adaptabilité et à la souplesse de l'immeuble pendant les changements d'utilisation futurs. Il est recommandé d'envisager la solution de rechange que constitue un système d'alimentation en air extérieur exclusif pour la ventilation, combiné à un système de chauffage à eau chaude et à une installation de refroidissement par caloporteur. Cette configuration réduirait la taille des puits, éliminerait l'air recyclé dans les bureaux, avec

tous les inconvénients qui y sont associés concernant la qualité de l'air intérieur, et améliorerait le rendement énergétique. Les puits verticaux pourraient être déplacés hors des aires de bureaux et relocalisés dans les aires principales centrales.

La conception propose une structure en béton et indique que l'énergie intrinsèque de ce type de construction a été calculée comme étant inférieure à celle d'autres solutions de rechange, y compris la construction en bois. Cela doit être corroboré par d'autres calculs. Un des éléments les plus puissants de la conception est la « cinquième façade » – la conception du toit combine une installation de production d'énergie solaire qui fournirait environ 15 % de l'énergie du bâtiment en exploitation grâce à une « forêt » accessible au public sur le toit. Bien que toutes les propositions comprennent des éléments de toit vert, ce projet constitue de loin la proposition la plus convaincante. Même si le poids supplémentaire de la terrasse-jardin comprenant 1,5 m de sol nécessite un système structural plus grand et l'énergie intrinsèque connexe, le jury estime que les avantages environnementaux offerts par la forêt sur le toit l'emporteraient de beaucoup sur cet effort initial au cours des 100 prochaines années. Il s'agit notamment d'une réduction de la température en été, d'une réduction de l'effet d'îlot thermique urbain, d'une amélioration de la qualité de l'air et de la biodiversité, d'une efficacité accrue du système photovoltaïque en raison de températures ambiantes plus basses et d'une réduction du ruissellement des eaux pluviales. Outre ces avantages environnementaux, la terrasse-jardin proposée créerait un espace spécial, qui pourrait être visité par la population et pourrait devenir un symbole pour l'avenir du Canada et un symbole pour la réconciliation (le don de la Terre), pour la démocratie (les gens avant les institutions) et pour la durabilité (l'intégration symbiotique de la nature dans la ville).

Dans l'ensemble, le jury considère la conception comme une contribution courageuse et cohérente dont l'approche conceptuelle et structurelle permet la concrétisation de toutes les exigences fonctionnelles et assure la sensibilité au contexte traditionnel.

Troisième prix (présentation 8005)

Watson MacEwen Teramura Architects (Ottawa, Canada) en coentreprise avec **Behnisch Architekten** (Boston, États-Unis)


Le jury est ravi des efforts déployés pour présenter une approche centrée sur l'utilisateur axée sur le mieux-être et le bonheur des occupants et sur la communication entre ceux qui travaillent et qui visitent l'immeuble. De plus, la conception représente une contribution exceptionnelle à des solutions techniques novatrices en matière de durabilité et de qualité des espaces de travail.

L'idée conceptuelle de ce projet est de concevoir un complexe qui incarne l'idée d'une prise de décision transparente qui n'est pas monumentale et qui offre divers espaces égaux. Compte tenu des espaces intérieurs, la proposition offre un degré élevé de confort et de fonctionnalité. Toutefois, il ne tient toujours pas compte des responsabilités civiques de ce nouveau bâtiment à l'emplacement.

Les façades ne créent pas un sentiment d'architecture civique qui constituerait le quatrième côté de la place du Parlement. Le projet se prétend une intervention moderne et sereine, mais on propose que trois bâtiments soient démolis et on n'a pas complètement réussi l'intégration aux bâtiments existants. Le jury a salué l'élaboration plus poussée du projet depuis la première phase, mais a constaté qu'une trop grande importance a été accordée à la forte horizontalité de la façade. Le projet plaide pour une contre-narration de l'édifice du Centre et crée une dualité entre la verticalité de l'architecture environnante en imposant une volumétrie comportant des lignes horizontales prononcées. Les lignes horizontales sont incompatibles avec l'architecture de l'emplacement et la composition tripartite de la plupart des façades. De plus, l'utilisation de tablettes légères triple le nombre de lignes horizontales sur deux des quatre fronts. L'expression du projet qui en résulte a été jugée lourde et non subordonnée au contexte historique. Les jardins d'hiver, qui sont un élément central et réussi dans l'organisation interne des bâtiments, semblent créer des ouvertures arbitraires sur les façades, ce qui crée un sentiment de désordre plutôt que la cohérence souhaitée. La proposition a également compromis l'apparence de la vue en élévation de la rue Sparks.

L'approche de création d'un espace public entre les nouveaux immeubles et l'EPA est très bien accueillie en principe, mais la proposition montre que cet espace public est surplombé avec une surface supérieure. Les stratégies visant à atténuer les conditions climatiques nordiques de la place ont été appréciées, mais demeurent insatisfaisantes pour un espace

public important. Les colonnes minces à cet endroit pourraient devoir être revues par souci de sécurité et de structure, ce qui réduirait l'élégance et la légèreté de l'espace.

La grande qualité de la conception est l'organisation contemporaine et durable des environnements de travail de bureau, ce qui contribue énormément au concours. L'idée d'offrir des bureaux dans le sens de la longueur sur le périmètre du plan présente un potentiel indéniable pour la qualité intérieure des espaces, qui sont remplis de lumière naturelle. Ce plan célèbre la vision grâce à une disposition qui présente un degré élevé de résolution de planification. L'intérieur des bâtiments est bien organisé et offre des panoramas à tous les occupants.

Toutefois, l'accent mis sur la circulation dans les escaliers n'est pas accueillant pour les personnes handicapées et compromet l'appréciation des jardins d'hiver par ces personnes et d'autres utilisateurs. En ce qui concerne ces jardins intérieurs, le jury s'inquiétait de voir qu'ils peuvent devenir des lieux plutôt hostiles s'ils ne sont pas bien entretenus. Toutefois, on a constaté que les corridors généralement offrant des panoramas à travers les espaces de jardin d'hiver créent un sentiment de mieux-être chez les utilisateurs du bâtiment. L'intégration des édifices Victoria et de la Bravoure à un atrium/jardin d'hiver est également très prometteuse. Les jardins d'hiver de l'immeuble est et l'espace ouvert extérieur au centre du projet pourraient aider à intégrer l'EPA en tant qu'élément central. Le jury s'inquiétait également du fait que les principes de la planification axée sur l'utilisateur ont créé une circulation et une surface de plancher supplémentaires, ce qui a donné lieu à une volumétrie beaucoup plus importante que celui des projets d'autres concurrents.

La conception réussit particulièrement bien à planifier les éléments fondamentaux du programme, y compris les salles de comité. La circulation vers et depuis les salles de comité est rajustée grâce à une sécurité suffisante. La circulation générale est dynamique, claire et propre, grâce à une variété agréable d'espaces de collaboration permettant une interaction aux étages de bureaux de parlementaires (BP); la qualité de l'espace des jardins d'hiver et des atriiums assurant un lien vertical et horizontal est élevée, et l'atrium central est bien dimensionné et interrelié aux jardins d'hiver.

La proposition fait ressortir d'importants aspects de l'architecture grâce à son approche axée sur l'utilisateur. Sur le plan de la configuration typologique, cette proposition est la plus novatrice en ce qui concerne l'accès à la lumière du jour et à la ventilation naturelle. La conception propose également des espaces de circulation attrayants comportant des corridors spacieux baignés de lumière du jour et des espaces communicatifs qui peuvent être utilisés comme espaces de réunion et de travail. Les jardins sont intégrés aux concepts de ventilation naturelle du bâtiment, offrant une meilleure ventilation naturelle en combinaison avec les fenêtres fonctionnelles de la façade. Le rendement énergétique de la façade est optimisé par l'utilisation d'éléments extérieurs horizontaux, y compris des modules photovoltaïques à orientation optimale et des tablettes lumineuses combinées à des ailettes verticales. Le triple vitrage à faible émissivité est utilisé et la façade comprend un parapet horizontal au niveau du plancher qui aide à optimiser le rendement énergétique en ce qui concerne la relation entre l'éclairage du jour et les charges thermiques. Le concept de CVC proposé, qui comprend un système d'air extérieur exclusif et des plafonds radiants en argile pour le chauffage et la climatisation, est la solution la plus novatrice et la plus écoénergétique des six conceptions proposées. Il faudrait examiner en détail si le système de chauffage au plafond radiant peut offrir un confort thermique adéquat pendant les hivers très froids sévissant à Ottawa. On propose qu'un système géothermique soit intégré au projet parallèlement au système de chauffage et de refroidissement du district proposé dans le dossier du concours; il est démontré que cela augmentera l'efficacité du système complet. Le projet comprend également un grand réseau photovoltaïque sur le toit, des zones de toit vertes et une structure en bois hybride.

Dans l'ensemble, le jury considère la conception comme une contribution courageuse et cohérente, dont l'approche conceptuelle et structurelle permet la concrétisation de toutes les exigences fonctionnelles et assure la sensibilité au contexte traditionnel.

Recommandations précises à l'intention des finalistes à l'étape 2

Finaliste (présentation 8002)

Diamond Schmitt Architects (Toronto, Canada) en coentreprise avec **Bjarke Ingels Group** (New York, États-Unis), **KWC Architects** (Ottawa, Canada) et **ERA Architects** (Toronto, Canada)



L'idée conceptuelle du projet est de respecter et d'honorer le bâtiment de l'EPA en lui laissant occuper le devant de la scène. Pour ce faire, une manœuvre sculpturale et expressive consiste à ramener les nouvelles façades à flanc du bâtiment de l'EPA et à créer un espace égal de chaque côté de l'EPA. L'édifice de l'EPA devient alors la pièce centrale d'une composition symétrique vue depuis la Colline du Parlement. Le jury est sympathique à l'idée de permettre au bâtiment de l'EPA d'être à l'avant-plan et apprécie la générosité de l'espace présent autour du bâtiment, même si la solution formelle peut aussi être considérée comme pouvant être trop forte et nécessite une réponse confiante de la part de l'EPA. Le jury a aussi vanté le succès de la composition générale de la forme externe qui, prise seule, s'intègre adéquatement au contexte urbain.

Les nouveaux bâtiments situés sur les rues Wellington et Sparks sont créés avec une surface abstraite uniforme, thème du quadrillage qui change légèrement selon l'orientation du soleil. La plupart des surfaces et des façades, ainsi que les toits en mansarde et les porte-à-faux, ont la même expression de quadrillage avec revêtement dans un calcaire Queenston convenable. La volumétrie des édifices correspond à celle des édifices de la Colline du Parlement. Les entrées sont placées à un emplacement central sur chaque immeuble, vers Wellington, tout comme l'entrée de l'EPA, qui laisse la place entourant l'EPA non programmée. L'entrée publique est placée hors de l'axe par rapport à la tour de Paix. Le long de la rue Sparks et de la rue Metcalfe, la façade est en retrait pour former un toit en mansarde en réduisant les prolongements des bâtiments existants, afin de préserver la vue vers la Colline du Parlement et la Tour de la Paix. Le jury apprécie le retrait, bien que l'échelle semble quelque peu

écrasante et non équilibrée avec les toits en mansarde adjacents de l'autre côté de la rue. De plus, la ligne de toit uniforme de la rue Sparks ne reflète pas le caractère général de cette rue.

Le jury a commenté, à l'étape 1 du concours, la répétition de la stratégie du quadrillage extérieur et a recommandé une approche plus nuancée de la structure de façade et un rapport avec le motif et le rythme des bâtiments environnants existants. Même si les promoteurs ont élaboré le quadrillage pour qu'il s'adapte aux différentes orientations, la qualité abstraite générale et l'uniformité continue demeurent une impression générale.

Les immeubles situés à l'est et à l'ouest comportent des terrasses-jardins. Le jury apprécie les références à l'escarpement, la forme circulaire et le caractère distinct des deux concepts de toiture, ainsi que les jardins bien planifiés et bien conçus.

La proposition démontre une compréhension des exigences patrimoniales, mais ses détails sont vagues. Les promoteurs ont choisi de remettre en état huit des neuf bâtiments. Une analyse individuelle du traitement de chaque édifice patrimonial est présente et la remise en état est le traitement principal. La conversion et l'intégration du hall des édifices Union Bank et Birks sont appréciées par le jury.

Selon le jury, la conception est impressionnante dans sa forme extérieure, mais semble avoir été alimentée par une expression extérieure souhaitée et présente des faiblesses flagrantes à l'intérieur. Les bâtiments sont organisés autour des deux entrées à poids égal et offrent un lien direct avec un atrium intérieur, mais il y a absence de générosité de leur expression vers la rue Wellington. Le public a accès à la terrasse-jardin par l'atrium, ce qui nécessitera des ascenseurs et des sorties désignés. Bien qu'il soit entendu que le niveau du plancher de l'édifice de la Bravoure ne correspond pas à la hauteur du nouveau plancher du nouvel immeuble, il ne semble pas y avoir de tentative de créer un lien entre les immeubles ni un escalier au niveau 4. Il manque une stratégie de circulation claire, agréable et logique, ce qui rend les plans d'étage plutôt aléatoires comptant des couloirs étroits et sinueux. Bien que l'atrium central crée un espace d'orientation et de répit, l'aménagement du bâtiment est très compact. En ce qui concerne les unités de bureau, le jury se réjouit de l'ambition de fournir à chaque unité une lumière du jour naturelle, mais soulève des doutes quant au caractère fonctionnel des proportions étroites des unités.

Le concept énergétique est bien intégré à la conception générale du bâtiment et s'appuie sur des éléments compréhensibles qui constituent une base adéquate pour la durabilité écologique et technique contemporaine. Toutefois, les façades inclinées de l'élévation sud-est combinées au rapport relativement élevé entre les fenêtres et les murs donneraient lieu à une augmentation des charges de refroidissement. La configuration de la conception de la façade utilise le vitrage du plancher au plafond, qui n'est pas optimal sur le plan du rendement énergétique et de la relation entre l'éclairage du jour et les charges thermiques. Les éléments fonctionnels sont intégrés à la façade et les méthodes de nettoyage doivent être examinées. Le concept de CVC proposé comprend le chauffage périmétrique, des les ventilo-convecteurs et un système d'alimentation en air extérieur exclusif. Les modules photovoltaïques sont intégrés à la conception du toit et à la façade de l'édifice de la Bravoure. La structure proposée est fondée sur la construction en bois – une attitude qui doit être accueillie en principe, mais qui peut créer des défis de conformité au code du bâtiment.

Dans l'ensemble, la conception contribue considérablement au concours. Toutefois, elle n'a pas été présélectionnée, notamment en raison de ses lacunes dans l'organisation fonctionnelle et dans l'apparence extérieure qui, bien qu'elles fassent référence à la Colline du Parlement, à la Tour de la Paix et à l'axe, et établissent un lien avec l'EPA, demeurent en définitive légèrement étrangères, de l'avis du jury.

Finaliste (présentation 8004)

Provencher Roy + Associés Architectes Inc. (Montréal, Canada)



Le jury a fortement reconnu que, de toutes les conceptions, celle-ci a constitué l'effort le plus concerté pour centrer la réconciliation dans son processus de conception. Par exemple, l'équipe comptait un aîné algonquin, et une cérémonie en plein air a été organisée pour amorcer le processus de conception. La présentation publique et les textes explicatifs de la proposition démontraient une intention manifeste de créer une conception qui rétablissait les relations entre les humains et la nature, et suscitait un sens du lieu inspiré des modes de connaissance autochtones.

Dans la conception, cette intention s'exprime principalement par un trio d'éléments : le lieu de rassemblement extérieur de nombreuses nations à l'est de l'espace pour les peuples autochtones; la structure cylindrique de l'agora/tour de réconciliation, qui contient les salles de comité de l'édifice; et un espace aménagé sur le toit, destiné à faire écho à l'escarpement derrière les édifices du Parlement.

Le jury salue ces intentions, ainsi que l'énergie et l'ambition de l'équipe de conception qui a produit ce plan. Il tient également à souligner l'exhaustivité de la documentation présentée, qui fait référence aux enseignements autochtones et comprend une reconnaissance concrète des principaux enjeux de durabilité, comme le souhait exprimé d'obtenir certaines certifications en matière de durabilité et de concevoir des modèles de résilience climatique.

Toutefois, les jurés ont estimé qu'en tant que plan total, la conception manquait de cohérence. La conception semble avoir été générée par un processus additif qui a vraiment tenté d'intégrer de nombreux éléments programmatiques, symboliques et environnementaux distincts, mais qui n'a pas réussi à les intégrer dans un tout unifié. Cela a renforcé le caractère hétérogène de l'emplacement existant, plutôt que de les réunir avec une seule idée générale qui donnerait une identité forte à l'îlot 2 en tant que quatrième côté de la pelouse du Parlement.

Le tour de la réconciliation semble problématique à plusieurs égards. L'insertion de la forme circulaire crée des difficultés logistiques liées à l'exploitation des salles de comité et crée une série d'espaces maladroits dans les plaques de plancher. De plus, en raison d'un volume architectural si fort, la tour de réconciliation pourrait concurrencer l'espace pour les peuples autochtones, ce qui limiterait la possibilité que l'espace pour les peuples autochtones intensifie pleinement sa propre expression architecturale dans l'avenir.

Le jury a également constaté une rupture entre les aspirations symboliques et la réalité des espaces conçus dans plusieurs zones clés du plan. Si nous nous engageons à l'égard du pluralisme, en reconnaissant que chacune de nos visions du monde a le même poids, le défi consiste à suspendre nos propres suppositions et préjugés, en faisant preuve d'empathie pour faire place aux autres. Lorsque cela se produit, principalement par le symbolisme, des limites surviennent intrinsèquement. Bien que plus subtile, une approche plus généreuse consiste à élaborer le cadre culturel et à bâtir des espaces et des relations entre les espaces pour permettre un dialogue et un échange authentiques.

De même, bien que le symbolisme de la culture de la sauge, du tabac et du foin d'odeur sur les toits pouvant être occupés soit louable dans le cadre d'événements culturels, une telle utilisation serait marginale pour la fonction générale de l'îlot 2. La réalité de l'îlot 2-est qu'il sera avant tout un lieu de travail pour les parlementaires et les sénateurs. Pour intégrer le principe de la nature réparatrice dans l'îlot 2, une réponse plus puissante aurait donc pu consister à accorder la priorité à la lumière naturelle pour les bureaux, permettant un lien primal qui rétablit l'esprit et la santé mentale des occupants des immeubles. Actuellement, les corridors des bâtiments traversent principalement l'intérieur sans la lumière du jour qui permettrait de créer ce lien et de faciliter l'orientation.

L'équipe de conception s'intéresse également au principe de la septième génération, qui consiste à prendre des décisions durables dans sept générations d'ici, en plus d'intégrer de nombreuses caractéristiques de durabilité, dont la récolte des eaux grises et les panneaux photovoltaïques. Mais la présentation 8004 est la deuxième plus importante des propositions, représentant 15 % de plus que la surface de plancher brute cible, et dépasse la limite de propriété sous le niveau du sol. Une plus grande attention accordée à la création d'une forme plus compacte aurait peut-être permis d'augmenter les gains en efficacité inhérente de l'utilisation du carbone incarné et de l'énergie, réduisant ainsi l'empreinte environnementale du projet pour des décennies à venir, d'une manière plus percutante.

Dans l'ensemble, la conception apporte une contribution importante au concours, mais le jury estime que la conception ne devrait pas figurer parmi les trois principales présentations de conception.

Finaliste (présentation 8006)

Wilkinson Eyre (Londres, Royaume-Uni) en association avec **IDEA Inc.** (Ottawa, Canada),



Le jury admirait l'enthousiasme manifesté par cette proposition, qui démontre un processus de recherche et de conception rigoureusement exhaustif. L'équipe de conception a manifestement relevé le défi de respecter les paramètres complexes et exigeants du dossier de conception. L'approche tripartite de la volumétrie des nouveaux immeubles était tout à fait adéquate et assurait une longue continuité avec les immeubles existants et l'envergure de la Cité parlementaire, tout en renforçant son identité de « ville et Couronne ». L'analyse urbaine et historique était évidente, y compris la tentative de rétablir la façade de la Bankers Row (centre de la finance), ce qui débouche sur une palette matérielle et une composition spatiale générales correspondant au contexte urbain et culturel. Le rez-de-chaussée transparent crée une ouverture sur la rue accueillante et visuellement inclusive. Le jury a également apprécié les analyses techniques ciblées et les modèles d'étude qui dépassaient les exigences du dossier de conception, tout en ajoutant de la profondeur à la proposition.

Le jury a également estimé que l'approche générale en matière de durabilité est efficace. Il y avait une stratégie claire pour maintenir les façades existantes des édifices patrimoniaux, y compris certaines baies structurales nécessaires à leur soutien (édifice Victoria). L'objectif de désignation LEED platine, l'inclusion du bois massif, l'utilisation de matériaux à faible teneur en carbone et l'analyse préliminaire du carbone incorporé ont tous démontré l'engagement ferme de l'équipe de conception envers la durabilité. Les puits de lumière, les fenêtres fonctionnelles, le grand accès à la lumière naturelle et l'accent mis sur un intérieur inspiré de la biophilie pour le mieux-être général intègrent ces valeurs à l'expérience de tous les utilisateurs. La ventilation naturelle est assurée par des éléments fonctionnels intégrés aux parties opaques de la façade externe. Le chauffage du périmètre est en place. Les tours de ventilation locales dans les bureaux utilisent la reprise d'air dans les espaces, ce qui suscite des critiques du jury en ce qui concerne la qualité de l'air intérieur. On ne sait pas exactement comment les capsules de réunion doivent être mises en place avec les services de mécanique-électricité-plomberie, l'alimentation en air, l'électricité, etc. On se préoccupait également du gain de chaleur dans les bureaux orientés vers le sud, étant donné qu'il n'y a pas de dispositifs d'ombrage apparent sur les murs-rideaux festonnés des étages supérieurs.

La reconnaissance provinciale sur les ailettes verticales de pierre, le lien étroit avec l'environnement naturel exprimé par la métaphore des arbres, le vitrage festonné dans la partie supérieure qui pourrait être lu comme élément de nos climats nordiques (parmi d'autres

interprétations) et la réponse à l'importance multiscale de l'emplacement expriment tous les idiosyncrasies complexes de l'identité canadienne. Toutefois, conformément à l'évaluation préliminaire du jury, cela donne lieu à une série de langages visuels concurrents qui empêchent une composition cohérente, alors que la relation entre les expressions intérieures et extérieures demeure en grande partie non résolue. La présence de formes métalliques sculpturales (décrites comme une frise), tout en étant conforme à l'expression contemporaine du cadre tripartite, a ajouté un autre élément de conception au projet, ce qui, selon le jury, n'a pas bénéficié à la conception générale. On s'inquiète toujours du fait que les territoires n'ont pas été reconnus adéquatement dans le projet, par rapport aux provinces.

Le jury n'a pas estimé qu'on a réagi efficacement aux commentaires antérieurs portant sur l'EPA. Bien que les murs de pierre courbés des étages supérieurs aient été reconnus comme un geste tenant compte de l'importance de l'EPA, cette intervention semble sous-estimée. De plus, l'espace alloué autour de l'EPA n'a pas considérablement changé et l'examen technique a également mis en évidence un léger empiètement dans le retrait est de l'EPA. Par conséquent, le jury estime que, comparativement à ce que prévoient d'autres plans, l'EPA demeure dominé par les nouveaux bâtiments. Bien que le jury ait apprécié l'effort de rattacher les nouveaux bâtiments à l'ordre architectural de l'EPA, la possibilité que l'EPA soit redessiné et donc, que ces gestes unificateurs puissent être compromis dans l'avenir demeure présente. Enfin, certaines préoccupations relatives au code du bâtiment concernant le vitrage des nouveaux bâtiments faisant face à l'EPA, en raison de leur grande proximité, devraient être abordées.

Le jury a noté l'attention accordée aux expériences des utilisateurs créées par les aires communes, les jardins d'hiver, les espaces de circulation et les bureaux de parlementaires (BP). Bien que d'importantes zones des immeubles aient été réservées pour servir d'espaces communs, de halls d'entrée et à d'aires communes, il a été noté qu'aucun de ces espaces ne négligeait le Parlement et que bon nombre d'entre eux ajoutaient peu de valeur ou de fonction au plan général. Bien que l'utilisation de murs intérieurs et extérieurs courbés et de vitres festonnées ou cannelées crée des bureaux uniques et dynamiques, la conception limite tout de même la souplesse et la fonctionnalité de ces espaces. On a également noté qu'un certain nombre de bureaux avaient été réduits dans l'édifice de la Bravoure et que la conception générale des bureaux était longue et étroite, et que les bureaux adjacents à l'EPA pouvaient manquer de lumière naturelle.

L'emplacement des salles de comité dans des capsules suspendues de type panier était une proposition intéressante, mais ces espaces, tels qu'ils sont représentés, suscitent un certain nombre de préoccupations en matière de sécurité, de fonctionnement et de structure. L'accès limité aux salles de comité par un pont étroit pose des défis sur le plan de la circulation et de l'entretien de ces espaces. De plus, le plan circulaire n'est pas propice aux nombreuses fonctions des salles de comité, qui soutiennent les parlementaires, mais aussi le personnel de soutien, le personnel de traduction et les besoins en matière de diffusion. Le jury et les conseillers techniques ont également noté des préoccupations quant à l'inflammabilité du matériau ayant une incidence sur les cotes d'incendie, au défi d'appliquer des gicleurs sur la face inférieure des formes suspendues et à la stabilité structurelle latérale des capsules. Le jury estimait également que le langage matériel des modules créait une référence ambiguë aux peuples autochtones, manquait de spécificité culturelle et introduisait un nouveau langage architectural incompatible avec le reste du bâtiment.

Le jury a fait plusieurs commentaires sur le traitement réservé à la Bibliothèque du Parlement. La stratégie visant à contourner la Bibliothèque du Parlement a de nombreuses conséquences négatives; le blocage de la lumière naturelle et la complexité créée pendant la construction, alors que la Bibliothèque du Parlement doit rester ouverte, sont deux conséquences importantes. De plus, l'expression de la Bibliothèque du Parlement à partir de l'extrémité nord de l'emplacement, ainsi que l'entrée nord créée, auraient pu être renforcées. Le jury a également noté que la circulation dans l'ensemble de la bibliothèque n'était pas optimale et que la disposition proposée élimine les magasins de livres nécessaires et remet en question les exigences fonctionnelles.

Dans l'ensemble, cette proposition était une des plus ambitieuses dans sa tentative de réunir autant de complexes et de paramètres souvent concurrents pour ce projet unique. Il est clair que l'équipe a investi beaucoup de temps et d'efforts pour synthétiser les différents éléments. Toutefois, la proposition aurait bénéficié d'autres modifications et d'améliorations importantes, et n'a donc pas été retenue parmi les propositions gagnantes dans l'évaluation générale.

Annexe I : Présentations de conception

Les pages suivantes présentent une sélection d'images et de textes tirés de toutes les conceptions présentées au cours des étapes 1 et 2 du concours.

Cette sélection a également été présentée au public lors de l'exposition officielle du concours tenue à Ottawa entre le 4 et le 12 juin 2022.

Présentations de conception étape 2

1. Prix



Zeidler Architecture Inc. | Toronto, Canada
David Chipperfield Architects | London, United Kingdom
Read Jones Christoffersen Ltd. | Toronto, Canada
Smith and Andersen Consulting Engineering | Toronto, Canada

8003



Diamond and Schmitt Architects | Toronto, Canada
B.I.G ARCHITECTURE D.P.C | New York, USA
KWC Architects | Ottawa, Canada
ERA Architects | Toronto, Canada
Arup Canada Inc | Toronto, Canada
Smith and Andersen Consulting Engineering | Ottawa, Canada

8002

2. Prix



Neuf Architectes Canada Inc. | Ottawa Canada
Renzo Piano Building Workshop S.A.S. | Paris, France
Arup Canada Inc | Canada

8001



Provencher Roy + Associés Architectes Inc | Montréal, Canada
ARUP | Toronto, Canada

8004

3. Prize



Watson MacEwen Teramura Architects | Ottawa, Canada
Behnisch Architekten | Boston, USA
Entuitive | Toronto, Canada
Bouthillette Parizeau | Ottawa, Canada

8005



Wilkinson Eyre Architects Ltd. | London, UK
IDEA Inc. | Ottawa, Canada
Read Jones Christoffersen Ltd. | Ottawa, Canada
The Mitchell Partnership | Toronto, Canada
Mulvey & Banani International Inc. | Toronto, Canada

8006

8003

1. Prix / 1. Prix

Zeidler Architecture Inc. | Toronto, Canada

David Chipperfield Architects | London, United Kingdom

Read Jones Christoffersen Ltd. | Toronto, Canada

Smith and Andersen Consulting Engineering | Toronto, Canada



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington

Urban Design / Design urbain

Urban Design

“The proposal weaves together old and new to create a rich tapestry of past, present, and future. In the spirit of responsible stewardship, existing structure are given fresh purpose. The value of this built heritage is unlocked by new net-zero building and public spaces that represents a bold new architectural expression of Canadian identity.”

Design urbain

« La proposition allie l’ancien et le nouveau pour créer une riche mosaïque du passé, du présent et de l’avenir. Dans un souci de gestion responsable, les structures existantes se voient attribuer un nouvel objectif. La valeur de ce patrimoine bâti est soulignée par un nouveau bâtiment énergétiquement neutre et par des espaces publics qui représentent une nouvelle expression architecturale audacieuse de l’identité canadienne. »



Aerial View / Vue aérienne

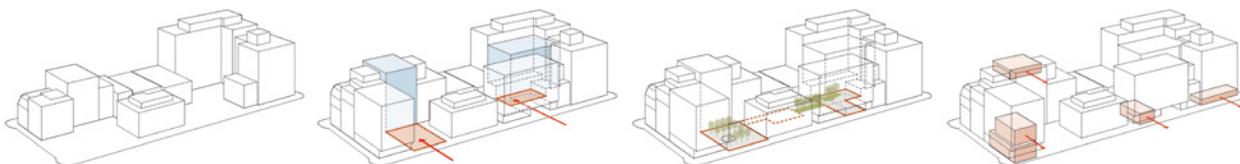


Diagram of architectural approach / Schéma d’approche architecturale

8003

1. Prix / 1. Prix



Sparks Street Elevation / Élévation de la rue Sparks



View from Sparks Street / Vue de la rue Sparks

Architecture

“The proposal draws on the strengths of old and new. It acknowledges Canada’s charged history, as expressed in its heritage buildings, and forges a new architectural language that seeks not to erase the past, but to reconcile it with new technology and indigenous practice, moving forward sustainably and with fresh purpose.

The six eastern buildings are united into a single complex around the Peoples’ Square, while the five western buildings are grouped and accessed by a garden atrium.”

Architecture

« La proposition fait appel aux forces du passé et du présent. Elle reconnaît l’histoire complexe du Canada, comme en témoignent ses bâtiments patrimoniaux, et façonne un nouveau langage architectural qui ne cherche pas à effacer le passé, mais à l’harmoniser avec les nouvelles technologies et les pratiques autochtones afin d’aller de l’avant de façon durable et avec de nouveaux objectifs.

Les six bâtiments situés à l’est sont réunis en un seul complexe autour de la Place des peuples, tandis que les cinq bâtiments situés à l’ouest sont regroupés et sont accessibles depuis un atrium composé de jardins. »



View from Sparks Street and Metcalfe Street / Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe

Architecture / Architecture

View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement

8003

1. Prix / 1. Prix



View of committee room / Vue d'une salle de comité

Indoor Spaces / Espaces intérieurs



View of Parliamentary office / Vue d'un bureau parlementaire



View of cafeteria / Vue de la cafétéria

Indoor Spaces

“The committee rooms are intuitively accessed through a triple-height foyer space which enjoys impressive views towards the Centre Block of Parliament.

The glazed Garden Atrium is a secure common space for Block Two West. Its densely planted, four-season garden is the first impression that visitors to the west complex will experience and provides them with clear orientation.

The parliamentary office units (POUs) are removed from the public circulation, to provide quiet workspaces for concentration and creativity, bathed in natural light with views to the Parliament Hill and the city.”

Espaces intérieurs

« L'accès aux salles de comité se fait de façon intuitive en passant par un foyer d'une hauteur de trois étages bénéficiant d'une vue impressionnante de l'édifice du Centre du Parlement.

Le jardin-atrium vitré constitue un espace commun et sécuritaire au sein de l'îlot 2 ouest. Son jardin quatre saisons, à la végétation dense, sert de première impression aux visiteurs du complexe ouest et leur fournit un point de repère clair pour s'orienter.

Les unités de bureaux parlementaires se situent à l'écart de la circulation publique afin d'offrir des espaces de travail calmes, propices à la concentration et à la créativité qui profitent de lumière naturelle et de vues de la Colline du Parlement et de la ville. »



View of atrium / Vue de l'atrium

8003

1. Prix / 1. Prix

Sustainability Concept/ Notion de durabilité

Sustainability

“The materials and landscaping of Block Two reference the land and Indigenous practice through the responsible use of copper and timber. The new buildings are low-carbon and feature locally sourced timber structures, clad in reclaimed copper façades. Timber also references Ottawa’s history as a logging town, as well as being a renewable, local industry. Reused copper cladding demonstrates the value of a circular economy. Copper speaks to both Indigenous culture and recalls the gothic roofscapes within the Parliamentary and Judiciary.”

Notion de durabilité

« Les matériaux et l'aménagement paysager de l'îlot 2 symbolisent la terre et les pratiques autochtones grâce à l'utilisation responsable du cuivre et du bois. Les nouveaux édifices fonctionnent à faibles émissions de carbone et comportent des structures en bois d'origine locale revêtues de cuivre recyclé. Le bois symbolise également l'histoire d'Ottawa en tant que ville forestière, ainsi que son industrie locale durable. Le revêtement en cuivre recyclé démontre l'importance d'une économie circulaire. Le cuivre évoque les cultures autochtones et rappelle les toits gothiques des édifices parlementaires et judiciaires. »



Facade and material details / Détails de la façade et des matériaux

Outdoor Spaces/espace extérieur



View from the People's Square / Vue de la Place des peuples

8001

2. Prix / 2. Prix

Neuf Architectes Canada Inc. | Ottawa Canada

Renzo Piano Building Workshop S.A.S. | Paris, France

Arup Canada Inc | Canada



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement

Urban Design / Design urbain

Urban Design

“This project for the redevelopment of Block-2 uses this specific binary urban condition as a starting point and driver for design decisions... The driving consideration for the Block-2 North elevation is ensuring the primacy and dignity of the future IPS.... The volumes are crowned with a forest landscape as a signal, at the heart of the precinct, for a greener path forward.”

Design urbain

« Le projet de réaménagement pour l'îlot 2 utilise une condition urbaine binaire particulière comme point de départ et comme moteur pour la prise de décisions en matière de conception... La considération principale pour la façade nord de l'îlot 2 est d'assurer la primauté et la dignité du futur EPA... Les volumes sont couronnés d'un paysage forestier au cœur de la Cité parlementaire en guise de symbole d'une voie plus écologique vers l'avenir. »



Aerial View / Vue aérienne

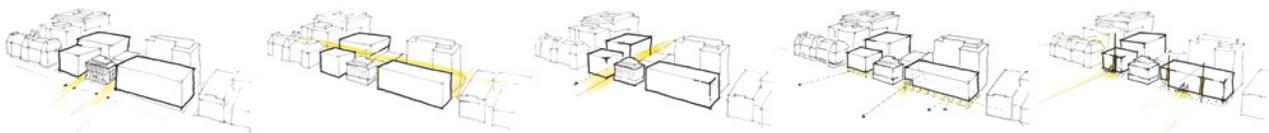


Diagram of architectural approach / Schéma d'approche architecturale

8001

2. Prix / 2. Prix

Architecture/Architecture



Sparks Street Elevation / Élévation de la rue Sparks

Architecture

“The current Block-2 site is defined by its collection of incongruous architectural forms, whereas the project seeks to provide formality and clarity in the ceremonial context of Wellington Street, all the while adapting to the more granular scale of the pedestrian nature of Sparks Street.

The dual expression of “Town and Crown” is most evident in the treatment of the roovescape. Volumes facing Wellington Street on either side of the I.P.S. integrate a planted forest.”

Architecture

« Le site actuel de l’îlot 2 est défini par sa collection de formes architecturales incongrues, tandis que le projet souhaite y apporter de la formalité et de la clarté dans le contexte cérémoniel de la rue Wellington tout en s’adaptant à l’échelle plus granulaire de la nature piétonne de la rue Sparks.

La double expression de « Ville et État » se manifeste surtout dans la conception de la toiture. Les volumes faisant face à la rue Wellington, de part et d’autre de l’EPA, incorporent une forêt plantée. »



View from Sparks Street and Metcalfe Street / Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe

Indoor Spaces/Espaces intérieurs



View of atrium / Vue de l’atrium

Indoor Spaces

“The POUs in both blocks are laid out according to maximizing spatial qualities, efficiency, and uniformity. The arrangement allows for a modular and manageable exterior façade that is, on Wellington Street, characterized by a formal and hierarchical composition, and on Sparks Street adapted to a structural grid related to the façades of the existing heritage buildings.

The Committee Rooms are placed at the northeast corner of the site for their immediate proximity to the Peace Tower. The spaces are stacked just above the secure lobby, to which they are directly connected by a dedicated convenience stair and two passenger elevators.”

Espaces intérieurs

« Les unités de bureaux parlementaires des deux îlots sont aménagés de manière à maximiser les caractéristiques spatiales, l’efficacité et l’uniformité. Cette disposition offre une façade extérieure modulaire et malléable qui se caractérise sur la rue Wellington par une composition formelle et hiérarchique, tandis que sur la rue Sparks, elle s’adapte à une grille structurelle liée aux façades des bâtiments patrimoniaux existants.

Les salles de comité sont placées dans le coin nord-est du site en raison de leur proximité immédiate avec la tour de la Paix. Les espaces sont superposés juste au-dessus du hall d’entrée sécurisé, auquel ils sont directement reliés grâce à un escalier de service réservé et à deux ascenseurs pour passagers. »



View of Parliamentary office / Vue d’un bureau parlementaire

8001

2. Prix / 2. Prix

Sustainability Concept/ Notion de durabilité

Sustainability

“The proposed development will exceed the net zero carbon aspirations set and act as a catalyst for green development of the local area with the extensive forested roof. Operational energy has been driven down through adaptive facades tailored to each orientation and highly efficient services strategies. Careful integration of structure, services and façade brings comfort, flexibility and resilience to the building enabling it to be enjoyed for decades if not centuries to come.”

Notion de durabilité

« L'aménagement proposé dépassera les objectifs en matière d'émissions nettes de carbone et servira de catalyseur pour le développement écologique de la zone locale grâce au vaste toit boisé. Des façades adaptées à chaque orientation et des stratégies de services très efficaces ont permis de réduire l'énergie opérationnelle. Une intégration soignée de la structure, des services et des façades apporte au bâtiment du confort, de la flexibilité et de la résilience, lui permettant ainsi de rester en service pendant des décennies, voire des siècles. »



Roof Garden / Vue du jardin sur le toit

Outdoor Spaces/espace extérieur



View from Sparks Street / Vue de la rue Sparks

8005

3. Prize / 3. Prize

Watson MacEwen Teramura Architects | Ottawa, Canada

Behnisch Architekten | Boston, USA

Entuitive | Toronto, Canada

Bouthillette Parizeau | Ottawa, Canada



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington

Urban Design / Design urbain

Urban Design

“Our proposal for Block 2 holds that a building for transparent decision making should be equally democratic in its organization. Our design is not meant to be monumental. Rather, it offers diverse, egalitarian spaces – formal and informal, built and natural, large and small – for congregation, representation, and dialogue.”

Design urbain

« Notre proposition pour l’îlot 2 estime qu’un bâtiment destiné à la prise de décision transparente doit être également démocratique dans son organisation. Notre conception n’est pas censée être monumentale. Elle offre plutôt des espaces variés et égalitaires – formels et informels, construits et naturels, grands et petits – destinés aux rassemblements, à la représentation et au dialogue. »



Aerial View / Vue aérienne

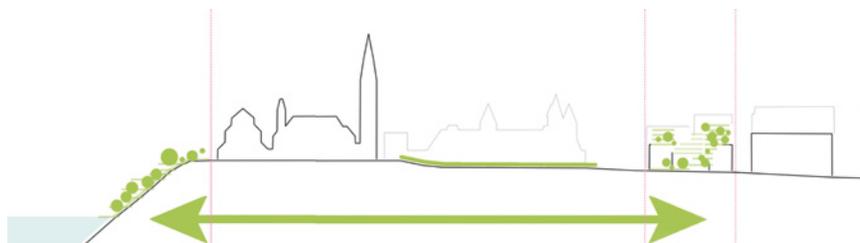


Diagram of architectural approach / Schéma d'approche architecturale

8005

3. Prize / 3. Prize

Architecture/Architecture



Sparks Street Elevation / Élévation de la rue Sparks

Architecture

"In the Center Block, allegorical images and figures require an elite education to decipher, a subtly exclusionary message; in contrast, we propose that the architecture of Block 2 takes inspiration from the place that pre-exists Canada, and the environment that surrounds us all. This will honor the reality of the current environment, recognize environmental issues and bring to life the teachings of the hundreds of Indigenous traditions and cultures within Canada."

Architecture

« Dans le l'édifice du Centre, les images et les figures allégoriques nécessitent une éducation d'élite pour être déchiffrées, ce qui constitue un message d'exclusion subtil. En revanche, nous proposons que l'architecture de l'îlot 2 s'inspire de l'endroit qui préexiste au Canada et de l'environnement qui nous entoure tous. Cela permettra d'honorer la réalité de l'environnement actuel, de reconnaître les problèmes environnementaux et de donner vie aux enseignements de centaines de traditions et de cultures autochtones au Canada. »



View from Sparks Street and Metcalfe Street / Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe

Indoor Spaces/Espaces intérieurs



View of committee room / Vue d'une salle de comité

Indoor Spaces

"The location of the committee rooms on the southern edge of the site, the crush spaces and the large committee room to have a strong visual connection back to Parliament."

The parliamentary office units are all provided with access to daylight and natural ventilation in an effort to promote user comfort and connections with their environment."

Espaces intérieurs

« L'emplacement des salles de comité à l'extrémité sud du site, les espaces de rassemblement et la grande salle de comité doivent avoir une connexion visuelle forte avec le Parlement.

Les unités de bureaux parlementaires bénéficient tous de la lumière du jour et d'une ventilation naturelle afin de favoriser le confort des utilisateurs et leur relation avec leur environnement. »



View of atrium / Vue de l'atrium



View of Parliamentary office / Vue d'un bureau parlementaire

8005

3. Prize / 3. Prize

Sustainability Concept/ Notion de durabilité

Sustainability

"The formulated goal for the parliamentary precinct redevelopment Block 2 is to push the boundaries and to create an exemplary project in terms of sustainability which can be a role model for Ottawa. The design aims to create a high-quality environment that is strongly influenced by the site and the climate, whilst minimizing its negative impact on the environment."

Notion de durabilité

« L'objectif formulé pour le réaménagement de l'îlot 2 de la Cité parlementaire est de repousser les limites et de créer un projet exemplaire en termes de durabilité pouvant servir de modèle à Ottawa. La conception vise à créer un environnement de haute qualité fortement influencé par le site et le climat, tout en minimisant son impact négatif sur l'environnement. »



Section of perspective winter garden / Section du jardin d'hiver en perspective

Outdoor Spaces/espace extérieur



IPS Plaza view / Vue de la place de l'EPA

8002

Finalist / Finaliste

Diamond and Schmitt Architects | Toronto, Canada

B.I.G ARCHITECTURE D.P.C | New York, USA

KWC Architects | Ottawa, Canada

ERA Architects | Toronto, Canada

Arup Canada Inc | Toronto, Canada

Smith and Andersen Consulting Engineering | Ottawa, Canada



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington

Urban Design/Design urbain | Architecture/Architecture | Outdoor Spaces/espace extérieur | Indoor Spaces/Espaces intérieurs | Sustainability Concept/Notion de durabilité

“Our proposal blends the dualities of its site. It creates a dignified urban frame on Wellington Street for Parliament Hill and the Parliamentary Precinct to the north, while it bounds Ottawa’s commercial core to the south and enriching the cosmopolitan atmosphere on Sparks Street.”

« Notre proposition allie les dualités du site. Elle crée un cadre urbain majestueux sur la rue Wellington pour la Colline du Parlement et la Cité parlementaire au nord, tout en délimitant le noyau commercial d’Ottawa au sud et en enrichissant l’atmosphère cosmopolite de la rue Sparks. »



Aerial View / Vue aérienne



View from Sparks Street and Metcalfe Street / Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View of Atrium / Vue de l’atrium



View of Wellington Street entrance / Vue de l’entrée de la rue Wellington



View of committee room / Vue d’une salle de comité



View of roof garden / Vue du jardin sur le toit



View of Parliamentary office / Vue d’un bureau parlementaire

8004

Finalist / Finaliste

Provencher Roy + Associés Architectes Inc | Montréal, Canada

ARUP | Toronto, Canada



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement

Urban Design/Design urbain | Architecture/Architecture | Outdoor Spaces/espace extérieur | Indoor Spaces/Espaces intérieurs | Sustainability Concept/Notion de durabilité

“Our proposal for Block 2 seeks to instill a new national narrative rooted in this unique yet universal sense of interconnectedness, while integrating perennial Canadian values of openness, justice, and transparency. As a historic opportunity for symbolic reparation, our architectural vision for [Block2] is based on a will to Restore, Reconcile, and Renew a shared belonging to Canada.”

« Notre proposition pour l’îlot 2 vise à créer un nouveau récit national ancré dans ce sentiment unique et universel d’interconnexion, tout en intégrant les valeurs canadiennes pérennes d’ouverture, de justice et de transparence. Notre vision architecturale pour [l’îlot 2], à titre d’occasion historique de réparation symbolique, est fondée sur la volonté de restaurer, de réconcilier et de renouveler le sentiment partagé d’appartenance au Canada. »



Aerial View / Vue aérienne



View from Sparks Street and Metcalfe Street / Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View of Atrium / Vue de l’atrium



View of entrance / Vue de l’entrée



Committee room / Salle de comité



View of roof garden / Vue du jardin sur le toit



View of Parliamentary office / Vue d’un bureau parlementaire

8006

Finalist / Finaliste

Wilkinson Eyre Architects Ltd. | London, UK

IDEA Inc. | Ottawa, Canada

Read Jones Christoffersen Ltd. | Ottawa, Canada

The Mitchell Partnership | Toronto, Canada

Mulvey & Banani International Inc. | Toronto, Canada



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement

Urban Design/Design urbain | Architecture/Architecture | Outdoor Spaces/espace extérieur | Indoor Spaces/Espaces intérieurs | Sustainability Concept/Notion de durabilité

“Our design presents a new identity embracing all the peoples of Canada through a series of buildings which do not employ the architectural motifs of empire. This new identity reflects the broad diversity of modern-day Canadians based on mutual respect, and a shared connection with nature, the seasons, Canada’s distinct regions and its unique landscapes.”

« Notre conception présente une nouvelle identité qui englobe tous les peuples du Canada par le biais d’une série de bâtiments qui n’utilisent pas les motifs architecturaux de l’empire. Cette nouvelle identité reflète la grande diversité des Canadiens d’aujourd’hui, laquelle repose sur le respect mutuel et un lien commun avec la nature, les saisons, les régions distinctes du Canada et ses paysages uniques. »



Aerial View / Vue aérienne



View from Sparks Street and Metcalfe Street / Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View of Atrium / Vue de l’atrium



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



View of committee room / Vue d’une salle de comité



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington



View of Parliamentary office / Vue d’un bureau parlementaire

Présentations de conception étape 1



Diamond and Schmitt Architects Incorporated, Toronto, Canada **9001**
B.I.G. ARCHITECTURE D.P.C., New York, USA
ERA Architects, Toronto, Canada
Arup Canada Inc – Structural, Toronto, Canada
Smith and Andersen Consulting Engineering – Mechanical, electrical, Ottawa, Canada
Urban Systems Design, London, England
LMDG Building Code Consultants, Etobicoke, Canada



Grimshaw Architects P.C., New York, USA **9002**
Daoust Lestage Lizotte Stecker, Montréal, Canada
Arup Canada Inc, Toronto, Canada; **EVOQ**, Montréal, Canada
FIRST PEOPLES' CULTURAL COUNCIL, Brentwood Bay Entuitive, New York and Toronto
John G. Cooke & Associates Ltd, Ottawa; **Autocase**, Alameda, USA
Architects DCA, Ottawa, Canada; **RWDI**, Guelph, Canada
Hanscomb Limited, Ottawa, Canada; **Max Maxwell-Visualization**, Inverness, UK
Jim Keen Illustrations, New York



Neuf Architectes Canada Inc., Ottawa Canada **9003**
Renzo Piano Building Workshop S.A.S., Paris, France
Arup Canada Inc - Structural, mechanical, electrical



Hassell Limited, Melbourne, Victoria, Australia **9004**
Partisan Projects Inc, Toronto Canada
Arup Canada Inc - Structural, mechanical, electrical, Toronto, Canada
Transsolar Energietechnik GmbH
Purcell



Architecture49, Ottawa, Canada **9005**
Foster + Partners, London, UK
DFS Inc. Architecture & Design, Montreal, Canada
WSP Canada Inc- Structural, mechanical, electrical, Ottawa, Canada



KPMB Architects, Toronto, Canada **9006**
Entuitive Corporation, Toronto, Canada
The Mitchell Partnership, Toronto, Canada
Mulvey & Banani, Toronto, Canada
Taylor Hazell Architects, Toronto, Canada
Claude Cormier + Associés, Montréal, Canada
Transsolar KlimaEngineering, New York, USA



9007

Hopkins Architects Limited, London, United Kingdom
CORE Architects Inc., Toronto, Canada
Arup Canada Inc, Boston, Massachusetts, USA
Pageau Morel, Montreal, Canada
John G. Cooke & Associates, Ottawa, Canada

9007



9008

Finaliste

Zeidler Architecture Inc., Toronto Canada
David Chipperfield Architects, London, United Kingdom
Read Jones Christoffersen Ltd., Toronto Canada
Smith and Andersen Consulting Engineering, Toronto Canada
S + A Footprint, Ottawa, Canada
Two Row Architect, Ohsweken, Ontario
Bureau Bas Smets, Brussels, Belgium
Senez Co., Toronto, Canada

9008



9009

Finaliste

Provencher Roy + Associés Architectes Inc, Montréal, Québec, Canada
ARUP, Toronto, Ontario, Canada
Aubin Consulting, Calgary, Canada
Vlan Paysages, Montréal, Canada
GRC Architects, Ottawa, Canada
John G. Cooke & Associates, Ottawa, Canada
Pageau Morel et associés inc, Montréal, Canada

9009



9010

Finaliste

Wilkinson Eyre Architects Ltd, London, UK
IDEA Inc., Ottawa, Canada
Read Jones Christoffersen Ltd., Ottawa, Canada
The Mitchell Partnership, Toronto, Canada
Mulvey & Banani International Inc., Toronto, Canada
Atelier Ten, London, UK

9010



9011

Finaliste

Watson MacEwen Teramura Architects, Ottawa, Canada
Behnisch Architekten, Boston, USA
Entuitive, Toronto, Canada
Bouthillette Parizeau, Ottawa, Canada
Transsolar Energietechnik GmbH, Stuttgart, Germany
Bartenbach GmbH, Aldrans, Tyrol Austria

9011

9001

Finalist / Finaliste

Diamond and Schmitt Architects Incorporated | Toronto, Canada

B.I.G. ARCHITECTURE D.P.C. | New York, USA

ERA Architects | Toronto, Canada

Arup Canada Inc – Structural | Toronto, Canada

Smith and Andersen Consulting Engineering – Mechanical, electrical | Ottawa, Canada

“Our proposal for Block 2 ... draws from the environmental and historical conditions of the site to create a contemporary space to house the process of Canadian government. In its design and ambition, the project will be an exemplar of environmental and social responsibility, demonstrating how a responsive government leads by example.”

« Notre proposition pour l’îlot 2... s’inspire des conditions environnementales et historiques du site afin de créer un espace contemporain qui accueillera le processus du gouvernement canadien. Par sa conception et son caractère ambitieux, ce projet constituera un modèle de responsabilité environnementale et sociale en démontrant qu’un gouvernement réceptif dirige en donnant l’exemple. »



View towards Parliament Hill /
Vue vers la Colline du Parlement



View form Sparks Street and Metcalfe Street /
Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View from Parliament Hill /
Vue depuis la Colline du Parlement



View of indoor spaces /
Vue des espaces intérieurs



Diagram of architectural approach /
Schéma d’approche architecturale

9002

Not Qualifié / Non qualifié

Grimshaw Architects P.C. | New York, USA

Daoust Lestage Lizotte Stecker | Montréal, Canada

Arup Canada Inc | Toronto, Canada

“We believe that the weaving together of the built and natural environments promotes wellness and connects Block 2 to the varied landscape of Parliament Hill and is a reminder of Parliamentarians’ responsibility to the stewardship of Canada’s natural environment for the benefit of all now and into the future.”

« Nous croyons que le tissage de liens entre l’environnement bâti et l’environnement naturel encourage le bien-être et relie l’îlot 2 au paysage varié de la Colline du Parlement, et qu’il s’agit d’un rappel aux parlementaires de leur responsabilité à l’égard de la garde de l’environnement naturel du Canada pour le bénéfice de tous, maintenant et à l’avenir. »



Aerial view from Wellington Street /
Vue aérienne depuis la rue Wellington



View from Sparks Street and Metcalfe Street /
Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View from Parliament Hill /
Vue depuis la Colline du Parlement



View of indoor spaces /
Vue des espaces intérieurs

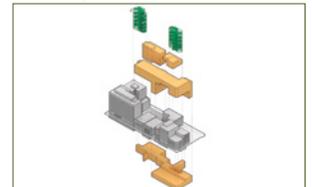


Diagram of architectural approach /
Schéma d’approche architecturale

9003

Finalist / Finaliste

Neuf Architectes Canada Inc. | Ottawa Canada

Renzo Piano Building Workshop S.A.S. | Paris, France

Arup Canada Inc - Structural, mechanical, electrical

“The two volumes ... support a forested landscape that is wholly associated with and directly accessible from the Indigenous Peoples Space. This roof provides a landscape for reconciliation on one of the country's most important civic spaces: an expression of the collective will to pursue the inclusive experiment that is characteristic of the Canadian experience.”

« Les deux volumes... soutiennent un paysage forestier qui est entièrement relié à l'Espace des peuples autochtones et accessible par celui-ci. Ce toit représente un paysage pour la réconciliation sur l'un des espaces civiques les plus importants du pays : une expression de la volonté collective de poursuivre l'expérience inclusive qui caractérise l'expérience canadienne. »



View of roofscape /
Vue de la toiture



View form Sparks Street and Metcalfe Street /
Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



Sparks Street Elevation /
Élévation de la rue Sparks



Diagram of architectural approach /
Schéma d'approche architecturale

9004

Not Qualifié / Non qualifié

Hassell Limited, Melbourne | Victoria, Australia

Partisan Projects Inc | Toronto Canada

Arup Canada Inc - Structural, mechanical, electrical | Toronto, Canada

“The Block 2 Rooftop Park elevates the landscape to the sky, creating a new public space for the people of Ottawa. A place for discussion and engagement in the democratic process. It celebrates a connection to country, with a program of cultural events and ceremonies.”

« Le parc-terrasse sur le toit de l'îlot 2 élève le paysage jusqu'au ciel, créant ainsi un nouvel espace public pour les citoyens d'Ottawa. Il s'agit d'un endroit de discussion et d'engagement dans le processus démocratique. Cet espace célèbre le lien avec le pays grâce à un programme d'événements culturels et de cérémonies. »



View of roofscape /
Vue de la toiture



View form Sparks Street and Metcalfe Street /
Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington



View of indoor spaces /
Vue des espaces intérieurs

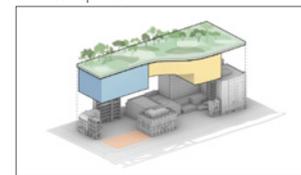


Diagram of architectural approach /
Schéma d'approche architecturale

9005

Not Qualifié / Non qualifié

Architecture49 | Ottawa, Canada

Foster + Partners | London, UK

DFS Inc. Architecture & Design | Montreal, Canada

WSP Canada Inc- Structural, mechanical, electrical | Ottawa, Canada

“Our vision is to conserve the existing heritage of the urban form of Block 2 and to continue to write the values of contemporary Canada through architecture, landscape and art interventions, supported through a meaningful engagement process with the diverse stakeholders of the project.”

« Notre vision consiste à conserver le patrimoine existant de la forme urbaine de l’îlot 2 et de continuer à rédiger les valeurs du Canada contemporain grâce à l’architecture, aux paysages et aux interventions artistiques, soutenus par un processus d’engagement significatif auprès des parties prenantes diversifiées de ce projet. »



Wellington Street and O'Connor Street / Wellington et la rue O'Connor



View from Sparks Street / Vue de la rue Sparks



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



Sparks Street Elevation / Élévation de la rue Sparks



Diagram of architectural approach / Schéma d'approche architecturale

9006

Not Qualifié / Non qualifié

KPMB Architects | Toronto, Canada

Entuitive Corporation | Toronto, Canada

The Mitchell Partnership | Toronto, Canada

Mulvey & Banani | Toronto, Canada

“The accessible roofscape ... is ascended by a spiral ramp, offering an uplifted vantage point from which to reflect on Parliament Hill, the city, the river and the sky—and the higher aspirations of Canadian democracy. It proposes a compelling, universally accessible public landscape for Canadians and visitors from around the world.”

« Les toits accessibles... surmontent un escalier en spirale, offrant un point d’observation surélevé depuis lequel on peut réfléchir à la Colline du Parlement, à la ville, à la rivière et au ciel, ainsi qu’aux aspirations supérieures de la démocratie canadienne. Ce concept propose un paysage public captivant et universellement accessible pour les Canadiens et les visiteurs du monde entier. »



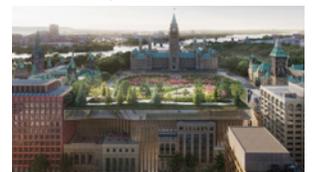
View of roofscape / Vue de la toiture



View from Sparks Street / Vue de la rue Sparks



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



Aerial view from Sparks Street / Vue aérienne depuis la rue Sparks

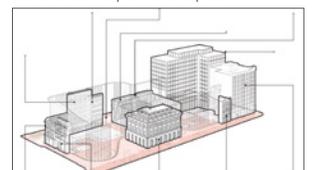


Diagram of architectural approach / Schéma d'approche architecturale

9007

Not Qualifié / Non qualifié

Hopkins Architects Limited | London, United Kingdom

CORE Architects Inc. | Toronto, Canada

Arup Canada Inc | Boston, Massachusetts, USA

“We believe Block 2 should retain the essence of the fragmented beauty and human scale ... seen 150 years ago. Our proposal is therefore about granularity, materiality, human scale and a celebration of old and new. It’s a respectful composition that shouldn’t compete with the surrounding buildings, but be in a supporting role to them.”

« Nous croyons que l’îlot 2 devrait conserver l’essence de la beauté fragmentée et de l’échelle humaine... observées il y a 150 ans. Notre proposition a donc pour objet la granularité, la matérialité, l’échelle humaine et la célébration de l’ancien et du nouveau. Il s’agit d’une composition respectueuse qui ne devrait pas entrer en concurrence avec les édifices environnants, mais qui devrait jouer un rôle de soutien pour eux. »



Facade details / détails de façade



Wellington Street and Metcalfe Street / Wellington et la rue Metcalfe



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



Sparks Street Elevation / Élévation de la rue Sparks



Diagram of architectural approach / Schéma d’approche architecturale

9008

Finalist / Finaliste

Zeidler Architecture Inc. | Toronto Canada

David Chipperfield Architects | London, United Kingdom

Read Jones Christoffersen Ltd. | Toronto Canada

Smith and Andersen Consulting Engineering | Toronto Canada

“We retain all heritage buildings as an organizing principle for environmental and cultural reasons: acknowledging Canada’s charged history; avoiding the waste and carbon vandalism of demolition; and knitting together old and new with net zero buildings that represent a new architectural language and way forward.”

« Nous conservons tous les édifices patrimoniaux par principe d’organisation pour des raisons environnementales et culturelles : reconnaître l’histoire chargée du Canada, éviter le gaspillage et le vandalisme par émissions de carbone causé par la démolition, et tisser des liens entre l’ancien et le nouveau grâce à des édifices carboneutres qui représentent le nouveau langage architectural et la voie vers l’avenir. »



View of indoor spaces / Vue des espaces intérieurs



View of indoor spaces / Vue des espaces intérieurs



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington



Sparks Street Elevation / Élévation de la rue Sparks

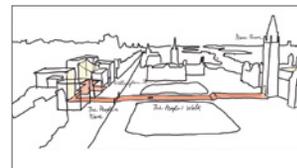


Diagram of architectural approach / Schéma d’approche architecturale

9009

Finalist / Finaliste

Provencher Roy + Associés Architectes Inc | Montréal, Québec, Canada

ARUP, Toronto | Ontario, Canada

“Our proposal for Block 2 seeks to instill a new national narrative to orient Canada’s future, based on perennial Canadian values of tolerance, openness, justice, transparency, and peacemaking.”

« Notre proposition pour l’îlot 2 a pour but d’instiller un nouveau récit national pour orienter l’avenir du Canada, fondé sur les valeurs canadiennes pérennes, comme la tolérance, l’ouverture d’esprit, la justice, la transparence et le rétablissement de la paix. »



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington



View of indoor spaces / Vue des espaces intérieurs



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



View from Sparks Street / Vue de la rue Sparks

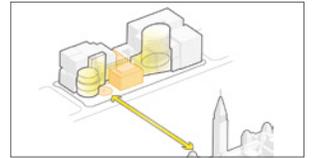


Diagram of architectural approach / Schéma d’approche architecturale

9010

Finalist / Finaliste

Wilkinson Eyre Architects Ltd | London, UK

IDEA Inc. | Ottawa, Canada

Read Jones Christoffersen Ltd. | Ottawa, Canada

The Mitchell Partnership | Toronto, Canada

Mulvey & Banani International Inc. | Toronto, Canada

“The proposed buildings are informed and connected by the history of the site to the modern era. Our design concept for the key Wellington Street elevation has been inspired by the scale and rhythm of the historic financial buildings once occupying the site.”

« Les bâtiments proposés s’inspirent de l’histoire du site et sont liés à l’ère moderne. Notre concept pour l’élévation des édifices clés de la rue Wellington s’inspire de l’ampleur et du rythme des édifices financiers historiques qui occupaient jadis ce site. »



View of indoor spaces / Vue des espaces intérieurs



View from Wellington Street / Vue de la rue Wellington



View from Parliament Hill / Vue depuis la Colline du Parlement



Sparks Street elevation / Élévation de la rue Sparks



View of indoor spaces / Vue des espaces intérieurs

9011

Finalist / Finaliste

Watson MacEwen Teramura Architects | Ottawa, Canada

Behnisch Architekten | Boston, USA

Entuitive | Toronto, Canada

Bouthillette Parizeau | Ottawa, Canada

“Our proposal for Block 2 holds that a building for transparent decision-making should be equally democratic in its organization. Our design is not meant to be monumental. Rather, it offers diverse, egalitarian spaces—formal and informal, built and natural, large and small—for congregation, representation, and dialogue.”

« Notre proposition pour l’îlot 2 maintient qu’un édifice prônant la prise de décisions transparente devrait être tout aussi démocratique dans son organisation. Notre concept n’a pas pour objectif d’être monumental. Il offre plutôt des espaces diversifiés et égalitaires – formels, informels, bâtis et naturels, grands et petits – pour les rassemblements, la représentation et le dialogue. »



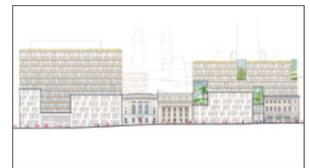
View of indoor spaces /
Vue des espaces intérieurs



View from Sparks Street and Metcalfe Street /
Vue depuis la rue Sparks et la rue Metcalfe



View from Wellington Street /
Vue de la rue Wellington



Sparks Street elevation /
Élévation de la rue Sparks

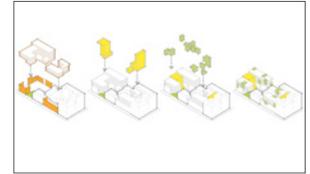


Diagram of architectural approach /
Schéma d’approche architecturale

Annexe II : Parties à la procédure

Autorité contractante (promoteur)

Gouvernement du Canada

Canada

représenté par

Travaux publics et Services gouvernementaux du Canada (TPSGC)

communément appelé

Services publics et Approvisionnement Canada (SPAC)

222, rue Queen

Ottawa (Ontario) K1A 0S5

Canada

Supervision et approbation du concours



Royal d'architecture du Canada (IRAC)

Conseillers professionnels de l'IRAC

Peter Ortved

Architecte, OAO, FIRAC

Jonathan Bisson

Architecte, OAO, FIRAC

Le concours a été approuvé par l'IRAC et se déroule conformément à toutes les lignes directrices applicables, y compris la nomination de conseillers professionnels qui superviseront l'équité du processus pour tous les participants.

Gestion du concours

Sous les auspices de l'IRAC, la gestion des activités de concours a été assurée par :

[phase eins].

[phase eins].

Benjamin Hossbach Christian Lehmhaus

Ing. dipl. Architectes BDA VBI

Cuxhavener St 12-13, 10555 Berlin, Allemagne

T +49.(0)30.31 59 31-0, F +49.(0)30.31 21 000

parliamentary-precinct-competition@phase1.de

www.phase1.de

représenté par

Benjamin Hossbach

Architecte BDA